

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018 Phase 3

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 30 AOÛT 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 30

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me JOELLE CARDINAL
Me WILLIAM MORAN
Avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me NICOLAS DUBÉ
Avocat de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
Avocat de Backbone Hosting Solutions inc.
(BITFARMS);

Me MICHEL GAUTHIER
Avocat de la Corporation d'énergie thermique
agricole du Canada (CETAC);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GUILLAUME ENDO
Avocat de Floxis inc.;

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
Avocat de Hive Blockchain Technologies Ltd (HIVE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de la Première Nation Crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE)

Me JOCELYN OUELLETTE
Avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE LA CETAC	
BENOIT LALIBERTÉ	
INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	22
PREUVE DU RNCREQ	
DISCUSSION	25
PHILIP RAPHALS	
MARTIN VAILLANCOURT	
INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	28
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	63
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	70
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me WILLIAM MORAN	80
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	85
PREUVE DE CREE	
DISCUSSION	101
SAM W. GULL	
JEAN SCHIETTEKATTE	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	103
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	120
DISCUSSION	126

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL 133

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me WILLIAM MORAN 150

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 154

PREUVE DE FLOXIS

JASON LESIÈGE

INTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO 167

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 181

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER
CHARLEBOIS 182

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me WILLIAM MORAN 192

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 196

RÉINTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO 212

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
2 (30e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trente (30) août
8 deux mille vingt et un (2021). Dossier R-4045-2018
9 Phase 3 : Demande de fixation de tarifs et
10 conditions de service pour l'usage cryptographique
11 appliqué aux chaînes de blocs. Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, bonjour à tout le monde. Nous recommençons
15 cette semaine avec la CETAC. Hydro-Québec, vous
16 êtes présent? Bon. Ça va. O.K.

17 Me JOELLE CARDINAL :

18 Bonjour.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je voulais juste m'assurer que tout le monde était
21 là, on ne voyait pas beaucoup de visages, mais vous
22 êtes également là, Maître Gauthier.

23 Juste avant de commencer, j'aurais une
24 petite déclaration à faire. Ça va durer deux
25 minutes, c'est une situation... Vendredi dernier,

1 les avocats de la Régie m'ont recommandé de
2 déclarer une situation personnelle afin d'éviter
3 toute apparence de conflit d'intérêt de ma part.

4 Alors, c'est juste pour vous souligner que,
5 depuis la fin du mois de mars vingt vingt et un
6 (2021), une de mes filles, Stéphanie Dallaire
7 Turmel, travaille au sein de l'équipe des relations
8 gouvernementales d'Hydro-Québec. Elle a informé son
9 employeur de son lien familial et elle n'est
10 affectée à aucun dossier en relation avec la Régie
11 de l'énergie.

12 De mon côté, à ce moment, j'ai informé le
13 président de la Régie de l'énergie, ainsi que le
14 secrétariat aux emplois supérieurs, de l'entrée en
15 fonction de ma fille au sein d'Hydro-Québec.

16 Évidemment, je suis lié par le Code de
17 déontologie des régisseurs et le Règlement sur
18 l'éthique et la déontologie des administrateurs
19 publics. Ainsi, je respecte la... pardon, la
20 confidentialité des informations portées à mon
21 attention. En somme, j'estime que je ne suis pas
22 dans une situation qui pourrait me placer en
23 conflit d'intérêt ni dans une situation susceptible
24 de jeter un doute sur ma capacité de décider de
25 façon impartiale de la présente demande dont je

1 suis saisi.

2 Alors, si un participant considère
3 autrement la situation que je viens de décrire,
4 alors je l'inviterais à nous en faire part.

5 Alors, sur ce, nous reprenons le tout avec,
6 je vous vois toujours, Monsieur Laliberté et Maître
7 Gauthier. On peut commencer. Merci.

8

9 PREUVE DE LA CETAC

10

11 Me MICHEL GAUTHIER :

12 Merci Alors, bonjour à tous en ce beau début de
13 semaine. Peut-être pas pour monsieur Laliberté qui
14 n'est pas au Québec, mais pour nous tous qui sommes
15 dans la région, c'est un beau début de semaine très
16 pluvieux. Vous allez avoir un témoignage
17 relativement court de monsieur Laliberté. On va
18 prendre beaucoup moins de temps que ce qui avait
19 été prévu. Donc, on va débiter immédiatement par
20 l'adoption de la preuve. Alors, Monsieur Laliberté,
21 nous avons déposé sous la pièce CETAC-0085...

22 LE STÉNOGRAPHE :

23 Il faudrait faire l'assermentation.

24 Me MICHEL GAUTHIER :

25 Oh! Je suis désolé, je suis trop vite.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et nous n'y avons pas pensé non plus, alors allons-
3 y, Madame la Greffière.

4

5 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
6 (30e) jour du mois d'août, A COMPARU :

7

8 BENOIT LALIBERTÉ, homme d'affaires, directeur de
9 sociétés, ayant une place d'affaires au 848,
10 Brickell Avenue, Miami (Floride);

11

12 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, dépose et dit :

14

15 INTERROGÉ PAR Me MICHEL GAUTHIER :

16 Alors, ça va, Monsieur le Président?

17 Q. **[1]** Alors, Monsieur Laliberté, avant de commencer
18 avec l'adoption de la preuve, quel est votre titre
19 au sein de la CETAC?

20 M. BENOIT LALIBERTÉ :

21 R. Chef de la direction.

22 Q. **[2]** Alors, on a déposé la pièce CETAC-0085 qui est
23 la preuve de la CETAC. Est-ce que vous adoptez ce
24 document pour valoir à titre de témoignage dans
25 cette instance.

1 R. Oui, je l'adopte.

2 Q. **[3]** Alors, Monsieur Laliberté, pourriez-vous
3 expliquer brièvement à la Régie de quelle façon
4 fonctionne la CETAC concernant la récupération de
5 chaleur et à quoi ça sert?

6 R. Dans un premier temps, j'aimerais clarifier quelque
7 chose, Maître Gauthier, pour le bénéfice du
8 président de la Régie et des régisseurs, ainsi que
9 possiblement d'Hydro-Québec. Je ne parlerai pas
10 qu'on est parti sur une mauvaise track au niveau de
11 la CETAC dans l'explication de ce que nous
12 faisons, mais j'aimerais au moins clarifier la
13 chose suivante.

14 La CETAC n'est pas une entreprise qui
15 récupère de la chaleur. Comme vous vous rappelez,
16 Monsieur le Président, quand les ingénieurs Gobeil
17 et Dion ont témoigné, ils ont expliqué comment est-
18 ce que les installations, les stations de chaleur
19 avaient été créées pour devenir des immenses
20 bouilloires d'air chaud pour chauffer une activité
21 primaire en milieu agricole. Donc, évidemment, je
22 ne sais pas qui est arrivé avec un concept de dire,
23 on parle de récupération de chaleur parce qu'on
24 utilise de la chaleur de la façon aléatoire à être
25 récupérée, quelque chose qui n'est pas... qui est

1 bien, qui n'est pas... qui est valable ou qui est
2 envisageable.

3 Mais ici, la CETAC n'est pas dans un
4 processus de dire, on a construit des installations
5 dans le but de faire une activité principale
6 uniquement de minage de cryptomonnaie et de, si
7 possible, de prendre cette chaleur-là et de faire
8 chauffer des serres. Ce n'est pas ça du tout la
9 CETAC. Puis ici je ne veux pas parler pour la CETAC
10 uniquement. D'autres technologies, d'autres
11 structures pourront être créées similaires. Mais si
12 je peux témoigner de ce que, nous, nous faisons,
13 nous avons construit de façon principale un
14 bâtiment accessoire dans le seul et unique but, là
15 où il est situé, pour chauffer les serres.

16 Donc, ici, j'aimerais, si c'était possible,
17 Monsieur le Président, dans des futurs jugements à
18 être rendus, dans des décisions à être rendues,
19 faites une distinction quand une entreprise utilise
20 cent pour cent de son énergie pour chauffer cent
21 pour cent d'une activité principale. Donc, là, on
22 est en production de chaleur et non pas quelque
23 chose qui est accessoire, optionnelle de récupérer
24 de la chaleur pour faire chauffer un petit bâtiment
25 à gauche ou faire chauffer quelques fraises à

1 droite. Ici, nous, là, c'est notre activité de
2 chauffer des serres avec les installations qu'on a
3 là. Et d'autres technologies pourront venir
4 similaires à la CETAC. Pour l'instant, on n'en
5 connaît pas d'autres, mais ça serait bien de
6 différencier cette activité-là.

7 Q. **[4]** Et pouvez-vous rappeler rapidement physiquement
8 comment ça fonctionne au niveau de reprendre la
9 chaleur qui est créée et de l'amener dans la serre?

10 R. Arrêtez de parler « de reprendre la chaleur ». On
11 ne la reprend pas.

12 Q. **[5]** Oui, bien, prendre la chaleur et l'amener dans
13 la serre.

14 R. Vous faites exprès pour voir si je suis réveillé à
15 matin, Maître Gauthier, là. Mais on ne la prend
16 pas. Donc on la génère. Donc, évidemment, vous vous
17 rappelez, Monsieur le Régisseur, ça fait déjà deux,
18 trois ans de ça, donc la CETAC utilise un système
19 de puits canadiens. Donc, elle prend son air
20 rafraîchi cent pour cent du sol. Donc, il n'y a pas
21 de système de refroidissement ou de ventilation
22 particulier, contrairement à tous les autres
23 centres de données utilisés à l'usage
24 cryptographique.

25 Donc, nous, cent pour cent de l'air vient

1 du sol, de systèmes de puits canadiens qui passe à
2 travers les équipements informatiques dans un
3 système de pression négative. On a fait une petite
4 vidéo, une démonstration, là, si vous vous
5 rappelez. Et cette énergie-là instantanément créée
6 s'accumule à l'apex du bâtiment, qui est de forme
7 semi... semi-circulaire. Et la totalité de cette
8 chaleur-là, elle est extirpée du dôme à pression
9 positive par un système électromécanique qui pousse
10 toute cette chaleur-là dans nos serres. Donc, c'est
11 un système de pression négative et de pression
12 positive qui est continuellement créé pour produire
13 la chaleur et la pousser dans un complexe de serres
14 en construction.

15 Q. [6] Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur Laliberté,
16 la différence entre votre système et un système
17 qu'on peut dire standard de serres qui est chauffé
18 par d'autres équipements, qui sont chauffés par
19 l'électricité?

20 R. Écoutez, je vous réfère au rapport de Gobeil et
21 Dion qui a été déposé en preuve et ceux de
22 l'agronome Gaétan Villeneuve et des autres. Donc,
23 la différence dans notre cas à nous, c'est qu'on
24 maintient des serres à pression positive. Donc, il
25 y a différents types de chauffage qui peut être

1 utilisé pour maintenir des serres, pour chauffer
2 des serres en période de froid. Il faut bien
3 comprendre qu'il y a deux types de culture au
4 Québec. Puis, Monsieur le Président, je n'essaie
5 pas de me déguiser en spécialiste en agronomie. Au
6 fil depuis les trois dernières années, je prends
7 une certaine forme d'expertise.

8 Des serres, on peut cultiver des serres,
9 des serres normales qui vont normalement nécessiter
10 aucun chauffage quand il fait chaud à l'extérieur,
11 et qui vont nécessiter un chauffage évidemment par
12 soir frais, et temps frais, et l'hiver, et et
13 caetera. Donc, une grosse partie de l'année, on a
14 besoin de chauffage pour maintenir la température
15 au-delà de dix-huit (18), vingt degrés Celsius
16 (20 °C) à l'intérieur des serres. Ce qui arrive
17 régulièrement au Québec sur une période de douze
18 (12) mois.

19 Mais ce type de serre-là, c'est des serres
20 qui ne sont pas des serres biologiques. C'est-à-
21 dire, c'est des serres qui vont nécessiter
22 l'utilisation de toutes sortes de mécanismes pour
23 faire la culture des légumes, que ça soit
24 l'utilisation de fongicides, de pesticides. Donc,
25 c'est obligatoire parce que quand on produit en

1 serre, avec l'humidification nécessaire d'une
2 serre, et qu'on prend l'air extérieur ambiant pour
3 être mis dans les serres, on élimine les bactéries,
4 les bibittes, certaines maladies et on a besoin de
5 les combattre par l'utilisation de certaines choses
6 au niveau de la production en serre.

7 Nous, la technologie qu'on a développée,
8 c'est des serres, ce qu'on appelle à pression
9 positive. C'est une technologie faite pour la
10 culture de légumes biologiques. C'est-à-dire qu'en
11 tout temps, en tout temps, tout temps, tout temps,
12 douze (12) mois par année, on maintient les serres
13 un peu comme des montgolfières. Il faut créer, à
14 l'intérieur des serres, un système de pression
15 positive qui est maintenue avec une température qui
16 est supérieure à celle qui est poussée, versus la
17 température à l'extérieur, pour créer l'effet de
18 gonflement.

19 Donc, même s'il fait trente et un degrés
20 (31 °C) dehors, en plein mois de juillet, il faut
21 pousser notre air, qui est à trente-huit degrés
22 Celsius (38 °C), avec la ventilation normale des
23 serres, on s'entend, là. Donc, l'air circule pour
24 que la serre soit continuellement maintenue à
25 pression positive et il n'y a aucune utilisation de

1 pesticides ou de fongicides, et on réussit à avoir
2 une culture, à quatre-vingt-dix-neuf point neuf
3 pour cent (99,9 %) biologique dans ce type de
4 technologie-là.

5 Et tout ça, pourquoi? Parce que c'est un
6 arrimage parfait d'une technologie qui déplace
7 soixante millions de pieds cubiques
8 (60 000 000 pi³) d'air à la minute qui produit
9 trente millions (30 000 000) de BTU d'air chaud à
10 l'heure.

11 Donc, toute cette circulation d'air-là,
12 chaud et sec, nous permet, de façon très unique au
13 Québec, d'avoir des serres à pression positive de
14 cette ampleur-là.

15 Q. [7] Et au niveau financier, est-ce qu'il y a un
16 avantage de chauffer avec les serveurs de
17 cryptomonnaie plutôt qu'avec d'autres types de
18 chauffage qui existent au Québec?

19 R. Absolument. Et, évidemment, les mauvaises langues
20 de façon, pour tout simplement essayer de contrer
21 notre modèle d'affaire ou pour essayer de nous
22 faire dire des choses qu'on ne veut pas dire, vont
23 nous dire que la mission principale de la CETAC
24 était, avant tout, de dire : « Bien, on veut tout
25 simplement faire le minage de cryptomonnaie, c'est

1 ça qui est profitable. » Et : « Ils font des
2 serres, c'est bien cute, puis ils justifient leur
3 modèle d'affaire puis ils essaient d'avoir des
4 exemptions de la Régie de l'énergie pour se faire
5 sortir d'une catégorie tarifaire » et caetera.

6 Écoutez, ceux qui le disent, moi, c'est mon
7 témoignage que c'est totalement faux. Quand on a
8 construit, c'était vraiment dans le but premier
9 d'adresser un problème criant. Et ça, on remonte
10 deux ans avant la pandémie. Un problème criant de
11 production en serres au Québec.

12 Nous, on avait vu le problème
13 d'approvisionnement en chaîne alimentaire se
14 dessiner. La Californie, elle est sèche. La
15 Floride, elle est inondée. Donc, le problème
16 d'approvisionnement alimentaire en produits de
17 légumes frais au Québec est un problème depuis de
18 nombreuses années, et bien avant la pandémie.

19 Donc, nous, on a bâti un modèle d'affaire
20 de dire : si ce n'est pas profitable pour un
21 agriculteur au Québec de produire en serres, ça ne
22 l'est pas, ça coûte une fortune. Puis je l'adresse,
23 dans un moment, au niveau des systèmes, au niveau
24 des coûts pour produire en serres douze (12) mois
25 par année. Et il y a moins de cinq personnes ou

1 cinq organismes au Québec, qui ont ces capacités
2 financières-là.

3 Donc, pour nous, on cherchait une
4 innovation, autant au niveau de la technologie,
5 autant de la façon de les cultiver en serres, mais
6 surtout une innovation économique. Cette innovation
7 économique-là, c'est le double usage de l'énergie
8 et de façon telle à dire : « Bien, si on a un
9 modèle d'affaire qui permet de justifier la
10 construction, la conception et l'achat des
11 équipements qui servent à chauffer et que la
12 totalité de l'énergie est utilisée pour chauffer,
13 la totalité de l'énergie nécessaire pour maintenir
14 des serres douze (12) mois par année, chauffées à
15 pression positive, bien, ça révolutionne un peu la
16 façon de pouvoir cultiver et la façon de pouvoir
17 vendre des légumes frais au Québec.

18 Et les revenus qui sont générés de l'usage
19 cryptographique qu'on en fait, est cent pour cent
20 (100 %) versés au niveau de la production et
21 réinvestis pour le développement des serres. Donc,
22 c'est la même compagnie qui fait les deux, c'est le
23 même compte de banque et ça rend notre opération
24 profitable. Ce qui n'est pas possible pour plus de
25 cinq personnes, au Québec. Quand je dis cinq

1 personnes, cinq entreprises au Québec.

2 La profitabilité qu'on réussit à avoir en
3 combinant les deux opérations, bien, c'est du
4 jamais vu parce que, là, on est capable de
5 maintenir deux entreprises en vie avec une seule
6 fois la consommation électrique.

7 Q. [8] On a entendu Hydro-Québec, dans le cadre de la
8 présente audience, expliquer que la puissance
9 utilisée par une entreprise en cryptomonnaie, si
10 cette entreprise-là vendait son entreprise,
11 l'acheteur ne pourrait pas utiliser cette
12 puissance-là, devrait faire une demande dans le
13 bloc dédié. Et si le bloc dédié est épuisé, bien,
14 cette puissance-là ne pourrait pas être transmise à
15 l'acheteur par le vendeur.

16 Pourriez-vous expliquer les impacts que ça
17 peut avoir sur une entreprise comme la vôtre, ou
18 d'autres types d'entreprises en cryptomonnaies?

19 R. Bien, écoutez, notre entreprise n'est pas à vendre,
20 juste pour clarifier le tout, là. Je ne pense pas
21 que je veux témoigner là-dessus, mais ce que je
22 peux vous dire, c'est que, Monsieur le Président et
23 Messieurs les Régisseurs, ça ne fait aucun sens. Ça
24 n'a juste aucun sens.

25 Je suis un homme d'affaires, je bâtis des

1 entreprises, tout le monde a son rôle à jouer dans
2 le processus de l'application tarifaire. Vous, vous
3 êtes là pour décider et trancher. Nous, on est ici
4 pour la consommer et pour construire des
5 entreprises, créer des emplois et opérer.

6 Premièrement, il n'y a pas... à ce que je
7 sache, là, il n'y a pas de loi d'expropriation au
8 Québec, à part de peut-être faire des autoroutes,
9 là, il n'y a pas personne qui peut nous exproprier
10 nos droits de propriété, là, je pense.

11 Parce que, tant en droit commun qu'en droit
12 civil, là, c'est un concept qui n'existe pas, du
13 moins sur... en milieu agricole, pour des raisons
14 autres que, peut-être, de construire une autoroute,
15 ce qui n'arrivera probablement pas. Donc, là, si
16 vous me...

17 Selon nous, et selon moi, mon témoignage,
18 puis je ne veux pas faire un opinion juridique,
19 mais ma position dans mon entreprise est que le
20 droit qui nous est conféré, de propriété, est un
21 droit important. Nous sommes propriétaires d'un
22 terrain, nous sommes propriétaires d'un numéro de
23 cadastre défini et enregistré.

24 Nous sommes propriétaires d'une propriété,
25 d'un immeuble ou de des immeubles sur un lot, au

1 Québec, et la fourniture d'un service essentiel,
2 tel que l'électricité est directement attachée à un
3 droit de propriété.

4 Donc, ça, il n'y a pas personne qui peut
5 nous enlever ça. Et c'est mon témoignage, que le
6 lien très, très direct entre un numéro de cadastre,
7 une adresse d'une propriété, et un service
8 d'électricité, c'est indissociable, puisque c'est
9 un service essentiel. Donc, je vais laisser mon
10 avocat plaider en temps et lieu sur un
11 argumentaire.

12 Mais, pour nous, on ne peut pas construire
13 une entreprise, y investir... On parle... ici, dans
14 le cas de la CETAC, une dizaine de millions de
15 dollars en infrastructures, en équipements et en
16 valeurs d'opération, créer des emplois, avoir une
17 pérennité et une continuité.

18 Et moi, si je tombe malade demain matin,
19 s'il m'arrive n'importe quoi, ma femme a besoin de
20 revendre l'entreprise pour récupérer des
21 investissements, il est absolument impossible que
22 nos successeurs, que ça soit à l'intérieur même de
23 l'entreprenariat qui est derrière l'opération ou un
24 futur repreneur qui continuerait notre mission
25 agricole, qui est intimement reliée à nos stations

1 de génération de chaleur, ne puissent pas garder
2 leur électricité.

3 Puis, faites attention, là. Si on nous
4 dit : « Bien, vous pourriez garder l'électricité,
5 mais vous allez payer quinze sous le kilowattheure
6 (15 ¢/kWh) », c'est une expropriation déguisée,
7 c'est la fermeture d'une entreprise.

8 Donc, pour nous, là, c'est très inquiétant,
9 le simple fait qu'Hydro-Québec puisse même
10 alléguer... puis, je ne sais pas si c'est des
11 stratégies qui sont mises en place, là...

12 C'est impossible que je vais continuer à
13 investir quelque dollar que ce soit dans une
14 organisation, dans une opération qui veut prendre
15 de l'expansion, s'il y a le moindre doute qu'un
16 jour, si on doit passer cette entreprise-là à un
17 repreneur qui va continuer l'entreprise, ne
18 pourrait plus avoir de service d'électricité.

19 Puis, quand que je dis « plus avoir de
20 service d'électricité »... selon les termes et
21 conditions de service qui sont applicables à la
22 propriété que nous avons aujourd'hui.

23 Q. [9] Ça complète pour nous, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Gauthier. Donc, on va passer

1 maintenant aux contre-interrogatoires de la part
2 des intervenants. Est-ce qu'il y a des intervenants
3 qui ont des questions à poser à la CETAC? Oui,
4 Maître Neuman.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
7 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour le
8 regroupement CREE. C'est simplement une question
9 pour être sûr que j'ai bien compris les propos de
10 monsieur Laliberté quand à la manière dont il
11 souhaite que son activité soit qualifiée.

12 Q. [10] Donc, il ne souhaite pas qu'elle soit
13 qualifiée de récupération de chaleur, mais de
14 production de chaleur. Est-ce que c'est... est-ce
15 que j'utilise les bons mots ou est-ce que vous
16 pensez que je devrais utiliser d'autres mots pour
17 ça?

18 M. BENOIT LALIBERTÉ :

19 R. Non. C'est exactement ça, Maître Neuman. Comme
20 d'habitude, vous l'avez juste. Donc, récupération
21 de chaleur serait une activité qui aurait comme
22 accessoire ou comme quand elle est définie dans le
23 bloc de trois cent mégawatts (300 MW) de dire
24 « bien, si vous avez une possibilité de récupérer
25 un peu votre chaleur pour faire d'autres choses »,

1 ça, c'est vraiment un acte volontaire de recyclage
2 de chaleur qui vaut ce que ça vaut.

3 Quand on le fait ou dont le seul unique but
4 puis c'est la seule énergie qui est utilisée pour
5 une activité spécifique, donc dans notre cas, la
6 production en serre, ça pourrait être du chauffage,
7 du séchage de biomasse, donc d'autres activités
8 agricoles. Bien, dans notre cas, là, c'est la seule
9 et unique énergie qui est utilisée pour le plan
10 pour chauffer. Donc, ça, c'est vraiment une
11 activité c'est vraiment une activité de production
12 de chaleur avec un double usage de l'emploi.

13 Q. **[11]** Donc, simplement, je ne voudrais pas que vous
14 preniez ombrage parce que, dans notre mémoire et
15 dans la présentation qui sera faite du regroupement
16 CRIE tout à l'heure, nous utilisons l'expression
17 « récupération de chaleur », mais il faut le
18 comprendre comme incluant ce que vous venez de
19 décrire.

20 Notre but n'est pas d'exclure cette
21 activité, mais même si c'est les mots
22 « récupérateur de chaleur » qui sont utilisés un
23 peu partout dans notre preuve, ça inclut ce que
24 vous venez de décrire.

25 R. Si je peux me permettre, Maître Neuman, on se

1 connaît un petit peu. Moi, je suis tout à fait
2 d'accord avec ce que vos clients essaient de faire
3 comme mission. Si vous aviez la chance de nuancer
4 quand que c'est de la récupération de chaleur
5 versus quand que c'est tout simplement un... quand
6 c'est de la récupération de la chaleur versus quand
7 que c'est utilisé uniquement pour produire quelque
8 chose. Si on pouvait faire cette nuance-là, ça
9 aiderait sûrement monsieur le Président Régisseur
10 et les Régisseurs à pouvoir, là, faire la part des
11 choses quand on rendra une décision dans la phase.

12 Q. **[12]** D'accord. Alors, je vous remercie beaucoup. Je
13 ne sais pas si ça... Ce n'est pas déjà fait dans la
14 présentation écrite tout à l'heure, mais on va voir
15 pour l'argumentation comme ça pourrait être
16 formulé.

17 R. Essayez d'en faire la nuance, ça pourrait tous nous
18 aider. Merci, Maître Neuman.

19 Q. **[13]** Merci. Donc, je vous remercie beaucoup,
20 Monsieur le Président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres
23 intervenants qui ont des questions à poser? Sinon,
24 Hydro-Québec.

25

1 Me WILLIAM MORAN :

2 Bonjour. Nous n'aurons pas de question.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Moran. De la part des avocats de la
5 Régie, pas de question? Pas de question. Pas de
6 question non plus de la part de la formation. Donc,
7 ça complète votre présentation.

8 Me MICHEL GAUTHIER :

9 Ça complète notre preuve, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Gauthier.

12 Q. **[14]** Merci, Monsieur Laliberté. Bonne fin de
13 journée. Merci.

14 M. BENOIT LALIBERTÉ :

15 R. Merci, Monsieur le Président. Merci.

16 Q. **[15]** Au revoir! Je libère le témoin, effectivement.
17 Alors, nous procédons maintenant avec le RNCREQ,
18 Maître Ouellette.

19

20 PREUVE DU RNCREQ

21

22 DISCUSSION

23 Me JOCELYN OUELLETTE :

24 Bonjour.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, Maître Ouellette.

3 Me JOCELYN OUELLETTE :

4 Alors, peut-être, Monsieur Vaillancourt, si vous
5 pouvez... et monsieur Raphals, si vous pouviez
6 allumer vos caméras.

7 M. MARTIN VAILLANCOURT :

8 C'est fait.

9 Me JOCELYN OUELLETTE :

10 Ah! C'est juste moi qui ne vous vois pas.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On voit monsieur Vaillancourt.

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Oui. O.K. O.K. Oui, il fallait que je dépingle...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et on voit monsieur Raphals aussi.

17 Me JOCELYN OUELLETTE :

18 Oui. Désolé, c'était une question de qui était
19 épinglé de mon côté.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Ça va. Monsieur Raphals est un peu brouillé,
22 mais c'est correct. Là on vous voit un petit peu
23 mieux, là. Merci. Alors, on peut procéder à
24 l'assermentation, Madame la Greffière.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
2 (30e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

3

4 PHILIP RAPHALS, directeur général du Centre Hélios,
5 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
6 Joseph Est, Montréal (Québec);

7

8 LE PRÉSIDENT :

9 Votre son est très faible, Monsieur Raphals. Peut-
10 être que votre micro... vous avez un micro sur le
11 côté de votre...

12 M. PHILIP RAPHALS :

13 R. Oui, sur le casque, il y a un micro.

14 Q. [16] Oui, sur le casque.

15 R. Je ne sais pas si je peux l'ajuster.

16 Q. [17] Le son?

17 R. De mon côté, ça va bien, je pensais que c'était
18 correct. Je peux l'enlever, sur les haut-parleur,
19 ce serait peut-être mieux.

20 Q. [18] Là on vous entend un petit peu mieux, mais pas
21 beaucoup. Monsieur le Sténographe, si vous avez un
22 problème, vous nous ferez signe. Il faut parler
23 très fort aujourd'hui.

24 R. D'accord.

25 Q. [19] Merci.

1 MARTIN VAILLANCOURT, directeur général du
2 regroupement national des conseils régionaux en
3 environnement du Québec, ayant une place d'affaires
4 au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 180A,
5 Montréal (Québec);

6
7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9
10 INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

11 Q. **[20]** On va commencer avec monsieur Vaillancourt.
12 Vous avez préparé un document qu'on a produit au
13 SDÉ sous la cote C-RNCREQ-0096 qui est un peu la
14 présentation de votre témoignage aujourd'hui, c'est
15 exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[21]** Et est-ce que vous acceptez ce document pour
18 valoir comme votre témoignage dans la présente
19 audience?

20 R. Oui.

21 Q. **[22]** Mais je comprends que vous voulez ajouter
22 quelques mots, donc, peut-être Madame la... à cette
23 présentation. Donc, peut-être, Madame la greffière,
24 est-ce qu'on peut montrer à l'écran C-RNCREQ-0096?

25 Voilà, donc, je vous cède la parole,

1 Monsieur Vaillancourt.

2 R. Merci, Maître Ouellette. Tout d'abord, bonjour,
3 Monsieur le Président, bonjour, Madame et Monsieur
4 les Régisseurs.

5 Donc, Madame la greffière, si vous voulez
6 bien vous rendre rapidement à la page 2. Donc, en
7 deux mots : le RNCREQ, là, est reconnu comme
8 interlocuteur privilégié du gouvernement, là, sur
9 les questions environnementales, puis on intervient
10 dans la plupart des grands dossiers en
11 environnement mais aussi en ce qui touche à la mise
12 en oeuvre du développement durable.

13 Donc, j'énumérerai pas tous les dossiers
14 avec vous ce matin, je vais vous demander d'aller à
15 la page suivante.

16 Donc, le réseau des CREE se distingue par
17 son enracinement dans le milieu. Donc, on est
18 présents, là, dans toutes les régions du Québec, il
19 y a seize (16) Conseils régionaux en environnement
20 et on est des organismes qui cherchent d'abord à
21 valoriser une approche constructive orientée vers
22 des solutions. Donc, on est, on a à coeur, là, le
23 bien public, la protection de l'environnement, mais
24 aussi une mise en oeuvre, là, concertée du
25 développement durable, puis l'ensemble de nos

1 actions, là, sont teintées, là, de ces grandes
2 orientations-là.

3 Je vais vous demander de passer à la diapo
4 suivante.

5 Comme vous le savez, on intervient à la
6 Régie de l'énergie depuis plus de quinze (15) ans
7 et on cherche toujours à le faire, là, dans une
8 perspective de développement durable.

9 Dans le présent dossier, ce qu'on cherche à
10 faire, c'est que cette nouvelle industrie-là, donc,
11 le minage de cryptomonnaie puisse à la fois générer
12 des retombées économiques, sans pour autant
13 engendrer, là, des effets non souhaités à long
14 terme, notamment en créant une pression tarifaire à
15 la hausse ou en créant éventuellement des surplus,
16 si la pérennité de l'industrie était compromise.

17 Ces deux écueils, selon nous, là, nuiraient
18 à l'intérêt des consommateurs d'électricité et plus
19 largement de la société québécoise.

20 Acétate suivante. Donc, dans le témoignage
21 qui va suivre, là, de la part de notre expert et
22 analyste, là, monsieur Raphals, on va démontrer,
23 là, les différentes positions que le RN soutient.
24 Donc, nous recommandons trois choses : d'adopter,
25 en fait, que le Distributeur, là, adopte une

1 approche graduelle, sur quelques années, quant à
2 l'allocation du bloc dédié de façon à s'assurer que
3 la quantité d'énergie nécessaire n'induisse pas de
4 pression à la hausse sur les tarifs.

5 Que la Régie tienne une phase 4 pour
6 réévaluer le volume du bloc dédié avant qu'il ne
7 soit alloué en entier.

8 Et enfin, là, pour ce qui est plus propre
9 aux retombées économiques :

10 De maintenir les engagements en place pour
11 les abonnements existants, et de fixer des minimums
12 pour le solde, là, du bloc, donc, de trouver une
13 formule ou de proposer une formule qui permettrait
14 de garantir que les retombées économiques ne sont
15 pas uniquement, là, une maximisation des ventes,
16 mais bien une maximisation des retombées pour
17 l'ensemble de la société.

18 Ça clôt le mot que je voulais ajouter en
19 guise d'introduction. Je vous redonne la parole,
20 Maître Ouellette.

21 Q. **[23]** Merci, Monsieur Vaillancourt. Donc,
22 Monsieur Raphals, de votre côté, je comprends que
23 vous avez préparé les documents C-RNCREQ-0091, puis
24 votre rapport d'analyse externe dans sa version
25 révisée, de même qu'un document pour votre

1 présentation d'aujourd'hui qui C-RNCREQ-097. Est-ce
2 exact?

3 M. PHILIP RAPHALS :

4 R. Oui. C'est exact.

5 Q. **[24]** Et est-ce que vous acceptez ce document pour
6 valoir comme votre témoignage dans la présente
7 audience?

8 R. Oui.

9 Q. **[25]** Donc, et j'imagine que vous voulez qu'on
10 affiche à l'écran C-RNCREQ-0097.

11 R. Oui. S'il vous plaît.

12 Q. **[26]** Madame la Greffière, s'il vous plaît, après
13 quoi je laisserai la parole à monsieur Raphals.
14 Merci.

15 R. Et en attendant, je viens de changer vers le micro
16 de mon ordinateur, parce que ça semble mieux de
17 votre part.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On vous entend très bien maintenant. On a un petit
20 problème informatique ici, mais on va le régler
21 progressivement. Il faut retirer la pièce... Quelle
22 numéro était la précédente? 96.

23 Alors, il faut retirer la C-RNCREQ-0096,
24 mais c'est que nous on vous voit, mais madame la
25 greffière ne vous voit plus. Bon. C'est celle-là.

1 Effectivement. Et elle partage le document.

2 Me JOCELYN OUELLETTE :

3 Pas encore.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On va prendre une pause de cinq minutes (5 min.).

6 On doit faire une petite manoeuvre pour réinstaller
7 le programme. Alors, on vous revient. Cinq minutes
8 (5 min.) s'il vous plaît. Merci.

9 PAUSE

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je crois maintenant que vous voyez la pièce. Est-ce
12 que je me trompe?

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Effectivement. Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon. Alors, on a reprise du service. Merci et
17 désolé pour le contretemps.

18 Me JOCELYN OUELLETTE :

19 Il n'y a pas de quoi. Donc, Monsieur Raphals, la
20 parole est à vous.

21 R. Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Président,
22 Madame, Monsieur les Régisseurs. C'est un plaisir
23 d'être ici avec vous ce matin. Juste une question.
24 Est-ce que je peux pousser sur « page control »
25 pour contrôler la pagination moi-même?

1 LE PRÉSIDENT :
2 Pas de problème.
3 M. PHILIP RAPHALS :
4 Parfait. Merci.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Vous me direz quand vous aurez le...
7 M. PHILIP RAPHALS :
8 Je pense que je l'ai.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Vous devez, je pense, d'abord demander
11 l'autorisation.
12 M. PHILIP RAPHALS :
13 Je l'ai fait.
14 LE PRÉSIDENT :
15 O.K.
16 M. PHILIP RAPHALS :
17 Ce n'est pas encore actif jusqu'à ce qu'il soit
18 accepté peut-être par quelqu'un.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Oui.
21 M. PHILIP RAPHALS :
22 O.K.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Ça devrait être transmis.
25

1 M. PHILIP RAPHALS :

2 Et ça ne marche pas.

3 LE PRÉSIDENT :

4 On y est arrivés.

5 M. PHILIP RAPHALS :

6 Il semble que oui, mais... O.K. Oui. On est y
7 arrivés.

8 Bon. On commence. Je commence juste un
9 petit sommaire des conclusions pour, bien, que vous
10 compreniez bien clairement où on s'en va et après
11 on va vous montrer le chemin qui y mène.

12 Donc, sur les deux questions, la
13 maximisation de revenus d'abord. Je considère
14 qu'étant donné justement les changements importants
15 du contexte énergétique, l'allocation complète du
16 solde de bloc dédié mènera inévitablement à une
17 augmentation importante des achats à court terme et
18 des quantités des approvisionnements à long terme.

19 Cela aura évidemment un impact tarifaire
20 sur l'ensemble des usagers et entre donc en conflit
21 avec l'objectif de maximisation de revenus.

22 Alors, il faut donc trouver une solution et
23 la solution que nous proposons est que la Régie
24 scinde l'allocation du solde de bloc dédié en
25 plusieurs tranches, afin d'avoir la possibilité

1 d'examiner les conséquences réelles de cette
2 allocation avant de procéder aux tranches
3 subséquentes.

4 Et donc, dans ce sens, le suivi relatif à
5 la réévaluation du volume du bloc dédié devrait
6 prendre la forme d'une quatrième phase au présent
7 dossier.

8 Maintenant, concernant la maximisation des
9 retombées économiques. L'approche premier arrivé,
10 premier servi, ne permet pas de maximiser les
11 retombées économiques, tel que requiert le décret
12 et dans ce sens, nous articulons plusieurs autres
13 recommandations.

14 D'abord de maintenir en place les
15 engagements pris lors de l'appel de proposition
16 2019-01, de fixer des engagements minimaux comme
17 critère d'éligibilité qui seraient basés sur les
18 engagements de l'appel de proposition 2019-01, en
19 termes d'emplois directs, de masse salariale et
20 d'investissements au Québec, tous exprimés par
21 mégawatts.

22 Et finalement, de maintenir la limite de
23 cinquante mégawatts (50 MW) par projet; de
24 maintenir le bloc réservé pour les projets de moins
25 de cinq mégawatts (5 MW) proportionnellement aux

1 quantités réellement allouées; et finalement de
2 prévoir un tirage au sort, au besoin, afin d'éviter
3 de favoriser une catégorie de joueurs par rapport à
4 une autre si jamais l'horodatage donne des
5 résultats très serrées.

6 Premier grand sujet de maximisation des
7 revenus. Je vous soumetts que cette maximisation
8 n'est pas atteinte en augmentant simplement les
9 ventes, mais plutôt en augmentant les ventes
10 alimentées à faible coût. Je vous réfère au
11 paragraphe 282 de votre décision D-2019-052 qui dit
12 que, qui définit la maximisation des revenus comme
13 étant de maximiser les ventes d'énergie
14 patrimoniale inutilisée, afin d'en tirer le plus de
15 revenus possible.

16 Alors, c'est quoi exactement l'énergie
17 patrimoniale inutilisée? Je vous soumetts que c'est
18 en fait une option d'acheter de l'énergie à trois
19 cents le kilowattheure (3 ¢/kWh), mais une option
20 non exercée. C'est pour ça qu'elle est inutilisée.
21 Donc, le but est de créer une situation qui nous
22 permet d'exercer cette option pour... justement
23 parce que, acheter de l'énergie à trois cents
24 (3 ¢/kWh) et la revendre selon les tarifs réguliers
25 est au bénéfice des consommateurs et crée une

1 pression à la baisse sur les tarifs.

2 Les tarifs M et LG, si on inclut l'énergie
3 et la puissance arrivent autour de cinq à six cents
4 le kilowattheure (5/6 ¢/kWh). Donc, exercer cette
5 option pour faire des ventes à cinq ou six cents le
6 kilowattheure (5/6 ¢/kWh) crée un bénéfice pour
7 l'ensemble des consommateurs, et donc, dans le sens
8 du décret, maximise les revenus.

9 Par contre, ce bénéfice disparaît si on
10 doit acheter de l'énergie à six à dix cents
11 (6/10 ¢/kWh), comme ce sera le cas avec les achats
12 à court terme puis les approvisionnements à long
13 terme. Et donc, la maximisation des revenus dépend
14 du coût de l'énergie achetée pour alimenter ces
15 ventes.

16 Parlons un peu du Plan d'approvisionnement.
17 Évidemment, on n'est pas ici pour redébattre ou
18 modifier ou déterminer à nouveau le Plan, mais
19 simplement d'en prendre acte. Et c'est important de
20 le faire, parce que le Plan constitue un intrant
21 essentiel à l'examen de tout tarif ou programme.
22 D'abord, il établit un bilan d'énergie, y compris
23 une estimation de l'ÉPI pour chaque année. Il
24 prévoit les ressources requises et leurs coûts,
25 notamment les achats de court terme et les appro à

1 long terme. Et aussi il prévoit le nombre d'heures
2 où des approvisionnements additionnels seront
3 requis, et leurs quantités année par année. Ce sont
4 des informations extrêmement utiles pour comprendre
5 l'effet d'un geste qui sous étude.

6 Par contre, le Plan ne précise pas quelles
7 ressources additionnelles seraient requises pour
8 desservir le solde du bloc dédié, il ne précise pas
9 non plus si son allocation créera des impacts
10 tarifaires. Alors, ça, c'est à ce processus de le
11 déterminer.

12 Alors, le Plan nous enseigne assez
13 clairement que l'époque du surplus s'achève. Cette
14 époque qui dure depuis le milieu de la décennie
15 antérieure. Le Plan ne prévoit du surplus à partir
16 de deux mille vingt-sept (2027). Et je vais vous
17 montrer le bilan dans un instant pour tout voir.
18 Une fois le surplus écoulé, toute la dynamique
19 change. Les nouvelles charges créeront une pression
20 à la hausse sur les tarifs, plutôt qu'à la baisse.
21 Les tarifs créés pour écouler du surplus, il y en a
22 plusieurs, n'auront en réalité plus de raison
23 d'être.

24 Alors, selon la proposition initiale de ce
25 dossier, le bloc dédié aurait pris fin au même

1 moment que le surplus environ. Rappelons que ce qui
2 était prévu était que les soumissionnaires allaient
3 faire une soumission pour une période entre cinq et
4 dix (5-10) ans et leur contrat serait fixé pour
5 cette même durée, sans garantie de renouvellement,
6 qui serait décidé à la lumière du bilan énergétique
7 futur du Distributeur.

8 Alors, dans ce contexte-là, si, comme ça
9 semble être le cas, il n'y a plus de surplus après
10 deux mille vingt-huit (2028), alors il n'y aura
11 probablement pas de renouvellement de contrat. Mais
12 maintenant, et pour être franc, je ne me souviens
13 pas exactement à quel moment ni pour quelle raison
14 ce changement a été fait, mais maintenant qu'on est
15 dans un monde où cette option de non-renouvellement
16 n'existe pas, il devient vraiment essentiel de
17 comprendre les effets du bloc dédié dans un monde
18 post surplus.

19 Alors, voici le bilan d'énergie plus récent
20 du Plan d'appro. La dernière ligne vous indique
21 l'énergie disponible, parenthèse, électricité
22 patrimoniale inutilisée. Et on voit, qui commence
23 vers sept point six térawattheures (7,6 TWh), il
24 descend assez rapidement, en deux mille vingt-six
25 (2026) à trois point sept (3,7 TWh) et en deux

1 mille vingt-sept (2027), à moins un térawattheure
2 (-1 TWh). Et, finalement, est nul en deux mille
3 vingt-huit (2028) et vingt-neuf (2029) et
4 présumément pour les années qui suivent.

5 Alors, ça, c'est effectivement très
6 différent du bilan de deux mille dix-sept (2017)
7 qui était à la base de l'étude de la phase 1 de ce
8 dossier, celle qui a mené à la décision D-2019-052
9 où le bilan montrait des surplus importants jusqu'à
10 la fin de la période de planification.

11 Alors, il est nécessaire de consulter le
12 Plan afin d'estimer la part des ventes au tarif CB
13 qui sera alimentée réellement par l'ÉPI et la part
14 qui requerra des approvisionnements additionnels.
15 Il est aussi essentiel de le consulter pour
16 connaître les coûts prévus pour les achats à court
17 terme qui, en fait, monte à quatre-vingt dollars
18 (80 \$/MWh) d'ici deux mille vingt-neuf (2029), qui
19 est deux fois le coût de l'ÉPI. Et aussi le coût
20 prévu des appros à long terme qui, en réalité,
21 approche les cent dollars le mégawattheure
22 (100 \$/MWh) d'ici deux mille vingt-neuf (2029) qui
23 est, lui, trois fois de plus que l'ÉPI.

24 Alors, ici, ce sont les chiffres, juste
25 pour être clair, étant donné que le Plan est

1 toujours en délibéré, qu'il n'y a pas une décision
2 finale. Ce sont tous, à moins d'indication au
3 contraire, des chiffres du Plan tel que proposé par
4 Hydro.

5 Alors, ce sont les valeurs d'Hydro pour les
6 achats de court terme, qui est la ligne bleue tirée
7 qui commence à un peu moins que soixante dollars
8 (60 \$/MWh) en deux mille vingt (2020) et monte à
9 quatre-vingt dollars (80 \$/MWh) en deux mille
10 vingt-neuf (2029).

11 La ligne orange qui est le coût évité des
12 appro, à long terme, qui monte avec l'inflation,
13 finalement, de quatre-vingt et quelques en deux
14 mille vingt (2020) jusqu'à cent dollars (100 \$/MWh)
15 en deux mille vingt-neuf (2029). Et en bas, la
16 ligne tirée verte, c'est le prix du patrimonial qui
17 commence en deux mille vingt-neuf (2029), je crois,
18 et augmente aussi avec l'inflation.

19 Ici, vous avez précisément les mêmes
20 chiffres, mais exprimés en pourcentage du
21 patrimonial. Alors, on constate que l'achat de
22 court terme commence un peu moins que le double du
23 patrimonial, mais il dépasse rapidement, déjà, en
24 fait, en deux mille vingt et un (2021) et approche,
25 je dirais de deux point quatre (2,4) fois plus

1 élevé à la fin de la période. Et l'appro à long
2 terme, qui est finalement stable parce que les deux
3 augmentent avec l'inflation, à presque trois fois
4 du patrimonial.

5 Maintenant, et je trouve ce graphique
6 extrêmement intéressant, ce sont encore une fois
7 les données fournies directement par l'Hydro, qui
8 est donc une estimation des approvisionnements
9 additionnels requis dans chacune des années du
10 Plan.

11 Et cette expression « approvisionnements
12 additionnels requis » inclut à la fois les achats à
13 court terme et les appros à long terme. Mais
14 rappelons que c'est seulement dans les deux
15 dernières années qu'il y a des appros à long terme.

16 Donc, si on commence, je ne sais pas si
17 vous voyez mon curseur, en bas à gauche, le bleu,
18 ça, c'est l'année deux mille vingt (2020). Alors,
19 c'est séquentiel, deux mille vingt et un (2021),
20 deux mille vingt-deux (2022), deux mille vingt-
21 trois (2023) et caetera.

22 Et on arrive à deux mille vingt-sept
23 (2027), ici, qui est la dernière année où ce n'est
24 que des achats à court terme. Et on constate, d'une
25 part, que la quantité achetée à chaque heure, est

1 beaucoup plus élevée, environ le double, comparée à
2 au début, mais aussi que le nombre d'heures dans
3 l'année où il y a aura les achats, est aussi le
4 double. Ici, en deux mille vingt (2020), les achats
5 à court terme occupaient sept pour cent (7 %) de
6 l'année et maintenant en deux mille vingt-sept
7 (2027), c'est à peu près le double.

8 Alors, ça nous démontre qu'on ne peut pas
9 juste présumer que le futur sera comme le présent.
10 Le futur sera différent et avec beaucoup plus
11 d'achats à court terme. Ça veut dire, aussi,
12 beaucoup moins d'ÉPI, beaucoup moins d'heures où il
13 existe de l'ÉPI et avec des conséquences
14 importantes pour les questions qui nous concernent.

15 Alors, ce graphique est tiré de mon rapport
16 et il utilise les données de deux mille vingt et un
17 (2021). Il vous montre, ici, la ligne tirée vert,
18 c'est les achats au tarif CB, l'estimation de
19 l'époque. Alors, ici, aux jours de fine pointe, il
20 y a l'effacement. Donc, juste un faible pourcentage
21 du reste, mais à partir de ça, pour toutes les
22 heures de l'année, il y a... je pense que c'est
23 trois cent quatre-vingt-quinze mégawatts (395 MW).

24 Sur le même graphique, vous avez ici, avec
25 l'axe de gauche, les besoins réguliers domestiques,

1 donc qui commencent à la pointe, à trente-huit
2 mille mégawatts (38 000 MW), environ. Vous
3 comprenez bien cette courbe.

4 Et la ligne rouge, c'est les achats de
5 court terme, aussi en ordre décroissant. Donc, il y
6 aurait apparemment une heure, c'est l'axe droite, à
7 mille huit cents mégawatts (1800 MW), très peu
8 d'heures. Mais ensuite, avec les heures, le prix
9 descend.

10 Mais, j'ai rajouté ces tirets rouges pour
11 signifier précisément, à gauche de cette ligne
12 rouge, il n'y a pas d'ÉPI. Il y a de l'achat de
13 court terme pendant tous les heures, tout
14 simplement. Et, en fait, ça, c'est... en deux mille
15 vingt et un (2021), ça représente onze pour cent
16 (11 %) des heures de l'année.

17 Ensuite, entre les deux lignes - la ligne
18 verte est la place où après ça, c'est tout
19 patrimonial. Alors, entre les deux lignes, c'est la
20 zone où les ventes au tarif CB seraient
21 partiellement alimentées par l'ACT, les achats
22 court terme, et partiellement par l'ÉPI. Et ça
23 représente un autre dix pour cent (10 %) des
24 heures.

25 Et ensuite, pour tous les heures où il n'y

1 a pas d'achats de court terme, évidemment, c'est le
2 patrimonial qui est à la marge et ça représente...
3 mon chiffre, excusez-moi... ça représente soixante-
4 dix-neuf pour cent (79 %) des heures de l'année
5 deux mille vingt et un (2021).

6 Maintenant, j'ai fait un graphique
7 similaire pour l'année deux mille vingt-sept
8 (2027). Ça requiert un peu de gymnastique
9 mathématique. Alors, ici, la courbe des achats de
10 court terme n'est pas exactement les chiffres
11 d'Hydro, mais c'est une courbe qui ressemble très
12 « prochement ».

13 Les besoins sont les besoins de deux mille
14 vingt-sept (2027) et on voit le même effet. Il y a
15 une zone, à gauche, où il y a les achats de court
16 terme sur chaque heure. Et donc, nécessairement,
17 c'est à la marge. Il y a une zone mixte et une zone
18 où c'est uniquement le patrimonial. Mais les
19 proportions sont très différentes.

20 Ici, la zone à gauche, tous les achats de
21 court terme sont seize pour cent (16 %) des heures,
22 plutôt que onze pour cent (11 %) en deux mille
23 vingt et un (2021). La zone mixte sont vingt-trois
24 pour cent (23 %) des heures, comparé à dix pour
25 cent (10 %) en deux mille vingt et un (2021). Et

1 alors, la partie où toutes les ventes viennent de
2 l'ÉPI sont de seulement de soixante et un pour cent
3 (61 %), comparée à soixante-dix-neuf pour cent
4 (79 %) en deux mille vingt et un (2021).

5 C'est-à-dire, donc, qu'il y a... Les ventes
6 au tarif CB sont alimentées beaucoup plus avec les
7 achats de court terme dans l'année deux mille
8 vingt-sept (2027) que dans l'année deux mille vingt
9 et un (2021).

10 Alors, qu'est-ce que ça nous enseigne sur
11 les effets tarifaires du tarif CB. Pendant les
12 années de surplus, il y a évidemment l'utilisation
13 de l'ÉPI, et donc une pression à la baisse sur les
14 tarifs et une maximisation des revenus. Mais cet
15 effet diminue quand que la quantité disponible
16 d'ÉPI diminue.

17 Et, avec la disparation graduelle, et
18 l'augmentation graduelle... pardon, la disparation
19 graduelle de l'ÉPI et l'augmentation graduelle du
20 nombre d'heures avec achats de court terme, ces
21 effets bénéfiques s'estompent.

22 Finalement, d'ici quelques années, les
23 coûts d'alimentation dépasseront les revenus
24 produits par les ventes CB. Et dans ce cas-là, il
25 faut dire, je pense qu'il faut admettre qu'il n'y a

1 plus de maximisation de revenus.

2 À cet égard, je comprends la hâte de
3 certains intervenants de procéder rapidement.
4 Lorsqu'il y a de gros surplus, avec beaucoup d'ÉPI,
5 le fait d'allouer un bloc aux cryptomonnaies
6 maximise effectivement le revenu, au bénéfice de
7 l'ensemble des consommateurs. Le Distributeur se
8 trouve dans une telle situation depuis longtemps.

9 Et l'AHQ-ARQ, entre autres, veut se servir
10 de cette occasion de maximisation de revenus afin
11 de réduire les tarifs. Avec raison. Toutefois, il y
12 a un problème. Cette période de surplus s'achève,
13 comme l'indique le bilan.

14 Monsieur Raymond, dans son témoignage, dans
15 sa réponse à maître Ouellette le reconnaît. Il a
16 dit : « Plus on étale dans le temps, bien plus on
17 va toucher à des années plus lointaines où on peut
18 avoir d'autres problèmes d'approvisionnement.

19 Alors, c'est ça le problème. Il y aura
20 effectivement un problème d'approvisionnement d'ici
21 quelques années. S'il y avait moyen de faire des
22 ventes au tarif CB dans le court terme, sans
23 s'engager pour le long terme, il serait clairement
24 dans l'intérêt des consommateurs de le faire.

25 Malheureusement, avec le retrait de la

1 politique de non-garantie de renouvellement, cette
2 option est perdue.

3 J'aimerais brièvement parler de la notion
4 de taggage d'électrons qui a été soulevée dans
5 l'audience, vendredi. Je vous dirais que tout
6 questionnement sur les ressources qui seraient
7 requises éventuellement pour desservir une nouvelle
8 charge, ne fait vraiment pas appel à cette notion
9 de taggage d'électrons qui en fait est plus, est
10 pertinent sur le plan opérationnel, sur le plan
11 temps réel, mais pas sur... dans la perspective de
12 planification.

13 Alors, c'est vrai que, Hydro-Québec ne
14 précise pas la source précise d'une vente
15 particulière concernant d'autres compagnies,
16 surtout américaines, mais ça ne... et donc, ça,
17 c'est important, c'est très important dans la
18 mesure où on veut, par exemple, affecter une prime
19 pour la vente d'un électron qui vient d'un parc
20 éolien, quelque chose comme ça.

21 Dans la planification, c'est pas du tout le
22 cas. En fait, toute étude de rentabilité d'un
23 programme et d'un tarif doit tenir compte des coûts
24 d'approvisionnement marginal qui seraient requis
25 pour desservir la charge marginale sous l'étude.

1 Et donc, la question est : quelle ressource
2 qui est dans la marge et quel est son coût et ça
3 n'a vraiment rien à voir avec la question du
4 taggage d'électrons.

5 Donc, pour revenir au sujet de base,
6 l'effet du solde de bloc sur le bilan en énergie.

7 Le bilan en énergie ne tient compte que des
8 trente (30)..., le bilan, c'est-à-dire le bilan du
9 plan que je vous ai montré tantôt, tient compte
10 unique des trente mégawatts (30 MW) au tarif CB qui
11 sont déjà alloués.

12 L'allocation complète du solde du Bloc
13 dédié viendra donc inévitablement modifier ce
14 bilan.

15 Ma preuve d'expert présentée dans le
16 dossier de plan d'appro a quantifié comme suit
17 l'effet sur le bilan. Vous voyez des augmentations
18 des achats de court terme qui sont autour de deux
19 terrawatts/heure (2 TW/h) dans les années deux
20 mille vingt-deux (2022) à deux mille vingt-six
21 (2026) et qui se traduit aussi dans un impact sur
22 les approvisionnements à long terme pour les années
23 deux mille vingt-sept, huit, neuf (2027-2028-2029),
24 autour de trois terrawatts/heure (3 TW/h).

25 Et comme j'ai dit tantôt, l'évaluation de

1 l'impact tarifaire de nouvelles charges ne fait pas
2 partie du plan d'approvisionnement. En réalité,
3 pour le plan, la charge du tarif CB est un intrant.
4 Et justement, quand les questions étaient
5 mentionnées dans le dossier de plan d'appro, s'il y
6 aura peut-être quelques terrawatts/heure
7 additionnels venant de la charge CB, la réponse
8 était bonne. Alors, on va acquérir cette énergie,
9 il n'y a pas de problème.

10 Pare ce que le défi du plan d'appro est de
11 trouver les ressources pour les besoins identifiés.
12 Si les besoins montent, on trouve plus de
13 ressources.

14 Avant de passer au prochain, j'avais dit
15 tantôt qu'il faut prendre acte du plan d'appro,
16 mais il faut pas le faire aveuglément. Lorsque les
17 détails du dossiers en cours diffèrent des
18 prémisses du plan, il y aura évidemment des
19 ajustements à faire.

20 Aux audiences du R-4110, le procureur
21 d'Hydro-Québec a demandé au Panel du Distributeur
22 si justement ils pouvaient pas modifier le bilan
23 pour tenir compte d'allocations complètes du solde
24 de bloc dédié.

25 Étant donné que la décision que vous avez

1 rendue a été rendue après la préparation du bilan
2 et maître Ouellette a cité un extrait de ces
3 échanges de son contre-interro vendredi.

4 À notre surprise, monsieur Aucoin a dit
5 non. Il y a pas raison de modifier le bilan.
6 Pourquoi? Alors, selon ma compréhension de ses
7 propos, sa réponse se base sur sa compréhension
8 puis les modalités proposées pour l'allocation du
9 solde ne sont pas très très différentes des
10 modalités de l'appel de propositions.

11 Ainsi, si on fait la même chose une autre
12 fois, on devrait pas s'attendre à un résultat
13 différent, donc, étant donné qu'il y aura pas
14 beaucoup de preneurs, selon lui, on n'a pas besoin
15 de modifier le bilan.

16 À mon avis, sa position est erronée. Les
17 modalités proposées, donc, dans ce dossier, premier
18 arrivé, premier servi, sont en fait très très
19 différentes de celles de l'appel de proposition
20 2019-01 comme l'explique très clairement la preuve
21 du Distributeur.

22 En fait, dans ses réponses vendredi,
23 Monsieur Bélanger a effectivement reconnu que les
24 deux possibilités existent.

25 Il a dit, page 23, l'important c'est pour

1 ça qu'on est ici devant la Régie, c'est que notre
2 processus soit en mesure d'accueillir à la fois un
3 volume élevé.

4 Donc, si ça bouscule pour le client, là,
5 comme c'est mentionné à la question ou encore si le
6 débit est plus faible.

7 Si on croyait vraiment qu'il n'y a pas
8 beaucoup d'intérêt à cette offre, je ne pense pas
9 qu'on serait ici. Il faut présument que les
10 mégawatts offerts seront effectivement alloués et
11 utilisés ou du moins être prêts pour une telle
12 éventualité.

13 Et étant donné les changements importants
14 dans le contexte du cryptomonnaie depuis les
15 audiences antérieures avec la montée des prix, avec
16 tout ce qui se passe en Chine, je pense qu'il est
17 raisonnable de présumer qu'il y aura des preneurs
18 pour cette offre. Et donc, ça implique
19 nécessairement d'ajuster le bilan en énergie.

20 Aux audiences du plan d'appro, le RENCREQ a
21 demandé aux témoins du Distributeur de corriger au
22 besoin mon estimation des besoins additionnels en
23 lien avec le solde du bloc dédié. Il y a même une
24 estimation que vous voyez ici. Ils ne l'ont pas
25 fait.

1 Je vous invite donc à prendre ces chiffres
2 comme une estimation raisonnable des conséquences
3 d'allocation complète du solde sur les besoins en
4 approvisionnement additionnels, à moins bien sûr
5 que quelqu'un présente quelque chose qu'il considère
6 mieux fondé.

7 Alors, l'autre page. Parlons maintenant des
8 approvisionnements à long terme. Le Distributeur
9 insiste qu'il n'y aura pas de devancements des
10 appels d'offres à long terme. Il a peut-être
11 raison, mais il ne dit pas que la quantité
12 d'énergie sera la même.

13 En fait, selon ce que je viens de montrer,
14 c'est évident et inévitable que la quantité
15 d'énergie requise dans ses appels d'offres
16 prochains, augmentera inévitablement avec les
17 consommations au tarif CB.

18 Alors, ce qui nous intéresse c'est le coût
19 du kilowattheure qu'on vend, et alors, si ce coût
20 additionnel vient de l'augmentation de l'appel
21 d'offres ou de son devancement finalement ne change
22 rien.

23 L'important c'est que ces kilowattheures
24 viendront, à partir de deux mille vingt-huit
25 (2028), surtout des appels d'offres à long terme

1 dont les coûts sont dans les dix sous le
2 kilowattheure (0,10 \$/KWh).

3 Alors, ça implique que la pression à la
4 hausse sur les tarifs est encore plus élevée à la
5 partir de deux mille vingt-sept (2027) et donne
6 encore une fois qu'il n'y aura pas maximisation de
7 revenus.

8 Parlons un peu de ce qui vient après deux
9 mille vingt-neuf (2029). C'est vrai que le plan
10 d'appro termine en deux mille vingt-neuf (2029),
11 mais le tarif CB ne le fait pas ni les impacts non
12 plus.

13 Acquérir des quantités additionnelles, afin
14 de desservir le bloc dédié dans un appel d'offres à
15 long terme, ouvrirait la porte à plusieurs effets
16 néfastes.

17 D'abord, l'écart entre le coût
18 d'approvisionnement et le tarif créerait une
19 pression à la hausse sur les tarifs et comme on a
20 vu, pas de maximisation de revenus.

21 De plus, ça crée un risque de surplus.
22 Risque qui était par ailleurs évoqué par la Régie
23 dans sa décision D-2019-052.

24 La pérennité à long terme du minage de
25 cryptomonnaie n'est aucunement garantie et si

1 jamais pour une raison ou autre la consommation du
2 bloc dédié se réduit ou disparaît, on se
3 retrouverait à nouveau avec des surplus et avec
4 l'ÉPI pour encore une période assez longue
5 dépendant de la durée des contrats engagés après
6 l'appel d'offres.

7 Évidemment, ce ne sont pas des résultats
8 qu'on souhaite. Alors, qu'est-ce qu'on peut faire
9 aujourd'hui pour éviter ce destin?

10 Il est impossible en ce moment de réduire
11 la taille de bloc dédié étant donné le cadre
12 procédural de cette audience.

13 D'abord, le Distributeur n'a pas analysé
14 les impacts tarifaires avant de prendre une
15 décision de ne pas demander une réduction de la
16 taille du bloc.

17 La décision D-2019-0052 ne prévoit pas un
18 contrôle par la Régie de cette décision et la Régie
19 est donc appelée à allouer le solde du bloc avant
20 même de pouvoir vérifier s'il est dans l'intérêt
21 public de le faire dans le contexte actuel ou non.

22 Par ailleurs, la Régie reverra la taille du
23 bloc dans un processus ultérieur, mais une fois les
24 mégawatts alloués, il ne serait évidemment pas
25 possible de les rappeler.

1 Donc, il y a un fort risque que si dans le
2 futur la Régie décide de réduire la taille du bloc,
3 il ne serait pas possible de le faire.

4 Il existe quand même une sortie possible.
5 Je vous soumets qu'il serait possible d'étaler
6 l'allocation du solde du bloc sur plusieurs années,
7 de procéder avec la première tranche et ensuite de
8 procéder avec une analyse des conséquences
9 potentielles. Autrement dit, le fameux processus de
10 réévaluation de la taille du bloc avant que les
11 autres tranches soient allouées. Alors, ça complète
12 sur la maximisation des revenus. Alors, je passe
13 brièvement aux questions de retombées économiques
14 et ça ne sera pas long.

15 Alors, les engagements existants. Selon
16 moi, la proposition d'éliminer les engagements
17 existants devrait être rejetée. D'une part, ce sont
18 des engagements entrepris librement dans un
19 processus transparent. Chaque partie qui a des
20 engagements les a proposés elle-même librement. Et
21 ces engagements justement contribuent à maximiser
22 les retombées économiques de ces projets qui ont
23 été adoptés. Enlever les engagements, il me semble,
24 va directement à l'encontre de cet article.

25 Il a été suggéré que, par... qu'ils doivent

1 être éliminés par un souci d'uniformité et
2 d'équité. Et je ne suis pas d'accord avec cette
3 interprétation. Il existe dans vos vies plusieurs
4 situations quotidiennes où des choses qui sont très
5 semblables ont été vendues à des prix différents
6 pour des raisons différentes.

7 Un exemple que vous comprenez tous. On se
8 souvient d'il y a deux ans, ce sont des billets
9 d'avion où, souvent, les billets équivalents d'une
10 personne à côté de vous a payé un prix très
11 différent, dépendant surtout du moment où il a fait
12 l'achat, que ses conditions, ses points, et
13 caetera. Les sociétés d'aviation font des soldes,
14 mais c'est très rare que, comme ils font des
15 soldes, ils annoncent qu'ils vont rembourser tout
16 le monde qui avait acheté des billets auparavant
17 pour retourner l'argent qui dépasse le prix du
18 solde. On voit ça souvent.

19 Et donc, je ne vois aucune obligation, même
20 si on procède avec la prochaine allocation telle
21 que prévue, il n'y a aucune raison d'enlever les
22 engagements existants qui va, comme je dis, à
23 l'encontre de la notion de maximisation des
24 retombées économiques.

25 Maintenant, il est suggéré, et le RNCREQ

1 appuie cette recommandation, d'exiger des
2 engagements minimaux. Pour respecter les
3 préoccupations du Décret et les décisions déjà
4 prises, il est nécessaire de faire tout le possible
5 pour maximiser les retombées économiques. Rien dans
6 l'approche, selon moi, rien dans l'approche
7 « premier arrivé, premier servi » n'empêche
8 d'exiger des engagements minimaux.

9 En contre-interrogatoire, j'ai compris
10 qu'Hydro a peur que ça va créer les besoins de tout
11 un processus d'une activité continue
12 d'évaluation. Mais je ne pense pas que c'est le
13 cas. Je peux imaginer dans le formulaire, il y a
14 une simple case à cocher que le soumissionnaire
15 atteste que le projet rencontre des engagements
16 minimaux qui requièrent en soi aucun suivi bien sûr
17 on peut faire des vérifications, des « spot check »
18 au besoin ou s'il y a une raison de penser que ce
19 n'est pas le cas. Mais encore une fois, il y a
20 beaucoup d'exemples comme ça dans nos vies où on
21 attestent que quelque chose est - et c'est rarement
22 vérifié - mais le fait qu'il peut être vérifié nous
23 incite à dire la vérité.

24 Donc, je crois que... Donc, je pense, que
25 c'est tout à fait concevable, et même souhaitable

1 de prévoir des engagements minimaux qui vont au
2 moins garantir un certain niveau de retombées
3 économiques. Maintenant, la question c'est, comment
4 les fixer. La seule information qui est disponible
5 et qui est soumise à vous mais pas à nous, ce sont
6 les engagements pris par les soumissionnaires à
7 l'AP 2019-01 qui, quand même, je pense, devaient
8 donner une idée assez claire de qu'est-ce qui est
9 possible, qu'est-ce qui est faisable et permettront
10 à la Régie de fixer des engagements minimaux sur
11 les trois critères retenus à des niveaux qui sont
12 exigeants mais quand même atteignables.

13 Sur les questions de la limite du cinquante
14 mégawatts (50 MW), le Distributeur propose de
15 limiter les projets à cinquante mégawatts (50 MW),
16 mais certains intervenants demandent d'enlever
17 cette limite.

18 À mon avis, la limite est importante,
19 surtout, si vous acceptez la suggestion de procéder
20 en tranches. Premièrement, ça empêche qu'une seule
21 entreprise, obtienne la plupart, sinon la totalité
22 du solde du bloc dédié. Ça limiterait les bénéficiaires
23 du bloc dédié à une seule entreprise et une seule
24 localité. Un enjeu, je pense, qui a été mentionné
25 dans la décision.

1 Mais je vous soumets que ça serait encore
2 plus problématique s'il s'agit d'une entreprise
3 étrangère qui a peu de présence au Québec. Si on
4 lit ça avec une absence totale d'engagement par
5 rapport aux retombées économiques, on peut présumer
6 qu'elles seront strictement au minimum.

7 Et, en plus, le fait d'enlever, finalement,
8 la limite, quand même mitige un petit peu l'effet
9 de la course contre la montre si, en effet, il y a
10 plusieurs soumissionnaires qui sont prêts,
11 subitement, au moment où le guichet ouvre et ça
12 devient une question de sort, qui va rentrer une
13 seconde devant l'autre, selon la vitesse des
14 connexions Internet et tout. Le fait d'avoir plus
15 qu'un gagnant serait, peut-être, plus acceptable.
16 Donc, pour toutes ces raisons, je vous recommande
17 de maintenir la limite de cinquante mégawatts
18 (50 MW) par projet.

19 Et, finalement, et c'est mon dernier point,
20 la question du bloc réservé pour des petits
21 projets. Dans votre décision antérieure, la Régie a
22 invoqué plusieurs motifs à l'appui d'une création
23 d'un tel bloc. Premièrement, que ça créait des
24 revenus supérieurs. On sait que le tarif M est
25 beaucoup plus élevé que le tarif LG.

1 Ça a tendance à créer plus d'emplois, on
2 peut, peut-être, le voir dans les soumissions
3 auxquelles on n'a pas accès. Ça peut permettre,
4 évidemment, permettre un plus grand nombre de
5 participants et présumément de localités, aussi.
6 Et, donc, effectivement, la dispersion des
7 retombées économiques dans un plus grand nombre de
8 localités.

9 Ces motifs demeurent valables et à ma
10 connaissance, aucun motif valable n'a été offert
11 pour éliminer ce bloc. Et, alors, je vous
12 recommande de maintenir un bloc réservé pour les
13 projets de moins de cinq mégawatts (5 MW), fixé
14 comme un pourcentage des mégawatts (MW) alloués.

15 Par ailleurs, j'ai trouvé intéressante la
16 proposition faite par, je crois, par Floxis, qui,
17 est comme une façon d'opérationnaliser cette notion
18 qui serait simplement d'avoir deux guichets. Un
19 pour les projets de moins de cinq mégawatts (5 MW)
20 et d'autres pour les projets entre cinq (5 MW) et
21 cinquante (50 MW) et comme ça, l'attribution dans
22 les deux serait faite exactement de la même façon
23 et sans confusion. Alors, cela complète mes
24 commentaires. Je vous remercie beaucoup pour votre
25 écoute.

1 Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Merci, Monsieur Raphals. Alors, je n'aurai pas de
3 question pour mes témoins.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Monsieur Raphals et Monsieur Vaillancourt.
6 Alors, est-ce qu'il y a des questions de la part
7 des intervenants? Maître Charlebois et Maître
8 Neuman, par la suite.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

10 Très bien. Bonjour, Monsieur le Président, Pierre-
11 Olivier Charlebois...

12 R. Excusez-moi, un instant. Je vois que la
13 présentation est sur mon écran. Est-ce qu'il serait
14 possible de l'enlever pour voir les visages des
15 personnes qui parlent ou est-ce que c'est moi qui
16 contrôle ça d'une façon que j'ignore? Merci
17 beaucoup.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Alors, rebonjour Monsieur le Président. Bonjour,
20 Monsieur le Régisseur, Madame la Régisseur, Pierre-
21 Olivier Charlebois pour Bitfarms.

22 Q. **[27]** Bonjour, Monsieur Raphals.

23 R. Bonjour, Maître Charlebois.

24 Q. **[28]** Alors, quelques questions, Monsieur Raphals.

25 Une première : dans votre analyse de l'impact

1 tarifaire, je veux juste bien comprendre. N'est-il
2 pas vrai que tout ce que vous avez dit par rapport
3 à l'impact de l'alimentation du bloc de trois cent
4 mégawatts (300 MW), ça serait vrai pour n'importe
5 quels types d'abonnements additionnels pour trois
6 cents mégawatts (300 MW)? N'importe quelles autres
7 charges industrielles de trois cent mégawatts
8 (300 MW) qui s'additionneraient au réseau d'Hydro-
9 Québec? Est-ce que ça ne serait pas le même type de
10 propos que vous pourriez donner à l'égard d'une
11 nouvelle charge?

12 R. Oui et non. Oui, si le facteur d'utilisation est le
13 même, mais la plupart des charges n'ont pas des
14 facteurs d'utilisation aussi élevés que le minage
15 de la cryptomonnaie. Mais effectivement, toute
16 nouvelle charge, dont ce contexte de... dans le
17 contexte post-surplus, toute nouvelle charge crée
18 effectivement une pression à la hausse sur les
19 tarifs.

20 Q. **[29]** Dans votre analyse tarifaire, est-ce que vous
21 avez pris en considération que les clients
22 assujettis au tarif CB payent pour la prime de
23 puissance, mais qu'Hydro-Québec Distribution n'a
24 pas besoin de se procurer de la puissance?

25 R. Oui. Enfin, je... quand j'ai mentionné un prix de

1 cinq à six cennes le kilowattheure (5-6 ¢/kwh), ça
2 tient compte de la prime de puissance.

3 Le prix énergie des deux tarifs est
4 beaucoup moindre, donc j'ai pris un facteur
5 d'utilisation... comme celui du crypto. Et donc,
6 finalement, ça divise la prime de puissance sur les
7 kilowattheures qui sont consommés pendant le mois.

8 Et ça donne, selon mes calculs, un moyen,
9 tout compris, de... c'est-à-dire, le... Si on prend
10 le facteur, on le divise par le nombre par le
11 nombre de kilowattheures, ça donne entre cinq et
12 six cennes le kilowattheure (5-6 ¢/kwh), y compris
13 la prime de puissance.

14 Q. **[30]** Et vous calculez, dans cette formule-là, le
15 fait qu'Hydro-Québec n'a pas besoin d'acquérir la
16 puissance? Et donc, il reçoit le paiement du client
17 pour la prime de puissance, mais il n'a pas besoin
18 d'acquérir cette puissance-là. Vous avez intégré
19 cette économie-là pour le Distributeur dans votre
20 formule?

21 R. En fait, j'ai intégré... j'ai intégré... j'ai
22 comparé ce revenu qui, en fait, est la facture qui
23 a des composants énergie en puissance. Et j'ai
24 comparé ça au coût d'acquisition d'énergie d'Hydro.

25 Alors, effectivement, je n'ai pas pensé à

1 acquérir la puissance. Je n'ai rajouté rien pour la
2 puissance. Je n'ai rajouté rien non plus pour
3 l'utilisation des réseaux de transport et
4 distribution.

5 Donc, j'ai simplement comparé le revenu
6 brut aux dépenses brutes pour l'acquisition de
7 kilowattheures.

8 Q. [31] Mais donc, est-ce que votre calcul pourrait
9 être différent si vous aviez inclus le montant, par
10 exemple, de... Je comprends que ça serait environ
11 un montant de quatre millions (4 M), là, que le
12 Distributeur économiserait, considérant le fait
13 qu'il n'a pas besoin d'aller acquérir de la
14 puissance sur le marché pour un bloc de trois cents
15 mégawatts (300 MW).

16 Est-ce que votre calcul pourrait être
17 différent à terme?

18 R. Mais, mon calcul n'est pas basé sur économiser, il
19 est basé sur oui ou... avec ou sans l'achat. Alors,
20 sans l'achat, comme je... le point de référence,
21 c'est sans l'achat de CB. On rajoute la charge CB.
22 La seule charge que j'attribue est l'acquisition de
23 kilowattheures.

24 Il y a effectivement un peu de puissance à
25 acquérir, mais je n'ai pas chargé pour ça. Donc,

1 finalement... et je vous avoue... Vraiment, c'est
2 petit. C'est vingt mégawatts (20 MW), je pense,
3 pour tout le bloc. Mais, je...

4 Donc, je n'ai pas compté cette charge-là.
5 Mais, je pense comprendre votre point et la réponse
6 c'est non. Effectivement, il n'y a pas un autre
7 bénéfice qui vient du fait qu'il n'y a pas de
8 charge de puissance, parce que le coût...

9 En fait, c'est très conservateur en... sur
10 le côté des ventes. Parce que ça charge uniquement
11 pour l'énergie. Tous les autres consommateurs
12 payent pour l'utilisation du réseau de transport et
13 distribution.

14 Dans mon analyse, je n'ai chargé rien aux
15 consommateurs CB pour l'utilisation des réseaux de
16 transport et distribution.

17 Q. **[32]** Mais, juste pour que je...

18 R. Uniquement les kilowattheures achetés.

19 Q. **[33]** Juste pour que je comprenne bien. De votre
20 point de vue, le fait que le Distributeur n'ait pas
21 besoin d'acquérir la puissance n'a pas d'impact sur
22 votre analyse de l'impact tarifaire?

23 R. Non. Non, parce que je n'ai pas inclus une charge
24 pour la puissance, justement.

25 Q. **[34]** Très bien. Maintenant, j'essaye de bien

1 comprendre votre proposition, quant à l'attribution
2 du bloc par tranches. Si je comprends bien, par
3 exemple, si on prend l'hypothèse où une telle chose
4 pourrait se produire, qu'arrive-t-il lorsqu'il est
5 temps d'y aller avec la seconde tranche? Est-ce que
6 le Distributeur doit faire une analyse afin de
7 déterminer quelle sera la quantité de mégawatts
8 qu'il est capable d'attribuer à ce moment-là?

9 R. Non, pas au moment de la seconde tranche, au moment
10 de la réévaluation du volume. Alors, si la Régie
11 accepte ma suggestion dans l'entièreté...

12 Alors, disons que la décision de cette
13 audience sort, disons en septembre, en octobre, et
14 que la première tranche, qui doit être à quatre-
15 vingt-dix mégawatts (90 MW). Et le guichet ouvre,
16 disons en janvier, et alors qu'en février, ou même
17 en janvier, la Régie lance... annonce qu'ils
18 procèdent à la réévaluation du volume dans une
19 phase 4 au même moment.

20 Et alors, cette réévaluation,
21 effectivement, sera une étude soigneuse des effets
22 tarifaires et autres du volume et la Régie prendra
23 une décision. Si sa décision est effectivement « il
24 n'y a pas de problème, on va allouer le bloc comme
25 prévu », alors on procède aux tranches 2, et 3, ou

1 4, selon le cas, sans aucune autre procédure.

2 Si, par contre, la Régie décidera « bon, il
3 faut augmenter », alors on va augmenter. S'il a
4 décidé de réduire, on va réduire, alors, ça sera,
5 ça dépendra de la décision de la Régie au moment de
6 la réévaluation du volume du bloc.

7 Q. [35] Et donc, essentiellement, ce que vous demandez
8 à la Régie, c'est de revenir sur sa décision dans
9 laquelle ils ont autorisé le bloc de trois cents
10 mégawatts ((300 MW)?

11 R. Non, parce qu'ils ont clairement prévu qu'il y aura
12 un moment de réévaluer le bloc et la Régie a même
13 dit dans la décision récente que c'est prématuré de
14 parler de ces choses. C'est prématuré, c'est-à-dire
15 la redevance est dans le futur.

16 Et le futur, je sou mets, est le processus
17 de réévaluation de volume du bloc. Le seul bémol
18 que j'ajoute est le fait que, dans les faits, il est
19 possible d'augmenter, mais pas de diminuer. Et
20 donc, si on devrait tout allouer avant d'arriver à
21 la moitié des options, et selon moi, les options
22 qui sont le plus probable seraient exclus.

23 Et donc, c'est pour ça qu'il est nécessaire
24 de tenir ce processus relativement hâtivement et de
25 minimiser les volumes qui seraient alloués avant la

1 fin.

2 Q. **[36]** Et à votre compréhension, lorsque la Régie
3 parlait d'une réévaluation du volume du bloc, cette
4 réévaluation-là pourrait être faite avant même que
5 le trois cents mégawatts (300 MW) soit alloué?

6 R. Que l'entièreté, oui. Oui. Et je pense que j'ai
7 rien vu qui suggère autrement. Je me souviens pas
8 du texte précis, mais je pense que ça dit, ça me
9 revient, que c'est uniquement après l'allocation du
10 bloc que la Régie va réévaluer le volume, au moment
11 approprié, alors...

12 Q. **[37]** Très bien, ça répond à mes questions. Merci
13 beaucoup, Monsieur Raphals. J'ai terminé mes
14 questions, Monsieur le Président, merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Charlebois. Maître Neuman?

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
19 Monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour le
20 regroupement CREE. Bonjour aux témoins.

21 Q. **[38]** Et ma première question s'adresse à monsieur
22 Vaillancourt et porte sur la page 5 de votre
23 présentation. Est-ce que vous pouvez le présenter à
24 l'écran, je le vois pas à l'écran, il faudrait que
25 j'aïlle voir dans ma pièce...

1 R. Elle apparaît bientôt.

2 Q. **[39]** Elle apparaît bientôt, d'accord. D'accord,
3 donc, sur cette page, en fait, à la dernière ligne,
4 en fait des deux derniers boulets, vous proposez de
5 maintenir les engagements en place pour les
6 engagements existants, nous sommes d'accord avec
7 ça. Nous le recommandons aussi.

8 Et de fixer des minimums pour le solde du
9 bloc, et vous mentionnez le critère du nombre
10 d'emplois et le critère de la valeur des
11 investissements.

12 Il y a un troisième critère qui est proposé
13 par monsieur Raphals dans sa présentation, qui est
14 celui de la masse salariale.

15 Est-ce qu'il faut que je comprenne quelque
16 chose du fait que la masse salariale n'a pas été
17 mentionnée dans votre présentation ou est-ce que
18 c'est simplement une erreur ou est-ce que je dois
19 interpréter quelque chose du fait que la masse
20 salariale n'est pas mentionnée ici?

21 M. MARTIN VAILLANCOURT :

22 R. Merci pour la question, Maître Neuman.

23 Q. **[40]** Oui.

24 R. La réponse courte est non. En fait, nous... le
25 RNCREQ accepte les recommandations, là, de monsieur

1 Raphals, là, et on aurait dû lire l'ensemble des
2 points ici, donc, y compris les retombées
3 économiques, là, qui pourraient se qualifier, là,
4 avec un certain nombre de dollars par mégawatt, en
5 lien avec la masse salariale.

6 Q. **[41]** Hum.

7 R. Disons, c'est un résumé des recommandations, là,
8 qui figurent à la présente page.

9 Q. **[42]** D'accord. Merci beaucoup, Monsieur
10 Vaillancourt. Ma prochaine question est pour
11 monsieur Raphals.

12 J'attirerais votre attention, s'il vous
13 plaît, à la page 4 de votre présentation. Donc,
14 c'est... attendez, est-ce qu'elle est... oui, est-
15 ce qu'elle est projetée, attendez, excusez. Oui,
16 d'accord. Donc, vous indiquez que l'approche
17 premier, premier servi, ne permet pas de maximiser
18 les retombées économiques comme le requiert le
19 décret.

20 Donc, et pour cette raison, vous
21 recommandez, en fait ce que je viens de discuter
22 avec monsieur Vaillancourt, de fixer des exigences
23 minimales éliminatoires comme critère
24 d'éligibilité.

25 Cependant, à la page suivante, page 5, vous

1 proposez de prévoir un tirage au sort au besoin.
2 C'est la dernière ligne de la page 5. On prévoit un
3 tirage au sort au besoin, afin d'éviter de
4 favoriser une catégorie de joueurs par rapport à
5 une autre.

6 En fait, j'aurais deux questions par
7 rapport à ça. D'abord, en quoi le fait de ne pas
8 faire un tirage au sort favoriserait une catégorie
9 de joueurs par rapport à une autre?

10 Et aussi, j'ai compris de votre témoignage
11 que le tirage au sort aurait lieu dans le cadre
12 d'un processus de premier arrivé, premier servi, et
13 il serait appliqué seulement au cas où deux ou
14 plusieurs soumissions sont horodatées de façon
15 identique ou c'est seulement dans ce cas-là qu'on
16 procéderait au tirage au sort.

17 Mais alors ma question et c'est la deuxième
18 question que je vous pose par rapport à ce passage
19 de votre présentation, c'est: est-ce qu'il n'aurait
20 pas été préférable essentiellement de faire tout
21 sauf un tirage au sort?

22 C'est-à-dire est-ce que si jamais deux
23 soumissions sont à un niveau égal, est-ce qu'il
24 n'aurait pas été souhaitable de prévoir autre chose
25 pour les sélectionner selon leur mérite en

1 utilisant les trois critères que vous nous avez
2 mentionnés à la page précédente ou n'importe quelle
3 gradation de ces critères pour toujours éviter
4 d'avoir recours au tirage au sort? Donc, ce sont
5 mes deux questions.

6 M. PHILIP RAPHALS :

7 R. Oui. Merci, Maître Neuman, pour ces questions qui
8 me permettent de clarifier quelque chose qui avait
9 besoin de clarification.

10 Alors, en effet, comme j'avais dit, mais ce
11 n'est pas écrit ici, le tirage au sort devrait
12 s'appliquer uniquement dans les cas où il y a du
13 horodatage très très rapproché.

14 Alors, ce n'est pas pour remplacer, bien,
15 l'approche qu'on a servie, mais simplement pour
16 gérer des situations où plusieurs soumissions
17 arrivent presque en même temps. Ça aurait dû être
18 précisé.

19 Et aussi, cette notion de favoriser une
20 catégorie est enfin une référence à quelque chose
21 je pense dans la décision D-2019-052 ou, excusez-
22 moi, c'est peut-être ailleurs. Je ne suis pas sûr.

23 Mais il y avait une mention que le fait de
24 procéder de cette façon-là pourrait favoriser les
25 grands joueurs qui auront plus de ressources et

1 être plus près sur le piton au moment de
2 l'ouverture du guichet.

3 Mais alors donc ces deux concepts ont été
4 un peu mêlés dans cette phrase, mais effectivement,
5 ce qu'on propose est d'utiliser le tirage au sort
6 uniquement comme « tiebreaker » si vous voulez dans
7 les situations où plutôt que dire que cette
8 soumission est horodatée une seconde avant l'autre.

9 Donc, c'est lui qu'il a gagné une place, ça
10 ne me semble pas vraiment équitable dans un monde
11 où les gens ne contrôlent pas les réseaux qui
12 communiquent entre leurs ordinateurs et ceux
13 d'Hydro-Québec. Est-ce que c'est clair?

14 Q. **[43]** Non, parce que je comprends moins que ce que
15 je croyais comprendre avant de poser les questions.

16 R. Désolé.

17 Q. **[44]** Est-ce que vous êtes d'accord au processus de
18 premier arrivé, premier servi? Donc, ça veut dire
19 que s'il y en a un arrive une seconde avant
20 l'autre, il va gagner, mais que le tirage au sort
21 s'appliquerait selon votre proposition, seulement
22 si deux soumissions arrivent en même temps?

23 Ça ne veut pas nécessairement dire les deux
24 premières (1ères). Ça peut être, je ne sais pas, la
25 vingtième (20e) et vingt et unième (21e) qui

1 arrivent en même temps.

2 R. Oui.

3 Q. [45] C'est uniquement quand il y en a deux qui
4 arrivent en même temps?

5 R. Bien, je peux vous dire, je ne suis pas très
6 enthousiaste de l'approche premier arrivé, premier
7 servi, mais il y a des limites de ce qu'on peut
8 faire.

9 Alors, j'ai pris pour acquis que cette
10 approche va être retenue. Donc, je reste dans un
11 monde de premier arrivé, premier servi. Je ne
12 conteste pas.

13 Alors, en fait et ça veut dire par exemple
14 que j'ai une soumission qui arrive le jour après
15 l'autre. Il n'est pas question d'avant l'autre.
16 Donc, il y a priorité.

17 La question c'est quand il y a des
18 soumissions qui sont rapprochées dans le temps et
19 définir « très rapprochés », prendra évidemment une
20 définition aussi, est-ce que c'est une seconde,
21 est-ce une minute, une heure. Je ne sais pas. Mais
22 s'il y a plusieurs... uniquement dans la situation,
23 dans une approche « premier arrivé, premier servi »
24 où il y a plusieurs soumissions qui arrivent en
25 étant très proches l'une à l'autre, c'est peut-être

1 à la Régie ou à Hydro de proposer comment définir
2 « très proches ». Alors, c'est uniquement dans ces
3 conditions-là qu'on procéderait au tirage au sort.

4 Q. [46] O.K. C'est clair. Je vous remercie beaucoup.
5 Et ma question suivante : Est-ce que vous proposez
6 ou est-ce que vous auriez souhaité qu'il y ait une
7 durée limite aux abonnements, c'est-à-dire que,
8 étant donné que le contexte du Plan
9 d'approvisionnement change, que les
10 approvisionnements... que les candidats qui
11 seraient retenus au terme du présent processus
12 qu'ils ne soient pas éternels, c'est-à-dire qu'ils
13 aient une limite de cinq ans ou de n'importe quelle
14 autre durée?

15 R. Oui, effectivement. Étant donné que... je pense
16 que, pour moi, c'est clair que toute cette
17 initiative était un incitatif d'écoulement de
18 surplus qui, quand ça commence en deux mille dix-
19 sept, deux mille dix-huit (2017-2018), était, si
20 vous voulez, l'enjeu critique du réseau pendant
21 toute une période de planification. Alors, les
22 mesures prises pour écouler le surplus ne devraient
23 pas créer des charges permanentes après la fin de
24 surplus. Et donc, j'étais déçu d'apprendre que la
25 proposition initiale que j'ai mentionnée, la

1 politique de non-garantie de renouvellement aurait
2 été retirée. Et encore, malheureusement, j'ignore
3 exactement à quel moment ou pour quel motif il a
4 été enlevé. Si, et je ne pense pas qu'on a droit
5 dans ce processus de le remettre non plus, mais si
6 c'était possible, je pense que ça serait,
7 effectivement, une très bonne chose à faire.

8 Q. [47] Et ce serait une garantie de renouvellement de
9 cinq ans, est-ce que c'est ça que vous avez en
10 tête?

11 R. Bien non, la proposition initiale n'était pas de
12 garantie de renouvellement. Donc, une période
13 contractuelle qui correspondrait à la soumission.
14 Bon. À l'époque, effectivement, c'était différent,
15 mais... Par exemple si... Et encore je ne pense pas
16 que c'est une suggestion qui est admissible dans ce
17 processus, mais faisant abstraction de ça pour
18 répondre à votre question. Si la condition était
19 que si le tarif CB est autorisé pendant cinq ans,
20 ou six ans, et après on verra, aucune garantie de
21 renouvellement, ce serait un contexte beaucoup plus
22 propice à l'intérêt public et aux maximisations de
23 revenus. Évidemment, pour la compagnie, c'est-à-
24 dire qui doit rentabiliser ses investissements dans
25 cinq ans, mais ce serait probablement le cas, mais

1 sans garantie de pérennité.

2 Q. [48] Et est-ce que ça n'irait pas un petit peu à
3 l'encontre de votre souhait de maximiser les
4 retombées économiques, ne serait-ce que les
5 emplois, c'est-à-dire les emplois se termineraient
6 après cinq ans, les investissements seraient peut-
7 être moindres parce que la pérennité n'est pas là?
8 Est-ce qu'il n'y a pas... il n'y a pas une certaine
9 contradiction entre votre souhait d'avoir des
10 retombées économiques et votre souhait d'avoir une
11 durée plus courte?

12 R. Comme je dis, étant donné que l'origine même du
13 dossier est l'écoulement de l'ÉPI, quand il n'y en
14 a plus, ça doit terminer. Par contre, dans ce monde
15 hypothétique où ça se fait, je présume que, avant
16 la fin de cette période, il y aura un autre
17 processus pour justement se poser des questions,
18 qu'est-ce qu'on fait maintenant. Il y aura
19 évidemment le Plan d'approvisionnement de deux
20 mille vingt-six (2026) comme référence. Et il y
21 aura des coûts évités futurs. Et on va savoir plein
22 d'autres choses aussi qu'on ne sait pas maintenant.

23 Et alors, bien sûr, un des éléments qui
24 serait soulevé, que nous avons cette installation
25 qui fait l'emploi de pas beaucoup de monde mais

1 quand même de quelques personnes et on veut garder
2 ces emplois. Et alors, ce débat aura lieu tenant
3 compte de l'impact tarifaire, les bénéfices autres,
4 et caetera. Mais ce sera un débat futur et pas un
5 engagement fait sur la base d'une décision
6 antérieure, de deux mille dix-neuf (2019).

7 Q. [49] Je vous remercie énormément, Monsieur Raphals.
8 Ça complète mes questions, Monsieur le Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres
11 intervenants qui ont des questions? Hydro-Québec?

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me WILLIAM MORAN :

13 Oui, donc, bonjour Monsieur le Président, bonjour
14 aux régisseurs. Bonjour Monsieur Vaillancourt,
15 Monsieur Raphals et Maître Ouellette.

16 Q. [50] Donc, Monsieur Raphals, d'abord juste quelques
17 questions en lien, entre autres, avec ce que mon
18 confrère, maître Charlebois, vous a posées. On
19 comprend que ce qui est proposé par le RNCREQ,
20 c'est que le bloc y soit scindé en différentes
21 tranches.

22 Et, là, je vous ai entendu dire, tout à
23 l'heure, des tranches de quatre-vingt-dix mégawatts
24 (90 MW). Et, moi, ce que je cherche à comprendre,
25 c'est que dans l'éventualité où la Régie suivait

1 votre recommandation et décidait, par exemple,
2 d'allouer une première tranche de quatre-vingt-dix
3 mégawatts (90 MW), quel serait le déclencheur pour
4 amorcer la phase 4 du dossier, comme vous le
5 suggérez?

6 R. Je pense que c'est la Régie qui le déclencherait.
7 Et ma suggestion serait de le faire le plus vite
8 possible. Ça pourrait être, le lendemain, de la
9 décision.

10 Q. **[51]** O.K. Donc, avant même... c'est-à-dire,
11 j'essaie juste de comprendre. Disons, le
12 déclencheur que vous suggérez, ça serait un simple
13 écoulement du temps, c'est ça que l'on comprend? Ça
14 ne serait pas d'attendre de voir quel résultat
15 donnerait l'écoulement, exemple, de cette tranche-
16 là, mais bien qu'on procède à l'attribution et on
17 attend qu'un certain délai passe et, là, on débute
18 la phase 4 devant la Régie?

19 R. Ça sera une décision de la Régie. Elle pourrait
20 décider d'attendre l'allocation d'une première
21 tranche. Premièrement, l'information de la
22 réception serait un intrant intéressant. Donc, ça
23 serait peut-être une raison d'attendre l'ouverture
24 du guichet de la première tranche, mais ça ne
25 serait pas nécessaire parce que les informations de

1 base sont, à mon avis, déjà disponibles. Et si
2 d'autres décisions avaient été prises, dans le
3 passé, on aurait pu faire cet examen. Donc, faisons
4 le processus, mais ce n'est pas le cas. Donc, il
5 faut le reporter à un autre. Mais une fois la
6 décision prise sur la présente phase, je ne vois
7 rien qui empêche la Régie de procéder au moment
8 qu'elle juge opportun.

9 Q. [52] O.K. Corrigez-moi, là, si je déforme vos
10 propos, mais est-ce qu'on comprend que l'expérience
11 qui serait vécue lors de l'attribution de cette
12 tranche-là ne serait donc pas pertinente pour
13 l'analyse qui serait faite lors de la quatrième
14 phase?

15 R. Bien, l'analyse est surtout une analyse économique.
16 C'est la question où est la maximisation des
17 revenus? Où est la pression tarifaire? Quel montant
18 le tarif CB serait dans l'intérêt public, dans
19 l'intérêt des consommateurs? Alors, ça ne dépend
20 pas des résultats de la première tranche.

21 Par contre, elle serait quand même une
22 inflation intéressante. Si personne ne répond,
23 alors ou s'il y a des milliers de réponses reçues
24 dans les premières quinze (15) minutes, c'est
25 évidemment, des informations qui seraient très

1 intéressantes. Mais si ça arrive en cours du
2 processus plutôt qu'avant, le début, je ne vois pas
3 vraiment d'inconvénient.

4 Q. **[53]** À posteriori?

5 R. Parce que ça ne touche pas, au fond, la question.

6 Le fond de la question, c'est : Combien de
7 mégawatts (MW) du tarif CB, est-ce qu'on peut avoir
8 sans avoir des inconvénients.

9 Q. **[54]** Et je vais vous poser une question
10 hypothétique, là, dans la mesure où vous allez être
11 capable d'y répondre. Considérant ce que vous venez
12 de répondre à ma question, est-ce qu'il faut
13 anticiper que la preuve qui serait faite dans le
14 cadre de la quatrième phase par le RNCREQ serait
15 donc la même que dans le cadre de la phase
16 actuelle?

17 R. Non, je ne présumerais pas ça. Premièrement,
18 j'imagine que la Régie va demander à Hydro de faire
19 une proposition. Et, donc, on verra ce que vous
20 proposez. Non, mais écoutez, les grandes lignes,
21 oui, effectivement, il y aura beaucoup de liens,
22 mais exactement le même document, je ne pense pas.

23 Q. **[55]** Non, bien entendu, mais je parlais au niveau
24 du fond parce que vous m'avez dit que, finalement,
25 l'expérience qui allait être vécue par Hydro-Québec

1 au niveau de l'attribution de l'une des tranches,
2 n'allait pas être pertinence pour le débat sur la
3 quatrième phase. Donc, c'est dans ce sens-là que ma
4 question était posée.

5 R. Oui, dans ce sens-là, effectivement, ça ne changera
6 pas grand chose. Par contre, il risque d'y avoir
7 une mise à jour d'un état d'avancement. Il risque
8 que d'autres choses vont se passer, dépendant du
9 temps qui coule, qui est écoulé. Alors, on verra,
10 mais effectivement, je ne pense pas que...

11 À moins que s'il y a zéro preneur,
12 effectivement, ça ouvrirait une autre réflexion qui
13 serait aussi importante. Mais entre vous et moi, je
14 ne pense pas que ça sera le cas.

15 Q. **[56]** O.K. Parfait. Et encore une fois, juste pour
16 être sûr qu'on a bien compris. Une fois la
17 quatrième phase enclenchée, on comprend que ça
18 suspendrait l'attribution des tranches
19 postérieures, donc les deux autres tranches, par
20 exemple, de quatre-vingt-dix (90), là, comme vous
21 suggérez, ne feraient pas l'objet d'un processus
22 d'attribution tant et aussi longtemps qu'une
23 décision sur la quatrième phase ne serait pas
24 rendue. Est-ce qu'on a bien compris?

25 R. Ce serait ma recommandation. Je pense que j'aurais

1 suggéré, et c'est vraiment juste une suggestion,
2 trois tranches de quatre-vingt-dix (90) séparées
3 par une année chaque. Et alors, cette année
4 donnerait le temps de procéder à la rénovation
5 avant la deuxième tranche. Mais, effectivement, je
6 pense que c'est important de prendre une décision
7 sur la réévaluation avant de procéder à une
8 deuxième tranche. Mais, effectivement, je pense que
9 c'est important d'avoir une décision sur la
10 réévaluation avant de procéder à la deuxième
11 tranche.

12 Q. [57] Parfait. Je n'aurai pas d'autres questions. Je
13 vous remercie, Maître Raphals.

14 R. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Moran. Des questions de la part des
17 avocats de la Régie. Ils me font signe que non.
18 Question de la part de la formation? Madame
19 Falardeau.

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

21 Mme ESTHER FALARDEAU :

22 Oui, j'aurais quelques questions à monsieur
23 Raphals. On comprend qu'il n'y a pas eu de ruée
24 vers l'or, là, à ce jour dans ce domaine-là, avec
25 les conditions qui ont été établies par notre

1 dernière décision, les conditions de l'appel
2 d'offres, notamment les engagements économiques que
3 vous proposez de maintenir. Donc, on comprend aussi
4 que s'il n'y a pas de client, bien, il n'y a pas de
5 retombée économique.

6 Donc, qu'est-ce qui vous permet de conclure
7 que si on maintient les exigences au niveau
8 économique comme vous le proposez, que cette fois-
9 ci, il va y avoir des clients qui vont se
10 présenter? Sur la base de quelles données ou de
11 quelles informations pouvez-vous tirer cette
12 conclusion?

13 M. PHILIP RAPHALS :

14 R. Bon. Il n'y a pas de donnée, malheureusement. En
15 fait, j'aurais voulu voir une analyse beaucoup plus
16 détaillée des résultats de l'appel de proposition,
17 les raisons... T'sais, je ne pense pas qu'il y ait
18 au dossier à moins de quelques phrases. Je n'ai pas
19 vu une analyse de quelles sont les raisons qui ont
20 mené à ce résultat. Mais la possibilité que vous
21 invoquez en est une. Le problème était les
22 engagements pour les... économiques. Une autre
23 réalité est la structure, le fait qu'il y avait une
24 date précise de clôture, une autre aurait pu être
25 la question de communication « est-ce que tout le

1 monde savait ce processus? » Alors, j'ignore les
2 raisons.

3 Mais si vous me permettez une parenthèse.
4 J'ai lu récemment plusieurs articles dans les
5 journaux, notamment en parlant de ce qui se passe
6 en Alberta, où on dit que « bon, le crypto est
7 fermé au Québec depuis deux mille dix-huit
8 (2018). » Et j'ai été surpris de lire ça. Comment
9 est-ce qu'ils pensent que c'est fermé avec tout ce
10 qu'il y a eu d'appels de propositions qui
11 m'incitent à poser une question?

12 Mais jusqu'à quel point est-ce que tout le
13 monde savait vraiment, en temps opportun, les
14 détails de cet appel de propositions? J'ignore la
15 réponse. Mais la question que vous posez est bonne.

16 Et évidemment, s'il n'y a vraiment pas
17 d'intérêt, il n'y a pas d'intérêt. Mais je doute
18 que c'est le cas. Je doute que c'est le cas. Et
19 surtout c'est différent de faire des engagements
20 minimaux et c'est à vous de les choisir.

21 Par exemple, la seule information publique
22 qu'on a vue est le tableau caviardé qui dit, par
23 exemple, une moyenne de point huit quatre (0,84)
24 emplois par mégawatt. Alors, une possibilité serait
25 de dire « bon, prenons comme minimum point huit

1 quatre (0,84) ou peut-être point cinq (0,5). » En
2 fait, ça dépend beaucoup quand vous regardez
3 l'ensemble des soumissions, de choisir un chiffre
4 qui est atteignable. Le but n'est pas de faire
5 quelque chose qui est impossible, mais quelque
6 chose qui est quand même plus que zéro, et qui va
7 exclure les pires.

8 Parce qu'on peut imaginer une installation
9 qui est opérée en « Remote control » d'ailleurs et
10 qui n'a presque pas d'emploi. Alors, ce poste, ça,
11 ça ne maximise pas les retombées économiques. Donc,
12 je pense que c'est important d'avoir un minimum,
13 mais le placement de ce minimum, et malheureusement
14 on ne peut pas vous conseiller parce qu'on n'a pas
15 accès aux données. Mais pour revenir finalement à
16 votre question, je serais surpris, je serais
17 vraiment surpris si c'est la question d'engagements
18 dans les soumissions qui est responsable pour la
19 très faible relance. Mais je ne sais pas.

20 Q. [58] Autre question. Vous parlez d'analyse de
21 rentabilité. Vous insinuez que si on pouvait
22 taguer... si on pouvait conclure que le fait... que
23 ce sont des achats de court terme qui vont
24 desservir les besoins des clients, de ces clients-
25 là, donc que ça ne serait pas une activité

1 rentable. C'est ce que j'ai compris, là.

2 C'est-à-dire, qu'étant donné qu'ils
3 seraient desservis par des achats de court terme,
4 ce que je comprends qu'Hydro-Québec nous a dit,
5 qu'on ne pouvait pas faire comme conclusion,
6 puisqu'on ne peut pas taguer les électrons, et donc
7 on ne peut pas dire qu'un client a été desservi par
8 un électron plutôt qu'un autre, là, ou un contrat
9 long terme, court terme ou patrimonial.

10 Mais, supposons qu'on puisse le faire comme
11 vous nous l'avez démontré. Où, dans votre analyse,
12 est-ce que vous nous présentez cette analyse de
13 rentabilité là, qui nous permet de conclure que de
14 desservir ce type de clientèle là, ce n'est pas
15 rentable? Là, c'est votre...

16 C'est parce que j'ai cherché, là, l'impact
17 tarifaire. Où c'est calculé, l'impact tarifaire?
18 Pouvez-vous... Puis, excusez mon ignorance si c'est
19 clairement indiqué puis je ne l'ai pas vu, là,
20 mais...

21 R. Mais, en fait, je ne l'ai pas fait en détail,
22 notamment, parce que votre décision procédurale n'a
23 pas invité cette sorte d'analyse. Mais, j'ai essayé
24 de signaler le fait qu'il doit exister, sans faire
25 tout le travail analytique pour le quantifier.

1 Q. [59] O.K.

2 R. Mais, j'aimerais revenir sur deux éléments de votre
3 question. Premièrement, la question...
4 Effectivement, j'ai peut-être utilisé le terme
5 « rentabilité », qui n'est pas le terme utilisé
6 généralement dans cette discussion. Mais, on parle
7 plutôt de « maximisation de revenus », de
8 « pression tarifaire » à la hausse ou à la baisse.

9 Mais, si on se compare à l'étude de nos
10 tarifs ou programmes, je pense que le cadre
11 analytique est à peu près le même. Le GDP Affaires,
12 ou le tarif Flex, la question c'est... La question
13 est souvent posée en termes de neutralité
14 tarifaire. Mais finalement, tous ces concepts sont
15 les mêmes, sont interreliés.

16 La question, c'est : quels sont les coûts
17 additionnels, quels sont les revenus additionnels?
18 Et donc, c'est une question de... de coûts de la
19 ressource à la marge.

20 Maintenant, ça m'amène à votre point sur le
21 taguage. Et j'ai essayé de clarifier ça dans un
22 acétate. C'est vrai qu'aujourd'hui, les
23 kilowattheures qui arrivent pour mon ordinateur
24 n'est pas tagués. Je ne peux pas vous dire si ça
25 vient d'une partie éolien, et lequel, ou d'un

1 projet de site hydraulique, ou du patrimonial, ou
2 d'une barrage particulier. On ne sait pas.

3 Une fois l'électron arrivé dans le réseau,
4 ils sont tous... « system power ». Et,
5 effectivement, il existe des systèmes, ailleurs,
6 qui essayent de taguer les électrons, pour
7 différentes raisons, mais ce n'est pas notre cas.

8 Mais ça, c'est dans le temps réel, dans
9 l'opérationnel. Ça n'a rien à voir avec l'analyse
10 sur dix (10), ou quinze (15), ou vingt (20) ans des
11 effets marginaux d'un geste proposé. Et si on
12 regarde les études de rentabilité ou de dossiers
13 tarifaires qui ont été faits dans d'autres
14 dossiers... Je peux vous faire des exemples, si
15 vous voulez.

16 La question, c'est : quel est le coût
17 marginal, quel est le coût additionnel que cette
18 charge va occasionner? Et si on est dans une
19 situation où il n'y a plus de patrimonial
20 inutilisé, le coût marginal est le coût de
21 l'acquisition de la prochaine ressource. Qui est,
22 soit dans le court terme, un achat de court terme,
23 dans le long terme, un approvisionnement à long
24 terme.

25 Donc, je ne pense pas qu'il y a... rien de

1 problématique de l'approche. Et si vous aimeriez
2 avoir une analyse précise de l'impact tarifaire, il
3 me ferait plaisir de le faire. Mais, comme je dis,
4 je pense que ça ne serait pas admissible dans ce
5 dossier.

6 Q. [60] Dernière question. Le décret nous invite
7 effectivement à maximiser les revenus d'Hydro-
8 Québec, mais il l'encadre de la façon suivante.
9 Puis, je vais relire un des attendus, là, pour
10 mettre en contexte ma question. Donc, ça dit :

11 Attendu qu'il y a lieu que la Régie de
12 l'énergie utilise une méthode qui
13 diffère de celle utilisée
14 traditionnellement par l'organisme de
15 régulation, afin d'établir des tarifs
16 et options tarifaires permettant la
17 maximisation des revenus d'Hydro-
18 Québec.

19 Donc, ici, là, on situe le travail de la Régie,
20 dans le cadre de ce dossier-ci, dans
21 l'établissement de tarifs et options tarifaires
22 afin de maximiser les revenus.

23 Donc, je comprends que le principal... une
24 de vos recommandations principales, c'est d'étaler
25 le bloc de trois cents (300) dans le temps, donc,

1 je comprends que vous nous invitez à considérer
2 cette solution, non pas comme de la gestion des
3 approvisionnements, mais une option tarifaire, tel
4 que le décret nous l'indique, donc, O.K.

5 R. Mais si je peux aussi rajouter un mot. La question,
6 justement du sens à donner à la notion de
7 maximisation de revenus faisait l'objet de beaucoup
8 de débats dans la phase 1.

9 Et on se rappelle qu'Hydro, au départ,
10 avait dit : on va maximiser le revenu, parce qu'en
11 faisait un encan où chacun doit offrir au moins un
12 cent (0,01 \$) de plus que le tarif.

13 Alors, ça c'était leur interprétation
14 initiale de maximisation de revenus. Et vous avez
15 décidé non, malheureusement, et j'étais d'accord,
16 non, ce n'est pas une option, on ne peut pas
17 fonctionner comme ça et alors, la question
18 devient : qu'est-ce que ça veut dire maximisation?
19 Et la meilleure, la définition la plus claire que
20 j'ai trouvée dans votre décision, c'est le
21 paragraphe que j'avais cité au début qui dit que
22 c'est l'utilisation de l'ÉPI, paragraphe 282, je
23 crois. Oui, 282. Et alors, il faut donc interpréter
24 qu'est-ce que vous voulez dire par maximisation
25 égale d'utilisation de l'ÉPI est le seul sens que

1 j'ai trouvé, le sens que j'ai trouvé de ces mots
2 est, serait maximisation parce que l'ÉPI est pas
3 cher, est beaucoup moins cher que le tarif et donc,
4 ça maximise finalement les revenus de l'intérêt
5 économique de l'ensemble des consommateurs.

6 C'est ma compréhension de ce paragraphe.

7 (Inaudible) évidemment, vous allez...

8 Q. **[61]** Merci de vos réponses, monsieur Raphals.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Madame Falardeau. Monsieur Émond?

11 M. FRANÇOIS ÉMOND :

12 Q. **[62]** Oui, bonjour monsieur Raphals. J'aurais une
13 question sur le bloc réservé pour les petits
14 projets. Vous nous dites que, votre recommandation
15 c'est de maintenir un bloc réservé pour les projets
16 de moins de cinq mégawatts (5 MW) fixés comme un
17 pourcentage des mégawatts alloués.

18 J'aimerais bien connaître quel serait le
19 pourcentage que vous recommanderiez sur le presque
20 trois cents mégawatts (300 MW) qui restent? Ça
21 serait quoi, le pourcentage que vous verriez, à ce
22 moment-ci?

23 R. J'ai pas vraiment de recommandation précise, mais
24 je dirais que si, à l'époque vous avez proposé, je
25 pense un bloc... attendez, de cinquante mégawatts

1 (50 MW) pour les petits projets, sur trois cents
2 (300) qui est un sixième (1/6) donc, si avec une
3 première tranche de quatre-vingt-dix (90), un
4 sixième (1/6) serait quinze mégawatts (15 MW). La
5 règle de trois. Je propose la règle de trois, basée
6 sur la décision antérieure et la taille de tranches
7 que vous faites.

8 Mais j'ai pas une réflexion plus poussée
9 que ça.

10 Q. **[63]** Donc, si on n'allait pas par tranches de
11 quatre-vingt-dix (90), on pourrait penser autour de
12 cinquante mégawatts (50 MW) sur le bloc de trois
13 cents (300)?

14 R. Bien si c'était trois cents, excuse-moi, de
15 mémoire, si c'était cinquante mégawatts (50 MW) sur
16 le bloc de trois cents (300) et donc, un sixième
17 (1/6) du bloc réservé pour les petits, alors, je
18 vous suggère de prendre le même ratio et de prendre
19 un sixième (1/6) du montant de la première tranche
20 réservée pour les petits blocs.

21 Q. **[64]** Merci beaucoup, monsieur Raphals.

22 R. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[65]** Alors. Monsieur Raphals, j'aurais une ou deux
25 questions. Je vous fais un sourire, parce que

1 j'avais pas admiré l'intérieur de l'automobile de
2 maître Cadrin, mais je vois que c'est un très beau
3 modèle. Alors...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Je suis désolé, Monsieur le Président, je me suis
6 accroché dans les boutons.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de problème,
9 en autant que ce soit une automobile, c'est moins
10 pire.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Oui, c'est ça.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Q. **[66]** Monsieur Raphals, vous avez parlé, tout à
16 l'heure que le tarif CB, la base de tout ça,
17 c'était l'écoulement de surplus. J'ai cru
18 comprendre que vous aviez annoncé ça, hein
19 l'écoulement de surplus.

20 R. Oui.

21 Q. **[67]** C'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[68]** Oui. Est-ce qu'il y a pas une obligation de
24 desservir? Nous avons parlé, dans la dernière
25 décision, d'obligation de desservir Hydro-Québec.

1 Il y a un monopole et il y a des gens qui cognent à
2 une porte pour avoir un tarif et nous avons insisté
3 sur l'obligation de desservir et nous avons
4 autorisé, lors d'une décision, un bloc de trois
5 cents mégawatts (300 MW). Et vous dites, dans la
6 page 22 de votre présentation, pas besoin de le
7 mettre à l'écran : la Régie est donc appelée à
8 allouer le solde du bloc avant même de pouvoir
9 vérifier s'il est dans l'intérêt public de le
10 faire. Alors, je me posais la même question peut-
11 être que maître Charlebois soulevait, la Régie a
12 tranché la nécessité de permettre un trois cents
13 mégawatts (300 MW). Il était limité à trois cents
14 (300 MW), parce que nous voulions sécuriser les
15 approvisionnements.

16 Il y avait un enjeu sur la sécurité des
17 approvisionnements, la disponibilité de tout ça et
18 en même temps nous avons par la suite soulevé la
19 problématique de l'obligation de desservir d'où la
20 présente phase.

21 Est-ce que vous ne voyez pas un petit peu
22 une certaine contradiction, mais je veux entendre
23 là-dessus sur le fait que le tarif CB c'est pour
24 l'écoulement de surplus et le tarif CB bien la
25 Régie n'a pas eu l'opportunité de vérifier si c'est

1 dans l'intérêt public de l'accorder? Est-ce que
2 c'est clair?

3 M. PHILIP RAPHALS :

4 R. Oui et merci pour la question qui est intéressante.
5 Premièrement, sur ma perception qu'il s'agit d'un
6 geste d'écoulement de surplus, si on rappelle la
7 genèse de tout ça, Hydro-Québec commençait à faire
8 des commercialisations ou de rechercher des centres
9 de données comme client justement à cause du
10 surplus.

11 Et avant c'était la taille de la réponse
12 qui fait en sorte qu'il fallait agir avec un décret
13 et se mettre dans le processus soi-même.

14 Mais je pense que dans la première phase,
15 il y a beaucoup de discussions de toutes les
16 caractéristiques qui font différent le minage du
17 cryptomonnaie des autres usages.

18 Sur la fiabilité, sur le facteur
19 d'utilisation et aussi sur la pérennité est que
20 tous ces facteurs ensemble, ma compréhension tous
21 ces facteurs ensemble, y compris l'objectif de la
22 maximisation de revenus interprété comme de
23 créer... ma compréhension de votre compréhension de
24 créer une pression à la baisse sur les tarifs, tout
25 ça ensemble vous a donné à choisir le chiffre de

1 trois cents et tout ça basé sur le contexte
2 énergétique de l'époque.

3 Finalement, je vous dis qu'il y a eu un
4 changement du contexte énergétique. Je pense que ce
5 changement est plus important qu'on pense, parce
6 que ce n'est pas tellement le changement en deux
7 mille vingt et un (2021). C'est le changement de
8 deux mille vingt-neuf (2029).

9 Et aussi le fait d'enlever la garantie
10 de... Excusez-moi. De faire en sorte que
11 l'attribution est permanente plutôt que temporaire
12 change toute la dynamique en termes des impacts de
13 ces changements.

14 Alors, effectivement, quand vous procédez à
15 la réévaluation du volume du bloc, les mêmes
16 questions vont se poser et les questions de
17 l'obligation de desservir aussi.

18 Encore, vous avez l'obligation difficile de
19 balancer tous ces éléments-là et faire une
20 décision. Je suggère simplement que dans le présent
21 contexte énergétique, cette décision pourrait être
22 différente de ce qu'elle était dans le passé.

23 Q. **[69]** Merci, Monsieur Raphals.

24 R. C'était peut-être mal choisi les mots que je vous
25 avais cités. Je m'excuse.

1 Q. [70] Merci. Alors, je n'ai pas d'autres questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Ouellette, est-ce que vous avez des
4 questions additionnelles.

5 Me JOCELYN OUELLETTE :

6 Pas de réinterrogatoire.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Pas de réinterrogatoire. Alors, on libère les
9 témoins. On va vous remercier et nous allons
10 prendre une pause jusqu'à onze heures quinze
11 (11 h 15).

12 M. PHILIP RAPHALS :

13 Est-ce que nous pouvons aller dans une petite
14 salle?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui. Madame la Greffière va vous diriger dans la
17 petite salle effectivement. Alors, nous ajournons
18 jusqu'à et vingt (11 h 20). Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Neuman, je crois que c'est à vous après.

21 C'est bien ça? Est-ce que tout le monde va dans une
22 petite salle?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui. Effectivement.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. C'est vous après. Alors, merci. Nous allons
3 revenir. Onze heures quinze (11 h 15).

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, bonjour, Maître Neuman. Nous sommes prêts à
9 vous entendre avec vos témoins.

10

11 PREUVE DE CREE

12

13 DISCUSSION

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
16 Madame, Monsieur les Régisseurs. Alors, c'est
17 Dominique Neuman pour le Regroupement CREE. Nous
18 avons deux témoins, monsieur Sam W. Gull et
19 monsieur Jean Schiettekatte qui sont prêts à être
20 assermenté. Monsieur Gull va parler en Cri et en
21 anglais.

22 Monsieur Gull était avec nous dans la
23 petite salle il y a quelques instants. Je vois,
24 Madame la Greffière, sur la liste des participants,
25 il y a les mots « en attente ». Est-ce qu'il a

1 besoin d'être réadmis?

2 LA GREFFIÈRE :

3 J'ai fermé les petites salles, alors c'est peut-
4 être juste la transition en ce moment, là, qui se
5 produit. Voilà!

6 M. SAM W. GULL :

7 Okay Dominique, I got cut off so I am back online.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 O.K. Alors, Madame la Greffière, si vous pouvez
10 assermenter les témoins.

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
13 (30e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

14

15 SAM W. GULL, business consultant, having business
16 operations at 97, rue de la Bourrasque, Gatineau
17 (Quebec);

18

19 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une
20 place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-Adèle,
21 (Québec);

22

23 LAESQUELS, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [71] Good morning, Mister Gull. I will ask you to
3 read your presentation, but first I will ask,
4 Madame la Greffière, if she could put the text of
5 that presentation on screen. It's the exhibit
6 C-CREE-0086, I think, your opening statement. Yes,
7 0086. So, Mister Gull, it's your turn. Maybe if we
8 could go to the next page.

9 M. SAM W. GULL :

10 R. O.K. So, I'm gone do it from my computer because I
11 can't see that, it's too small.

12 Q. [72] Okay.

13 R. So, I can start, Dominique?

14 Q. [73] Yes. Yes.

15 DÉCLARATION EN CRI

16 (ENGLISH TRANSLATION FROM CREE)

17 It is with great pleasure for me to represent
18 before the Energy Board the Cree First Nation of
19 Waswanipi as well as the Tawich Development
20 Corporation, which is a society entirely owned by
21 the First Nation of Wemindji, through a holding
22 corporation. We greet the Energy Board as well
23 Hydro-Quebec and all other participants who are
24 taking part in this hearing. When we visit a new
25 location, it is customary for us to also greet the

1 First Nation where this location is situated. But
2 in this case, since this hearing is held on the
3 Internet, with participants coming from many
4 different places in Quebec and in Ontario, as well
5 as other listeners to this call that may come from
6 even further locations, my greetings are extended
7 to all 55 Native communities which are part of the
8 First Nations of Quebec and some even in Ontario,
9 all of them including the Cree, the Inuit, the
10 Algonquin, the Mohawk, the Attikamekw-Nehirowisiw,
11 the Huron-Wendat, the Innu, the Abenaki, the
12 Malecite, the Naskapi and the Mi'kmaq Nations.

13 (END OF TRANSLATION FROM CREE)

14 As I said in the Cree language, I represent
15 today before you the Cree First Nation of
16 Waswanipias well as the Tawich Development
17 Corporation, which is a Corporation entirely owned,
18 through a holding Corporation, by the Cree First
19 Nation of Wemindji.

20 Our first nations are located in the James
21 Bay area where, as you know, a large quantity of
22 hydroelectricity is being produced and is used by
23 all Québécois as well as partly exported to
24 surrounding Canadian provinces and part of the
25 United States.

1 The electricity which is being produced in
2 the Cree territories therefore benefits to a lot of
3 people both in Canada and the United States. But
4 the Cree Nations communities, even after the James
5 Bay Agreement and its "Paix des Braves" supplement,
6 are still struggling economically and socially and
7 are still far from reaching the same quality of
8 life which is enjoyed in more southern regions.

9 However, the Cree Nations that I represent
10 today wish to take their destiny into their own
11 hands.

12 We wish to take part in this current
13 development of blockchain usage in Quebec, both for
14 non-monetary cryptographic use, which no longer
15 requires a special authorization, and for monetary
16 cryptographic use, which is the subject of the
17 present file before the Energy Board, including
18 projects mixing monetary and non-monetary
19 cryptographic use.

20 Such blockchain projects will provide
21 economic benefits to our communities, both
22 financially and by providing jobs. Also, such
23 blockchain projects will provide residual heat
24 which we intend to use in greenhouse projects that
25 will provide fresh fruits and vegetables to our

1 communities at an affordable price all year long,
2 as well as using that residual heat possibly also
3 for a future chicken farm and a fish farm. Such use
4 of the residual heat would be of considerable
5 benefit to our communities which, as too many First
6 Nations, is suffering deeply from lack of access to
7 fresh and economical accessible nutritious food.

8 Consequently, we are supporting the
9 proposal presented by Hydro-Québec with some
10 modifications. As Mr. Schiettekatte will explain...
11 will further explain. We agree to Hydro-Quebec's
12 proposal :

- 13 a) To no longer proceed with a call of
14 proposition or tender;
15 b) To allocate all the balance of the
16 proposed dedicated energy block;
17 c) To continue requesting that the customer
18 assume the entire cost of the work required
19 to make the connection and before the
20 beginning of the work;

21 But we also recommend a modification to
22 Hydro-Quebec's proposal :

- 23 d) To request that all participants in the
24 future process be required to recover at
25 least a minimal portion of the heat from

1 the cryptographic machines, thus providing
2 another socially or economically useful
3 purpose as well as an environmental benefit
4 as well as building ties with the
5 community, providing stability and
6 providing a plus-value.

7 The Cree Nations that I represent today strongly
8 recommend the Energy Board to accept our
9 recommendation, as Mr. Jean Schiettekatte will now
10 further explain.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Thank you very much, Mister Gull. Maintenant, je
13 vais passer à la présentation de monsieur
14 Schiettekatte et en demandant à madame la greffière
15 si elle peut l'afficher à l'écran également.

16 M. JEAN SCIETTEKATTE :

17 Bonjour à tous. Merci de nous écouter aujourd'hui.
18 Alors, le premier point qu'on va présenter, c'est
19 le principe de ne plus procéder par appel d'offres.

20 Alors, le regroupement CREE recommande
21 d'accepter le principe de ne plus tenir d'appel
22 d'offres pour l'attribution à la clientèle du solde
23 du bloc dédié à l'usage cryptographique appliqué
24 aux chaînes de blocs. Mais l'attribution ne devrait
25 toutefois pas être ouverte à tous les candidats

1 sans autres exigences substantives discriminantes.

2 Ainsi, afin de s'assurer que les projets
3 cryptographiques s'intègrent harmonieusement dans
4 les communautés d'accueil du point de vue
5 économique, social et environnemental et éviter
6 les, et éviter les « fly by night », l'attribution
7 à la clientèle du solde du bloc dédié devrait être
8 effectuée selon une exigence minimale ferme de
9 récupération de chaleur, énoncée au texte
10 réglementaire.

11 Ce n'est que s'ils satisfont à cette
12 exigence minimale que les projets ainsi admissibles
13 seront ensuite sélectionnés sur la base du premier
14 arrivé, premier servi, comme Hydro-Québec
15 Distribution le propose.

16 Le deuxième point c'est les règles
17 d'attribution du solde du bloc dédié. Alors, le
18 marché mondial de l'usage cryptographique monétaire
19 représente environ neuf mille mégawatts (9000 MW).
20 Vous pouvez trouver les références dans notre
21 mémoire.

22 Ce marché est extrêmement volatil,
23 dépendant fortement du cours volatil des
24 cryptomonnaies.

25 Ce marché est extrêmement spéculatif,

1 risquant d'amener des « fly by night », inaptes à
2 survivre à la volatilité du marché et à procéder
3 aux mises à jour technologiques continuellement
4 requises.

5 Ceci amène graduellement aussi de plus
6 grands joueurs cryptographiques à dominer ce
7 marché, joueurs qui seraient aptes à lancer par
8 exemple des projets de soixante mégawatts (60 MW),
9 voire même peut-être de trois cents mégawatts
10 (300 MW).

11 La volatilité réglementaire mondiale et
12 celle des tarifs d'électricité offerts mondialement
13 amènent aussi une volatilité dans la localisation
14 géographique des usagers cryptographiques et à leur
15 délocalisation, s'ils n'ont pas d'attache
16 économique, sociale ou environnementale avec leur
17 communauté d'insertion.

18 Il est donc tout autant possible que le
19 processus à venir d'attribution du solde du bloc
20 dédié amène à un intérêt familial comme on l'a vu
21 dans l'appel de propositions AP 2019-01 ou à une
22 forte demande excédant le bloc disponible comme la
23 surchauffe de la demande de deux mille dix-sept
24 deux mille dix-huit (2017-2018) qui avait amené le
25 décret.

1 Alors, on va regarder un petit peu plus ces
2 deux aspects-là pour les prochaines diapos. Page
3 suivante. Alors, on a un exemple ici de Bitfarms
4 qui a entrepris le développement d'un projet de
5 soixante mégawatts (60 MW) en Argentine, mais avec
6 un potentiel de deux cent dix mégawatts (210 MW).
7 Ça, cette annonce-là, ça a été fait au mois d'avril
8 de cette année.

9 La page suivante. Si on utilise la métrique
10 d'un emploi par mégawatt, la majorité des projets
11 cryptographiques sur le marché sont toutefois de
12 moins de cinquante mégawatts (50 MW). Viser ce
13 segment du marché, tel que proposé par Hydro-
14 Québec, constitue donc une bonne stratégie pour
15 assurer que le solde du bloc dédié soit converti en
16 abonnements le plus rapidement possible et qu'il
17 soit diversifié.

18 Ici, j'ai reproduit un graphique. Vous
19 trouverez la référence qui montre que, en fait, la
20 majorité des projets dans le marché sont en bas de
21 cinquante mégawatts (50 MW). On multiplie par un
22 emploi par mégawatt. Je comprenais des résultats de
23 l'appel d'offres qu'on était même à un petit peu
24 moins que ça comme résultat.

25 La page suivante. On a aussi en avril vingt

1 vingt et un (2021), on apprenait que des
2 changements réglementaires en Chine risquaient
3 d'attirer des nouveaux usagers cryptographiques
4 hors de Chine dont au Québec, quoique l'exode hors
5 de Chine n'a pas encore atteint le niveau
6 initialement envisagé. Alors, ici, je cite un
7 article qui a été publié à la fin juillet dans...
8 le site qui suit le marché des cryptos. Et le
9 spécialiste cite clairement : « Il y a des demandes
10 mais on n'a pas l'impression que c'est un exode
11 massif. »

12 La page suivante. Ça, c'est un graphique
13 très important. Je demanderais aux régisseurs, au
14 président de vraiment en tenir compte. Qu'il faut
15 réaliser ici qu'Hydro-Québec n'est pas le seul
16 fournisseur d'électricité à tenter d'offrir des
17 tarifs compétitifs pour l'usage cryptographique
18 monétaire. On voit bien ici que le tarif, Hydro-
19 Québec, qu'il soit le tarif LG qui est environ
20 autour de quatre cents US du kilowattheure
21 (4 ¢/kWh), il y a bien des endroits en Europe, en
22 Amérique latine, dans les Caraïbes et en Amérique
23 du Nord qui sont en bas de ce tarif-là. Alors, on
24 est en compétition, comme on est en compétition
25 pour attirer des compagnies d'aluminium, d'autres

1 types d'industries.

2 La page suivante. L'étude du marché
3 potentiel montre donc que la proposition actuelle
4 d'Hydro-Québec d'accepter des projets de cinquante
5 mégawatts (50 MW) ou moins accroît la possibilité
6 que ses abonnements diversifiés utilisent la
7 balance du bloc dédié. Cette limite de 50 cinquante
8 mégawatts (50 MW) pour les projets cryptographiques
9 est importante pour, premièrement, viser la plus
10 grande partie du marché potentiel; deuxièmement,
11 assurer un intérêt de plusieurs clients potentiels.

12 Obtenir en effet au moins cinq ou six
13 gagnants de cinquante mégawatts (50 MW) ou moins
14 augmenter leur intérêt d'investir des frais
15 importants d'environ cinq pour cent (5 %) de la
16 valeur des travaux qui seront requis des clients
17 potentiels pour préparer les demandes techniques
18 d'alimentation. Alors, si les participants ne
19 voient pas qu'ils ont une chance de gagner ou qu'il
20 y a quelqu'un qui va venir chercher le trois cents
21 mégawatts (300 MW), bien, ils vont y penser avant
22 de mettre de l'argent, puis on va peut-être se
23 retrouver dans la première situation de l'appel
24 d'offres.

25 S'assurer de temps de mise en service plus

1 rapides, environ six mois. Je pense que c'était le
2 témoin de Bitfarms qui a confirmé que les projets
3 de cinquante mégawatts (50 MW), bien, ça prenait à
4 peu près six mois. Alors, des projets de plus de
5 cinquante mégawatts (50 MW) sont plus complexes et
6 auraient requis des années avant la mise en
7 service.

8 Ensuite de ça aussi, on veut favoriser une
9 meilleure distribution géographique des projets.
10 Aussi, on veut partager, puis ça je pense que
11 c'était un des objectifs qu'Hydro-Québec parlait,
12 c'est de partager les risques financiers s'il y a
13 au moins cinq ou six gagnants. Toutefois, une liste
14 d'attente demeure possible des projets soumis après
15 l'attribution de tout le solde du bloc selon la
16 règle du « premier arrivé, premier servi ». Mais il
17 est improbable qu'elle soit énorme car le tarif
18 proposé n'est pas le moins cher du marché mondial,
19 et surtout si des exigences minimales, comme nous
20 le proposons ci-après, sont imposées pour limiter
21 les candidatures.

22 La page suivante. L'usage cryptographique
23 monétaire n'apporte pas, par lui-même, de
24 plus-value à la communauté. Mais il peut le faire
25 si la cryptomonnaie sert elle-même à un usage

1 cryptographique non monétaire ayant une valeur
2 économique ou sociale, ou si l'usage
3 cryptographique établit des liens avec la
4 communauté d'insertion (notamment en récupérant la
5 chaleur de l'usage cryptographique aux fins d'aider
6 un autre usage social ou économique, ce qui est
7 également bénéfique pour l'environnement.

8 Ici, je pourrais ajouter, là, ce que disait
9 le témoin de la CETAC, on rejoint aussi. C'est
10 certain que la production de chaleur, elle-même,
11 bien, ça fait un impact économique dans la
12 communauté, aussi.

13 La page suivante. J'attirerais, aussi,
14 votre attention que beaucoup, maintenant,
15 d'experts, là, vous l'avez vu dans notre mémoire,
16 on a référé aux commentaires de la secrétaire au
17 Trésor américain et d'autres champs. Des experts
18 recommandent maintenant aux fonds d'investissements
19 qui investissent soit dans des projets de plusieurs
20 des participants, de Bitfarms ou d'autres gens qui
21 lèvent des IPO sur le marché. Ces fonds
22 d'investissement, ils recommandent maintenant
23 d'appliquer des critères environnementaux, sociaux
24 et de gouvernance ou ce qu'on connaît sous la forme
25 des ESG, pour sélectionner les projets de chaînes

1 de blocs à financer.

2 J'ai fait une liste. On voit qu'ici, dans
3 ces critères-là, l'utilisation ou la réutilisation
4 de la chaleur, bien, c'est juste un des éléments
5 qui est proposé dans ce genre d'approche-là. On en
6 a parlé un peu plus dans votre mémoire, mais je
7 voulais juste attirer votre attention sur cet
8 aspect-là.

9 La page suivante. Aussi, il y a des experts
10 qui recommandent même spécifiquement à Hydro-Québec
11 d'ajouter la réutilisation de la chaleur comme
12 exigence pour les projets de cryptomonnaie au
13 Québec.

14 Peut-être, contrairement, si on essaie, on
15 a vu qu'il y a des projets qui se faisaient en
16 Amérique centrale. Il y avait un pays, je pense,
17 c'était le Salvador, qui voulait faire des projets
18 de géothermie. Bien, eux, là-bas, ils n'ont pas
19 tellement besoin de la chaleur. Et, nous, au
20 Québec, on a besoin de la chaleur. Puis plus on va
21 dans le Nord du Québec, plus on en a de besoin.

22 Alors, je pense que c'est une exigence
23 importante de suivre le conseil de ces experts-là
24 qui demandent... Bon, ils citaient des exemples où
25 il y avait déjà des projets qu'ils faisaient parce

1 qu'ils avaient un intérêt, mais je pense que c'est
2 très important que ça soit une exigence d'ajouter
3 la réutilisation de la chaleur pour les projets de
4 cryptomonnaie au Québec.

5 Donc, page suivante, les règles. Encore,
6 là, dans les règles, tel que nous l'avons montré en
7 section 2.6 de notre mémoire, l'enjeu
8 environnemental relié à cette industrie est
9 important. Hydro-Québec devrait prioriser les
10 projets les plus verts afin de protéger son image
11 environnementale, et donc de requérir que ceux-ci
12 bénéficient économiquement, socialement et
13 environnementalement aux communautés, ce que permet
14 justement la récupération de la chaleur.

15 Une telle récupération accroît par ailleurs
16 les liens des usagers cryptographiques avec leur
17 communauté, réduisant ainsi le risque de
18 « fly by night » si la volatilité du marché
19 cryptomonnaire s'accroît.

20 Nous proposons donc qu'une récupération de
21 la chaleur correspondant à un ratio d'économie
22 d'énergie d'au moins sept point cinq pour cent
23 (7,5 %) soit requise pour tout projet.

24 Vous allez voir ci-après notre
25 recommandation 3.3.5 de modification des conditions

1 de service, en page 41 de notre mémoire. Les
2 projets ainsi admissibles seront ensuite
3 sélectionnés sur la base du « premier arrivé,
4 premier servi », comme Hydro-Québec Distribution le
5 propose.

6 La page suivante. Alors, c'est la
7 proposition qu'on faisait pour modifier les
8 conditions de service en y ajoutant l'exigence de
9 récupération de chaleur.

10 La page suivante. Alors, maintenant,
11 l'inscription des demandes dans le processus du
12 « premier arrivé, premier servi ». Nous apprenions,
13 à la page 2 de la présentation d'Hydro-Québec, à la
14 pièce B-0320, HQD-11, document 2, que celle-ci
15 propose de requérir l'usage de trois types de
16 formulaires selon le type d'abonnement demandé.
17 Hydro-Québec propose qu'il soit impossible aux
18 clients de voir ces formulaires d'avance ni de les
19 remplir avant l'ouverture des inscriptions,
20 lesquelles seraient ensuite acceptées uniquement
21 selon l'ordre chronologique de leur dépôt.

22 Nous proposons, au contraire, que les
23 formulaires soient disponibles avant la date
24 d'ouverture et qu'ils puissent être remplis
25 d'avance avant la date à partir de laquelle ils

1 pourront être déposés. Ceci assurera un accès
2 équitable à tous les participants au processus du
3 « premier arrivé, premier servi », surtout ceux où
4 l'accès Internet peut être problématique et évitant
5 ainsi le délai d'écriture du formulaire.

6 De plus, nous appuyons la proposition
7 d'Hydro-Québec de permettre des questions écrites
8 des intéressés, et des réponses écrites qui
9 seraient publiques, avant la date d'ouverture des
10 inscriptions.

11 La page suivante. On revient sur un...
12 aussi un autre sujet, là, qui a été abordé. On n'a
13 pas passé autant de temps que certains des autres
14 témoins, là, à étudier si c'était rentable ou pas,
15 mais on pense que le forum qui permettrait, si
16 requis, la réévaluation du volume du bloc dédié à
17 l'usage cryptographique serait le suivant.

18 Nous recommandons que le forum qui
19 permettrait, si requis, de réévaluer la
20 réévaluation du volume du bloc dédié à l'usage
21 cryptographique soit une phase 4 du présent
22 dossier. Il existe en effet un avantage à ce que ça
23 soit la formation de régisseurs, qui statuerait sur
24 cette question de fin détail, soit la même que
25 celle qui a évalué les enjeux de l'usage

1 cryptographique depuis le début.

2 Par exemple, on voit que la Régie a voulu
3 que tous les aspects du gaz naturel renouvelable,
4 le GNR, chez Énergir, soient traités devant la même
5 formation de régisseurs au dossier R-4008-2017.

6 Si la réévaluation du volume du bloc dédié
7 à l'usage cryptographique devrait être référée au
8 dossier trisannuel du plan d'approvisionnement de
9 HQD, outre le désavantage d'avoir une nouvelle
10 formation de régisseurs, des régisseurs différents,
11 ou peut-être pas, on ne sait pas qu'est-ce qui se
12 fait au dossier, il y aurait perte de contrôle
13 quant à la date où la Régie pourrait se saisir de
14 cette question. Et ce sujet serait dilué parmi de
15 nombreux autres sujets d'étude.

16 De plus, actuellement, la Régie n'a pas
17 encore accepté que les états d'avancement annuels
18 au plan d'approvisionnement de Hydro-Québec
19 Distribution fassent l'objet d'audiences avec des
20 intervenants. On note ici qu'elle est saisie d'une
21 telle proposition au dossier R-4110-2019.

22 Et je pense que ça complète notre
23 présentation. La page suivante. Merci, meegwetch.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Neuman, vos témoins sont disponibles pour

1 des questions de la part des intervenants?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui. Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur
4 Gull, Monsieur Schiettekatte, qui sont prêts à
5 répondre à vos questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont
8 des questions? Hydro-Québec?

9 Me WILLIAM MORAN :

10 Bonjour. Nous n'aurons pas de questions. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Moran. Les avocats de la Régie, ils
13 me font signe qu'ils n'ont pas de questions. Et à
14 ma gauche, Madame Falardeau? Pas de questions?
15 Monsieur...

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. [74] Bon, moi, j'ai une question, qui s'adresse à
19 monsieur Schiettekatte. Vous... Le critère relatif
20 à la récupération de chaleur, j'ai compris qu'il
21 serait obligatoire. Et j'ai parlé à l'intervenant
22 précédent de l'obligation de desservir, Hydro-
23 Québec doit desservir toutes les clientèles qui se
24 présentent à elle.

25 Est-ce que c'est... puis là, je lance ça

1 comme ça, est-ce que ce n'est pas... ce n'est pas
2 une manière d'éliminer ou de ne pas remplir
3 l'obligation de desservir? Je sais qu'on l'a mis
4 dans l'appel de propositions, mais c'était un
5 critère parmi d'autres. Ça donnait des points, la
6 récupération de chaleur. Alors qu'ici, seule
7 l'entreprise qui aurait un projet qui récupère
8 pourra être admissible.

9 Donc, si je fais un parallèle avec un
10 client en aluminium, un client dans d'autres
11 domaines d'industries frappe à la porte d'Hydro-
12 Québec, puis dit à Hydro-Québec : « Veux-tu de me
13 desservir, j'ai un projet ici, au Québec. » Hydro-
14 Québec pourrait lui répondre : « Oui, seulement si
15 tu fais de la récupération de chaleur. »

16 Est-ce que vous... est-ce que c'est... est-
17 ce que vous voyez d'autres parallèles, dans
18 l'industrie, avec cette obligation-là que vous
19 soumettez? Et si vous n'avez pas la réponse, si
20 c'est trop juridique, maître Neuman pourrait
21 revenir avec le tout en plaidoirie.

22 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

23 R. Je vous remercie pour la question. Ce qui est
24 important pour nous, c'est un petit peu le fait que
25 contrairement à d'autres industries, cette... cette

1 industrie-là nous laisse la chance d'avoir cette
2 chaleur-là.

3 Et je vais vous dire, récupérer sept point
4 cinq pour cent (7.5 %), là, du... de la balance,
5 comme demande Hydro-Québec, ce n'est pas beaucoup.

6 Il y a beaucoup des intervenants, comme
7 c'est cité dans l'article, puis nous on en connaît
8 plusieurs, qui font déjà la récupération de la
9 chaleur. Alors... Même, il y a des gens qui font de
10 l'argent avec cette récupération de la chaleur, qui
11 pourrait... en fait, ça, ça permet de sauver des...
12 des coûts alors... on parlait de bénéfices pour les
13 clients, alors on est plusieurs compagnies qui ont,
14 qui chauffent le reste des entrepôts avec cette
15 chaleur-là et qui sauvent de l'argent, parce qu'ils
16 utilisent moins d'énergie.

17 Alors, il faut être très prudents, là, dans
18 le débat qui a été levé par... de voir les effets,
19 là, que ça a, si vous chauffez un entrepôt puis
20 avec cette chaleur-là, bien, vous réduisez votre
21 charge de l'autre côté, bien c'est pas automatique
22 que vous rajoutiez des clients crypto, de l'autre
23 côté, mais les... il y aura pas un bénéfice pour
24 les usagers pour réduire la charge.

25 Alors, c'est pas les graphiques, là, qui

1 étaient présentés avant, sur la relation directe
2 entre le... l'augmentation de la demande, si on
3 octroie le trois cents mégawatts (300 MW) puis il y
4 aura plus de... il y aura des problèmes de
5 planification dans cinq ans. Ce n'est pas exact.
6 Surtout si on met un critère de travail.

7 Alors, moi, j'invite la Régie à vraiment
8 considérer ça, parce que c'est automatique, si vous
9 récupérez la chaleur, vous allez avoir une
10 réduction de la demande de l'autre côté.

11 Et c'est ce que l'on cherche un petit peu.
12 Alors, je vous inviterais vraiment à considérer ce
13 critère-là. C'est un phénomène unique qu'on a au
14 Québec et nous, chez les Cris, dans le Nord, bien
15 c'est évident, je pense que c'est monsieur Racette,
16 le président de la CETAC m'a dit : c'est difficile
17 de faire des projets de serres dans le Nord, on a
18 des coûts importants. Ça, c'est une des stratégies
19 qu'on utiliserait pour réduire nos coûts.

20 Évidemment, on sauverait sur la chaleur,
21 parce qu'elle serait fournie. Alors, il y aurait la
22 demande qu'on aurait prévue pour fournir cette
23 chaleur-là, elle ne le sera plus, parce qu'elle va
24 être donnée par les crypto.

25 Alors, je vous demande de considérer ça,

1 très belle vue, c'est très joli, chez vous. Très,
2 très joli, effectivement.

3 Alors, merci, Maître Neuman. Vous aviez pas
4 de réinterrogatoire?

5 R. Merci bien.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire, je vous
8 remercie beaucoup.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, nous allons... nous avons terminé avec vous.
11 Nous allons reprendre...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Est-ce qu'il est possible de libérer les témoins?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, j'avais libéré d'ailleurs.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Ah, ils sont libérés, oui. Oui, ceux du RNCREQ, je
18 pense qu'ils ont pas encore été libérés.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors, je libère le RNCREQ. J'oublie à chaque fois,
21 mais...

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 ... à l'usure, je vais y arriver.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci, bonne journée.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci également. Donc, nous allons reprendre, cet
5 après-midi avec la FCEI et Floxis et ce qui va
6 compléter la preuve de part et d'autre.

7 Alors, nous allons reprendre à treize
8 heures (13 h 00), donc, merci à toutes et tous. À
9 tout à l'heure.

10 SUSPENSION JUSQU'À TREIZE HEURES (13 h 00).

11

12 _____
REPRISE DE L'AUDIENCE

13 DISCUSSION

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je vois, Maître Neuman, vous avez le petit doigt
16 levé?

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui. Simplement parce que nous ne voudrions pas
19 faire de l'appropriation culturelle. Donc,
20 simplement pour vous dire que le « paysage » que
21 vous avez vu derrière monsieur Sam Gull tout à
22 l'heure, ce n'est pas Waswanipi, c'est la
23 communauté de la Première Nation de Stoney Nakoda
24 en Alberta où il était en déplacement. Mais le
25 paysage est très joli aussi à Waswanipi, mais ce

1 n'était pas celui-là.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, c'était... c'était. Merci de la précision,
4 c'était très joli. Si je vous mettais mon arrière
5 scène, vous feriez un saut, quoique vous le voyez.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. Oui. Alors...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Cardinal...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Merci. Merci beaucoup.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Maître Cardinal, avant que maître Turmel
14 commence, est-ce que c'est pour nous parler des
15 plaidoiries?

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 C'est pour vous parler du dernier engagement. En
18 fait, l'engagement numéro 4, on s'apprête à le
19 déposer dans quelques instants. Je voulais
20 simplement savoir si vous voulez que je le lise à
21 voix haute ou si c'était suffisant de le mettre sur
22 le SDÉ.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Rappelez-moi juste l'objet. Je devrais être bien
25 informé vu que je suis le président, mais j'ai un

1 petit trou de mémoire. Je pensais qu'on avait
2 complété tous les engagements.

3 Me JOELLE CARDINAL :

4 Non. En fait, c'est maître Barriault de la Régie de
5 l'énergie qui nous demandait l'engagement numéro 4
6 qui était :

7 Fournir une réflexion quant à la
8 nécessité d'avoir une définition de
9 l'expression « Projet » ou du terme
10 « Projet »

11 qui est dans l'article 1.3 des conditions de
12 service qu'on nous a proposées.

13 LE PRÉSIDENT :

14 O.K. Alors, déposez-le vu que ça vient de la Régie,
15 effectivement. Ça va suffire de le déposer. On va
16 le lire dès réception.

17 Me JOELLE CARDINAL :

18 Parfait. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Et pour la plaidoirie, vous réfléchirez sur
21 votre... quand vous prévoyez être prête pour
22 préparer votre plaidoirie, Maître Cardinal.

23 Me JOELLE CARDINAL :

24 En fait, je peux vous répondre dès maintenant, là.

25 On serait prêt à présenter demain matin la

1 plaidoirie et à déposer l'argumentation écrite
2 également.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Pour neuf heures (9 h 00) demain matin, c'est ça?

5 Me JOELLE CARDINAL :

6 Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 O.K. Merci. Maître Turmel, enfin à vous.

9

10 PREUVE DE LA FCEI

11

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui. Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour
14 aux Régisseurs. Alors, quelques mots d'intendance.

15 Nous avons déposé plus tôt ce matin notre
16 présentation PowerPoint, mais il y a eu un
17 changement très très très récent et on n'a pas pu
18 le déposer sur le SDÉ. On avait un petit problème
19 technique. Et je l'ai envoyé à madame la greffière
20 par courriel, mais c'est marqué au greffe. Pardon.

21 Alors là, je ne sais pas si ça va se rendre. Quand
22 j'envoie au greffe, je ne sais pas si ça va se
23 rendre. Quand j'envoie au greffe, je ne sais pas
24 s'il y a une extension en salle d'audience. Et en
25 ce moment, on essaie de... quelqu'un essaie de le

1 déposer sur le SDÉ.

2 LE PRÉSIDENT :

3 On va être en mesure de le mettre, on l'a sous les
4 yeux. C'est la bonne présentation.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Ah! Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 On peut y aller avec celle de monsieur Gosselin.
9 S'il y a un problème, Madame la Greffière, vous
10 nous le ferez savoir. Peut-être qu'on n'a pas la
11 bonne. Il y a quelque chose de fondamental de
12 modifié dedans?

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Bien, c'est la page 5. Ça fait qu'on peut au moins
15 commencer.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Mais entre-temps, madame la greffière, une fois
20 qu'elle aura fait l'assermentation, si elle peut
21 aller rechercher la toute dernière présentation
22 envoyée à midi cinquante-sept (12 h 57) au greffe,
23 elle pourra la substituer à celle qu'elle a déjà,
24 au greffe.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Puis en attendant que ce soit déposé sur le SDÉ,
5 c'est ça.

6 LE PRÉSIDENT :

7 O.K. Alors, si le greffe est absent pour quelque...
8 pour le dîner, ça se peut qu'on ne l'ait pas. Vous
9 avez dit midi cinquante-cinq (12 h 55), hein, et
10 non pas onze heures (11 h 00). On n'a rien ici.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Parfait. Mais je peux l'envoyer directement à
13 madame la greffière, à son courriel à elle.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, ce serait le meilleur moyen.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Excusez-moi, je n'ai pas son adresse, là, je vais
18 la prendre immédiatement.

19 M. ANTOINE GOSSELIN :

20 Si je peux me permettre, je viens de le déposer sur
21 le SDÉ, donc il est peut-être accessible par là
22 aussi.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Bon.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est à la page 5, si on se rendait à 4 avec la...

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui. On peut commencer, Monsieur le Président, et
5 le temps faisant son oeuvre, on devrait être bon
6 pour...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Trouver l'autre version.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Je vais demander à monsieur Gosselin de parler
11 lentement, comme ça...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, Madame la Greffière, on peut commencer avec
14 le document, la mauvaise version jusqu'à la page 4,
15 donc le document que vous aviez il y a quelques
16 minutes sous les yeux.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Alors, dans un premier temps, je vous... bien, je
19 vous resalue tous. Bonjour. Donc, c'est le temps de
20 la preuve de la FCEI. Vous connaissez monsieur
21 Gosselin qui a pris place dans son bureau à quelque
22 part à Sainte-Foy. Alors, si on peut procéder à son
23 assermentation.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
2 (30e) jour du mois d'août, A COMPARU :

3

4 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
5 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

6

7 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 Merci beaucoup, Madame la Greffière. On ne dit plus
12 Sainte-Foy, on dit Québec. Bonjour à tous.

13 Q. [77] Monsieur Gosselin, je comprends que vous avez
14 préparé la preuve à la Régie, le document coté sous
15 la pièce FCEI-0073?

16 R. Oui.

17 Q. [78] Vous avez également préparé les réponses de la
18 FCEI à la pièce FCEI-0076?

19 R. C'est exact.

20 Q. [79] Et de même la présentation d'aujourd'hui qui,
21 techniquement, devrait être cotée sous FCEI-0077?

22 R. C'est exact.

23 Q. [80] Donc, vous adoptez ces documents pour valoir
24 comme votre témoignage écrit en l'instance?

25 R. Oui.

1 Q. **[81]** Est-ce que je comprends que ces documents
2 représentent la position de la FCEI?

3 R. Oui.

4 Q. **[82]** Parfait. Alors je vous laisse aller.

5 R. Cela étant dit, il y a une petite modification que
6 je vais apporter en lien avec la réponse 1.2 de la
7 demande de renseignements. Mais je pourrai y
8 revenir justement à la diapositive 5 tout à
9 l'heure.

10 Q. **[83]** D'accord. Merci.

11 R. Donc, l'objectif qui a été poursuivi par la FCEI
12 dans l'étude de la Phase 3 du dossier, c'est la
13 maximisation des revenus. C'est un objectif qui
14 était visé par le décret. La Régie dans sa décision
15 D-2019-052 a indiqué que, selon elle, la
16 maximisation des revenus passait par la
17 maximisation des ventes d'électricité patrimoniale
18 inutilisée. Et dans la décision D-2021-007, elle a
19 ordonné au Distributeur de déposer une proposition
20 sur la manière d'allouer les mégawatts restant du
21 bloc dédié. Alors, c'est sur ça qu'on s'est penché.

22 Bon. Tout d'abord, je vais revenir sur la
23 notion de risque d'opportunité. On en a discuté un
24 petit peu dans la preuve. Et le Distributeur,
25 notamment en réponse à la demande de renseignements

1 numéro 10 de la Régie insiste sur le fait que,
2 selon lui, il n'y a pas de risque d'opportunité
3 dans la méthode qu'il propose, contrairement à ce
4 qui était le cas dans l'appel d'offres 2019-01,
5 l'appel de propositions 2019-01.

6 On est en désaccord avec ça. On pense que
7 ce qui est proposé par le Distributeur comporte un
8 risque d'opportunité exactement de la même façon
9 que l'appel d'offres 2019-01. C'est vrai que, au
10 niveau de l'attribution provisoire, ce risque
11 d'opportunité-là, il est beaucoup plus faible. Mais
12 à partir du moment où la capacité est attribué de
13 manière définitive, on se retrouve dans une
14 situation tout à fait équivalente à ce qui
15 prévalait quand un candidat était sélectionné dans
16 le cadre de l'appel de propositions. Donc, si ce
17 candidat-là ou la personne à qui on fait une
18 attribution définitive n'utilise pas la capacité,
19 bien, il n'y a pas moyen après ça de revenir en
20 arrière.

21 Et il y a aussi un risque d'opportunité
22 même au niveau des attributions provisoires, parce
23 que même si la capacité à cette étape-là n'est pas
24 dédiée, attribuée de manière définitive, bien, le
25 fait qu'elle soit attribuée de manière provisoire

1 peut ralentir le processus pour d'autres acteurs
2 potentiels si jamais la personne à qui elle est
3 attribuée de manière provisoire, là, l'attribution
4 ne mène pas à une attribution définitive. Donc, il
5 y a un ralentissement du processus, un engorgement
6 du processus qui peut survenir également qui
7 constitue un risque d'opportunité moindre, mais qui
8 est là quand même.

9 Et le risque d'opportunité, selon nous, est
10 exacerbé par le contexte actuel qui est différent
11 du contexte qu'il y avait au moment de l'appel
12 d'offres... de l'appel de propositions, pardon,
13 2019-01. Et, entre autres, on peut penser au fait
14 que la hausse de la valeur des cryptomonnaies a
15 augmenté la profitabilité du minage d'une manière
16 considérable depuis ce moment-là. Et la politique
17 de la Chine par rapport au cryptominage, aussi, a
18 réduit la concurrence sur le marché, donc augmenté
19 là aussi le profitabilité de l'activité.

20 Alors, les recommandations qu'on fait sont
21 faites avec comme objectif de réduire le risque
22 d'opportunité en favorisant une utilisation du plus
23 de capacité possible, le plus rapidement possible.
24 Et pour ça, on pense qu'il faut que les
25 caractéristiques de la méthode d'attribution

1 décourage les demandes frivoles et que les
2 capacités qui vont être attribuées de manière
3 définitive, si elles ne sont pas utilisées,
4 puissent être réattribuées, par la suite, à
5 d'autres acteurs qui seraient plus susceptibles de
6 s'en servir.

7 Alors, pour ce qui est de l'objectif de
8 décourager les demandes frivoles ou
9 anticoncurrentielles, le Distributeur dans sa
10 réponse à la demande de renseignement numéro 10,
11 encore une fois, puis ailleurs aussi dans sa
12 preuve, a soutenu que les coûts de raccordement et
13 les conditions de services sont suffisants pour
14 décourager les demandes frivoles. Et il se basait
15 là-dessus, dans le fond, pour affirmer qu'il n'y
16 avait pas de risque d'opportunité.

17 Et ses arguments sont que, bien, le fait de
18 devoir financer et payer l'ensemble de son
19 raccordement constitue déjà une exigence minimale
20 significative qui serait susceptible, on comprend,
21 de décourager les demandes frivoles. Les situations
22 où un nouveau raccordement n'occasionnerait aucun
23 travail devraient être rares. Donc, les situations
24 où il n'y a pas de coût devraient être rares. Et il
25 pointe également à des articles des conditions de

1 service sur les coûts de raccordement puis les
2 garanties financières. Et, également, sur les
3 dépôts.

4 D'abord, en ce qui concerne le fait que les
5 coûts de raccordement soient importants et qu'il
6 soit rare qu'il n'y a pas de travail à faire, bien,
7 en fait, ce qu'on a observé par rapport aux
8 résultats de l'appel d'offre, l'appel de
9 proposition, pardon, c'est qu'en fait, il y a
10 plusieurs situations où ces coûts-là sont très
11 faibles. Et même dans le cas de demandes
12 d'alimentation, et là je vous réfère au tableau
13 R-1.1 de la pièce B-0310, qu'on a regardé dans le
14 cours des contre-interrogatoires.

15 Même dans le cas des demandes
16 d'alimentation, il y avait un cas en particulier où
17 on avait une demande d'alimentation et le coût de
18 raccordement représentait moins de cinq pour cent
19 (5 %) ou à peu près cinq pour cent (5 %) de la
20 garantie financière qui avait été exigée dans le
21 cadre de l'appel de propositions.

22 Alors, on fait un petit calcul et ce qu'on
23 trouve, c'est que le cinq pour cent (5 %) implique
24 que les frais de raccordement sont inférieurs à
25 cinq mille dollars (5 000 \$), dans cette situation-

1 là.

2 Donc, ça reste quand même, pour vingt
3 mégawatts (20 MW), un montant relativement modeste.
4 Évidemment, bien, les demandes d'abonnement, on va
5 voir sur cinq candidats qui ont été retenus. Pour
6 les fins de l'appel de propositions, il y en avait
7 deux où c'était des demandes d'abonnement, donc ce
8 n'était pas des demandes d'alimentation et les
9 coûts, dans ces cas-là, sont négligeables.

10 Et tout ça n'est pas tellement étonnant,
11 non plus parce qu'on en a discuté, également, en
12 phase 1. Les gens qui veulent installer des
13 opérations de minage de cryptomonnaies, n'ont pas
14 de contraintes très importantes sur la localisation
15 et recherchent des endroits où les coûts
16 d'infrastructure vont être les plus faibles, des
17 endroits qui sont prêts à accueillir leurs
18 opérations, déjà.

19 Donc, on n'est absolument pas d'accord avec
20 le fait que les coûts vont être faibles. D'abord,
21 toutes les demandes n'impliquent pas un
22 raccordement. Alors, même si tous les coûts de
23 raccordement étaient élevés, il y aurait encore des
24 cas où les coûts sont faibles. Mais, en plus, bien,
25 quand il y a une demande d'alimentation qui

1 implique des frais de raccordement, les coûts
2 peuvent être faibles.

3 Ensuite, par rapport aux conditions de
4 service, et aux garanties financières, et aux
5 dépôts et garanties, ce que ces articles-là
6 prévoient, et c'est autant l'article 6.1.2 que
7 l'article 17.3.3, là, qui vise davantage les grands
8 clients, c'est qu'on demande une garantie
9 financière basée sur vingt-quatre (24) ou...
10 vingt-quatre (24)... pardon... sur deux mois ou
11 quatorze (14) jours de facturation, selon
12 l'évaluation qu'on fait de la consommation des
13 douze (12) prochains mois.

14 Or, la consommation anticipée des douze
15 (12) prochains mois peut être très faible. Si un
16 client fait une demande pour de la capacité et
17 demande, par exemple, trente mégawatts (30 MW), il
18 peut très bien, la première année, quand son
19 abonnement commence, anticiper une consommation de
20 quelques centaines de kilowatts, à la limite,
21 cinquante kilowatts (50 KW).

22 Et je ne pense pas que si le client
23 anticipe pour les douze (12) prochains mois une
24 consommation de cinquante kilowatts (50 KW), que le
25 Distributeur ne va pas pouvoir lui demander une...

1 un dépôt qui est basé sur des dizaines de mégawatts
2 de puissance.

3 Et donc, la portée de cet outil-là, de
4 demander un dépôt, elle est relativement modeste,
5 surtout pour un client qui n'aurait pas une
6 intention de développer rapidement ses capacités.
7 Vous pouvez passer à la diapositive suivante.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Q. **[84]** Si vous me permettez...

10 R. Et ça, donc, c'est la cinquième... Oui?

11 Q. **[85]** Oui. C'est ici qu'on pourrait... Madame la
12 Greffière, je ne sais pas si... Je vois que sur
13 SDÉ, le tout aurait été... apparaît mais...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, madame la greffière va changer de page. Vous
16 avez changé de document, je pense, Madame la
17 Greffière, hein? Allez donc à la page 5, pour voir.
18 Non. Nous voyons une page 4, nous, ici.

19 R. Mais, même dans le menu à gauche, là, on voit que
20 la page 5, ce n'est pas la bonne version.

21 Bien. Désolé pour les inconvénients. Et en
22 plus de ce que j'ai déjà mentionné, bien, il n'y a
23 pas d'autres conditions, là, restrictives qui
24 viennent limiter la... la possibilité pour un
25 client de faire une demande sans avoir, là, une

1 intention très sérieuse de la développer.

2 Les conditions de qualifications de la
3 demande sont minimales. Alors, essentiellement, ce
4 qu'on nous a dit la semaine dernière, c'est que
5 c'était la même chose que pour n'importe quelle
6 demande. Donc, les informations qui sont requises à
7 l'annexe 1 des conditions de service : nom,
8 adresse... et un ensemble d'informations comme ça,
9 là, qui ne sont pas... qui ne sont pas
10 particulièrement complexes à fournir.

11 Sauf pour une condition additionnelle, on
12 disait qu'on n'accepterait pas plus qu'une
13 condition par... par adresse. Bien, ce n'est pas
14 non plus, là, un élément qui est très limitant.

15 On nous a également confirmé que la
16 capacité qui était octroyée de manière définitive
17 n'était pas liée à la consommation qui allait être
18 faite au jour 1 de consommation. Et qu'il y a une
19 absence, là, de... il n'y a pas de puissance
20 souscrite, là, comme on peut retrouver au tarif L,
21 pour ce... le tarif chaîne de blocs.

22 Donc, il n'y a pas de... il n'y a pas de
23 contraintes et il y a pas de... d'élément qui vient
24 restreindre, là, un client qui voudrait faire une
25 demande frivole.

1 Alors, afin d'éviter ça, on a formulé deux
2 recommandations. D'abord, d'exiger un engagement de
3 consommation et c'est un engagement de consommation
4 qui prendrait effet au dépôt de la demande.

5 Donc, le client, au moment où il dépose sa
6 demande, il s'engage déjà à consommer. Et le fait
7 d'exiger l'engagement de consommation qui prenne
8 effet à ce moment-là, ça vise à faire en sorte
9 que... bon, personne ne dépose une demande qui
10 n'est pas déjà prêt à mener à terme.

11 Et la deuxième portion de ça, bien, ça
12 serait d'avoir une garantie financière qui
13 viendrait, elle, par contre, suite à l'attribution
14 provisoire de capacité.

15 Évidemment, peut-être vous allez... la
16 question va venir, là, pourquoi... qu'est-ce que ça
17 donne d'avoir la demande d'engagement de
18 consommation avant que la garantie financière soit
19 versée?

20 Bien, la garantie financière, évidemment,
21 elle, elle vient garantir l'engagement de
22 consommation, mais même en l'absence des garanties
23 financières, il y a quand même un engagement de
24 consommation qui existe et en principe, le
25 Distributeur pourrait quand même entreprendre des

1 démarches pour aller récupérer ces sommes-là.

2 Donc, ça met une... un fardeau, là, plus
3 sérieux sur la personne qui dépose une demande pour
4 la capacité.

5 Alors, l'engagement de consommation serait
6 de deux mois de consommation à un facteur
7 d'utilisation de cent pour cent (100 %), ce qui
8 correspond à peu près à ce qui était exigé, dans le
9 cadre de l'appel de proposition, en termes de
10 garantie financière et alors que dans notre
11 mémoire, on recommande d'appliquer cette exigence-
12 là d'engagement de consommation, seulement aux
13 demandes d'abonnement ou de modification des
14 caractéristiques d'abonnement, à la suite de la
15 réponse à la demande de renseignements numéro 10 de
16 la Régie, on modifie cette recommandation-là pour
17 qu'elle s'applique à tous les cas, parce que comme
18 on en parlait tantôt, il peut y avoir des demandes
19 d'alimentation qui mènent à des coûts relativement
20 faibles et donc, qui sont peu engageants.

21 Je pense qu'on peut passer à la diapositive
22 suivante. Donc, le deuxième élément de nos
23 recommandations, c'est une fois les capacités
24 attribuées de manière définitive, on propose un
25 mécanisme pour qu'une partie de ces capacités-là, à

1 tout le moins, puissent être retournées et rendues
2 disponibles à d'autres clients, dans les situations
3 où elles sont sous-utilisées, de manière flagrante.

4 Alors, je ne repasse pas à travers toute la
5 mécanique qu'on propose, je vous réfère ici à notre
6 preuve et à la réponse aux demandes de
7 renseignements.

8 Il a été question, dans le cours de
9 l'audience, dans le témoignage du Distributeur, de
10 certains Intervenants, de réévaluer la quantité qui
11 était, qui pourrait être rendue disponible. Donc,
12 la taille du bloc, je pense que c'est une bonne
13 idée de se reposer la question éventuellement,
14 dire : bien, est-ce que le bloc de trois cents
15 (300) pourrait être cinq cents (500)? Est-ce qu'on
16 devrait le grossir? À la limite, si toute la
17 capacité n'a pas été attribuée, on peut même se
18 demander : est-ce qu'on devrait le réduire?

19 Mais je pense pas nécessairement que c'est
20 un substitut à ce qu'on propose comme méthode pour
21 instituer la capacité attribuée, qui serait pas
22 utilisée.

23 Et la raison, c'est que si, pour prendre un
24 exemple très simple, là, si vous attribuez trois
25 cents mégawatts (300 MW) à un seul client, et qu'il

1 en développe disons trente (30) et qu'au bout de
2 deux ans, vous dites : bon, bien, là, il y en a
3 juste trente (30 MW) d'utilisés. Bien, je peux en
4 allouer un deux cents (200 MW) de plus. Bien, vous
5 n'avez pas de garantie que si un client ne va pas
6 éventuellement développer son offre jusqu'à trois
7 cents (300 MW) et donc, là, vous vous ramassez avec
8 cinq cents (500 MW) au total.

9 Donc, vous avez toujours ce spectre-là que
10 quelqu'un puisse développer toute la capacité qui a
11 été attribuée de manière définitive, mais qui n'a
12 pas encore été développée.

13 Alors, on propose un mécanisme pour essayer
14 de mitiger ce risque-là. Ça ne l'élimine pas
15 complètement, parce qu'on voulait quand même un
16 mécanisme qui donne de la flexibilité aux
17 entreprises qui n'oblige pas tout le monde à
18 consommer à cent pour cent tout le temps, sinon tu
19 perds ce qui t'as été attribué.

20 On est conscients que c'est une industrie
21 qui peut avoir des cycles, qui peut avoir certaines
22 périodes où les besoin en électricité soit parce
23 que l'activité de minage devient moins rentable
24 soit parce que les équipements deviennent plus
25 productifs. Les besoins peuvent décroître

1 temporairement.

2 Donc, on a essayé de proposer quelque chose
3 qui était selon nous un équilibre entre le fait de
4 permettre au client d'avoir la capacité non
5 utilisée dans une certaine mesure sans qu'il puisse
6 ad vitam aeternam entre guillemets « s'asseoir sur
7 cette capacité-là » et ne rien en faire pendant de
8 nombreuses années.

9 Deux petits commentaires maintenant sur
10 d'autres éléments qui ont été discutés dans le
11 cadre de l'audience.

12 Donc, on n'a pas commenté là-dessus en
13 preuve, mais au niveau de la réévaluation du bloc
14 justement, je pense qu'effectivement, ça serait une
15 bonne chose que ce soit fait dans le cadre du
16 prochain plan d'approvisionnement et par la suite,
17 au prochain dossier tarifaire.

18 Donc, rendus là, on aura plus
19 d'informations pour pouvoir revoir la manière de
20 réévaluer ça et la fréquence avec laquelle ça a
21 besoin d'être fait, mais disons pour les trois ou
22 quatre prochaines années, je pense que c'est
23 raisonnable.

24 Et l'autre commentaire que je voulais
25 faire, c'est par rapport au transfert d'actifs. Il

1 y a des témoins qui y ont fait allusion ce matin.

2 Ça nous semble effectivement un petit peu
3 particulier qu'un client puisse se voir attribuer
4 de la capacité pour une adresse de service qui
5 développe cette capacité-là et qui ne puisse pas
6 par la suite transférer cette capacité-là à un
7 acheteur sans perdre son droit sur la capacité,
8 parce que ça serait raisonnable que cette capacité-
9 là soit attachée par abonnement plutôt qu'au
10 titulaire de l'abonnement.

11 Alors, ça complète la présentation. Je vous
12 remercie beaucoup.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Q. **[86]** Merci, Monsieur Gosselin. Bien, évidemment,
15 j'avais cette question-là sur la cession d'actifs
16 et vous venez d'en discuter. J'ai peut-être juste
17 une question si vous permettez.

18 À l'exception de la modification que vous
19 avez apportée à la page 5 de la présentation
20 Powerpoint d'aujourd'hui, puis je comprends que
21 l'ensemble des autres recommandations de la preuve
22 écrite elles demeurent. Il n'y a pas d'autres
23 modifications?

24 R. Bien, en fait, comme je le mentionnais au début,
25 oui. Ça a un impact, vous faites bien de le

1 demander, sur la réponse 1.2 à la Demande de
2 renseignements de la Régie, parce que c'est pour ça
3 que je voulais qu'on s'assure d'avoir la bonne
4 version de la diapositive 5.

5 Il y a une certaine incohérence je dirais à
6 ce qu'on avait proposé en preuve, puis ce que je
7 viens de présenter aujourd'hui d'une part.

8 Et d'autre part, la réponse 1.2 où
9 l'engagement de consommation à la portion 1.2 on le
10 faisait intervenir seulement au niveau de, bien
11 suite à l'attribution provisoire et en fait, ce
12 n'était pas ce qu'on avait proposé dans la preuve
13 donc ça nous a échappé à ce moment-là.

14 Mais donc c'est bel et bien l'engagement de
15 consommation qui se forme au moment de la demande.
16 Du dépôt de la demande. La garantie financière elle
17 vient suite à l'attribution provisoire et avant
18 évidemment la distribution définitive.

19 Q. [87] D'accord. Je vous remercie. Alors, monsieur
20 Gosselin est prêt à être contre-interrogé, Monsieur
21 le Président.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, merci. Des questions de la part des
24 intervenants? Alors de la part d'Hydro-Québec?

25

1 Me WILLIAM MORAN :

2 Oui. Bonjour. Je vais avoir quelques questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Allez-y, Maître Moran.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me WILLIAM MORAN :

6 Q. **[88]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Bonjour, Maître
7 Turmel.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[89]** Donc, Monsieur Gosselin, je vais faire
10 référence à la réponse qui a été produite par la
11 FCEI à la DDR de la Régie, donc qui porte le numéro
12 0076.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Est-ce que vous en avez besoin? Oui, peut-être
15 qu'on peut l'afficher, ça va faciliter les
16 questions. Donc ce serait B-0076?

17 Me WILLIAM MORAN :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que vous avez la page?

21 Me WILLIAM MORAN :

22 Oui, ce serait à la page 3 de 7 de cette question
23 1.1. Je pense qu'on n'a pas le bon document.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui, c'est ça, vous avez la version confidentielle.

1 Il doit y avoir une version publique. Est-ce que
2 c'est le même numéro?

3 Me WILLIAM MORAN :

4 Laissez-moi juste vérifier, je vais vous relever le
5 numéro de la cote pour être certain que je vous ai
6 donné le bon. C'est C-FCEI. Pardon. C-FCEI-0076.

7 Q. [90] Donc, à la réponse 1.1, la FCEI finalement
8 donne un exemple concret de ce qu'elle propose au
9 niveau du mécanisme pour l'attribution du solde du
10 bloc dédié. Sans reprendre la réponse au complet,
11 parce qu'elle est quand même relativement longue,
12 il y avait juste certains éléments que je voulais
13 préciser pour notre compréhension. Bon. Il est
14 question qu'au cours des deux premières années, il
15 n'y a pas de possibilité de diminuer le solde qui
16 serait attribué, par exemple, à une entreprise
17 quelconque même si sa consommation était moindre
18 que le bloc qui était attribué. Là ensuite à partir
19 de la deuxième année, c'est là que le calcul de la
20 FCEI commence et qu'il peut y avoir des quantités
21 qui sont libérées en fonction de la consommation
22 qui est observée. Ça va jusqu'à présent, Monsieur
23 Gosselin?

24 R. Oui, c'est bien ça.

25 Q. [91] O.K. Et, là, la question que nous nous

1 positions, c'est, à partir du moment où, par exemple,
2 il y a une quantité qui serait libérée, qui serait
3 réattribuée dans le bloc, est-ce qu'on repart à
4 zéro pour cette quantité-là? Puis, là, je vais
5 reprendre l'exemple qu'il y a dans votre réponse.
6 Ici, on parle de la PAD du client qui serait
7 réduite de manière permanente à trente-cinq
8 mégawatts (35 MW). Donc, il y a un cinq mégawatts
9 (5 MW) qui serait retiré du quarante (40 MW)
10 initial. Ce cinq-là (5 MW), on comprend qu'il est
11 remis pour attribution en lien avec les autres
12 mégawatts qui sont disponibles. Et, là, si
13 éventuellement ce cinq mégawatts (5 MW) là serait
14 réattribué, est-ce qu'on comprend que, là, on
15 repart à zéro? Donc, les deux premières années, il
16 y a toujours la même question que la PAD demeure
17 maintenue puis, là, après ça, on rentre dans les
18 calculs pour les années subséquentes?

19 R. Oui, tout à fait. C'est un nouveau projet. Donc,
20 c'est de donner du temps au projet de se mettre en
21 marche, de monter en charge tranquillement. Oui.

22 Q. **[92]** O.K. Parfait. Donc, au fur et à mesure,
23 finalement, le processus qui est proposé redébuté à
24 chaque fois qu'il y a de la puissance qui est
25 remise...

1 R. Qui est attribuée, définitivement, oui.

2 Q. [93] O.K. Parfait. Parce que, là, bon, il est
3 question, là, des clients qui pourraient être
4 potentiellement placés sur une liste d'attente dans
5 l'éventualité où le bloc dédié n'était pas... était
6 attribué c'est-à-dire entièrement et que, là, il y
7 avait le processus qui se mettrait en branle. Ne
8 craignez-vous pas que le fait qu'il y ait à des
9 moments difficiles à prévoir des quantités qui vont
10 être remises pour disponibilité, ce ne soit pas un
11 frein pour des projets éventuels, pour des gens qui
12 vont être sur une liste d'attente, mais qui ne
13 sauront pas nécessairement c'est quoi les quantités
14 qui vont être libérées, au fur et à mesure?

15 R. Bien, écoutez, l'alternative à ça, c'est qu'il n'y
16 ait absolument rien qui soit libéré, jamais. Alors,
17 c'est sûr que si, eux, ils pouvaient avoir leur
18 capacité immédiatement, je suis sûr qu'ils
19 préféreraient ça. Mais l'alternative, c'est de ne
20 jamais en avoir. Alors, on propose quelque chose
21 où, bien, à un moment donné, potentiellement, ils
22 pourraient avoir accès à la capacité qui n'est pas
23 utilisée par d'autres.

24 Me WILLIAM MORAN :

25 Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres

1 questions.

2 R. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Moran. Questions de la part des
5 avocats de la Régie, non? Madame Falardeau?

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Oui.

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Q. **[94]** Oui, une courte question, Monsieur Gosselin.

11 Je me souvenais en vous écoutant qu'on a déjà
12 abordé la question du dépôt, là, ici, et de
13 demandes frivoles, dans les premières journées de
14 l'audience.

15 Et, donc, je suis retournée dans nos notes
16 sténographiques et puis effectivement, il y a une
17 réponse d'Hydro-Québec qui touche à cette question-
18 là. Puis j'aimerais ça que vous me confirmiez si
19 oui ou non, ça correspond à votre suggestion du
20 dépôt ou de la garantie financière?

21 Donc, la réponse, ici, qui était donnée...
22 Puis j'espère que ça va être suffisant pour vous,
23 pour comprendre, mais l'idée c'était d'empêcher
24 ceux qui sont de mauvaise foi, c'est-à-dire qui
25 voudraient s'accaparer d'une grande capacité, mais

1 qu'ils auraient dans les faits l'intention d'en
2 développer juste une petite capacité, là. Donc, ce
3 qu'on appelait des « demandes frivoles », là, entre
4 autres. Donc, Hydro-Québec dit :

5 Entre l'attribution provisoire et
6 l'attribution définitive, il y a une
7 analyse qui est faite par HQD. En cas
8 de doute, selon notre bon jugement, on
9 peut exiger un dépôt aux demandeurs.

10 R. Hum, hum.

11 Q. [95] Bon. Alors, ils nous disent, là, bien : Ce
12 n'est pas systématique ce qu'on comprend de la
13 réponse, mais selon le résultat de notre analyse,
14 on pourra demander un dépôt pour s'assurer
15 qu'effectivement on est face à des gens... pas face
16 à une demande frivole.

17 Mais est-ce que, vous, votre proposition,
18 elle est plus ferme que ça? Parce que, là, ici, il
19 y a encore une certaine latitude qu'Hydro-Québec
20 semble nous dire qu'ils exercent, c'est-à-dire
21 que :

22 Selon notre analyse, on peut exiger un
23 dépôt.

24 Alors, vous, votre recommandation, elle est à
25 l'effet qu'un dépôt devra être exigé, elle est plus

1 ferme et c'est systématique. Comment ça se
2 distingue de ce qu'Hydro-Québec nous dit qu'il va
3 faire?

4 R. Oui, c'est plus ferme, clairement, parce que d'une
5 part, c'est que probablement c'est un engagement de
6 consommation. Donc, un dépôt c'est remboursable. Si
7 finalement tu ne consommes pas, si tu mets fin à
8 ton abonnement puis que tu n'as pas une facture
9 impayée, ton dépôt va être remboursé. Donc, un
10 engagement de consommation, tu as l'obligation de
11 le consommer. Si tu ne le consommes pas, tu payes
12 quand même. Donc, c'est clairement plus engageant.

13 Nous, on le demande plus tôt dans le
14 processus, on demande que l'engagement soit formé
15 au niveau du dépôt de la demande pour éviter que
16 les gens moins sérieux viennent engorger le
17 processus.

18 Puis au niveau du dépôt, vous avez raison.
19 Il y a une discrétion d'Hydro-Québec de
20 dire : « Bien, est-ce que je vais en lui en
21 demander un? » Ou « Est-ce que je ne lui en
22 demanderai pas? » Mais ce qu'on a dit, aussi, dans
23 les notes sténographiques, je pense que c'est un
24 petit plus loin que le passage que vous avez
25 mentionné.

1 Ce qu'on nous a dit, c'est que ces dépôts-
2 là, c'est en vertu des conditions de service
3 existantes. Puis comme je vous le mentionnais tout
4 à l'heure, les conditions de service existantes ne
5 permettent pas de demander n'importe quel dépôt.
6 Elles permettent seulement de demander un dépôt sur
7 la base de la consommation prévue des douze (12)
8 prochains mois.

9 Donc, si je suis un client qui obtient
10 trente mégawatts (30 MW) de puissance attribués
11 définitivement. Puis là, mon abonnement commence,
12 puis, bien, j'informe Hydro-Québec que bien, là, je
13 ne suis pas prêt encore à commencer mon projet, que
14 je vais avoir une montée en charge tranquille, je
15 fais des travaux dans mon building puis je n'aurai
16 pas de serveur avant un an. Bien, là, le dépôt
17 qu'on peut me demander, il est minime parce qu'il
18 est basé sur une toute petite consommation pour les
19 douze (12) prochains mois. Donc, on ne peut pas me
20 demander un dépôt significatif.

21 Puis, bien, après ça, ce même phénomène-là
22 peut perdurer d'année en année. T'sais, le client a
23 toujours la possibilité de dire : « Bien, je ne
24 consommerai pas beaucoup l'année prochaine. » Puis,
25 s'il n'est pas sérieux, c'est présumément vrai, là,

1 t'sais. Et donc, le dépôt est... à mon sens, est à
2 toutes fins utiles, complètement inefficace pour
3 empêcher ce genre de clientèle là de venir demander
4 de la capacité.

5 Soit une clientèle frivole, où je pense que
6 ça a été mentionné aussi dans le cours des
7 audiences, là, ça pourrait être aussi un client
8 sérieux, de cryptomonnaie, mais qui veut simplement
9 s'accaparer toute la puissance pour se donner des
10 options ou pour bloquer ses concurrents.

11 Donc, il peut aller chercher l'attribution
12 définitive des trois cents mégawatts (300 MW), à la
13 limite, là, ou presque trois cents mégawatts
14 (300 MW), selon ce qui va arriver avec l'appel
15 d'offres, l'appel de propositions, mais... Et après
16 ça, bien, il n'a aucune obligation de... presque...
17 de ne rien développer de ça.

18 Q. [96] O.K. Donc, je comprends que la solution, la
19 réponse d'Hydro-Québec, à vos yeux, là, ce n'est
20 pas suffisant comme assurance, là, ou protection
21 contre des gens qui auraient des comportements
22 comme ceux que vous venez de...

23 R. Tout à fait.

24 Q. [97] ... décrire.

25 R. Tout à fait. C'est complètement insuffisant, selon

1 nous.

2 Q. [98] Merci de votre réponse.

3 M. FRANÇOIS ÉMOND :

4 Q. [99] Bonjour, Monsieur Gosselin. Je vais avoir une
5 seule question, en suivi d'une question que maître
6 Turmel posait à Hydro-Québec, la semaine dernière,
7 sur le délai de six mois. Vous ne l'avez pas abordé
8 dans la présentation de votre preuve. Est-ce que
9 vous aviez quelque chose à ajouter suite aux
10 réponses que le Distributeur a à la fois donné à
11 maître Turmel, et aussi aux questions de la
12 Formation de la semaine dernière?

13 R. Oui, bien, en fait, les réponses nous ont permis de
14 peut-être mieux comprendre la position d'Hydro-
15 Québec, là. Parce qu'il y avait d'une part le
16 Distributeur qui disait qu'il ne permettrait des
17 engagements au-delà de six mois, mais en même
18 temps, quand on demandait, en réponse à une demande
19 de renseignements, bien, est-ce que vous permettez
20 les reports, il disait oui.

21 Alors, là, c'est... on ne savait pas trop
22 exactement ce qu'il fallait en comprendre. Ce que
23 j'ai compris des témoignages qui ont été donnés,
24 c'est que si vous demandez une date de début
25 d'abonnement dans deux mois, puis vous demandez un

1 report, on va vous le permettre dans trois, dans
2 quatre, dans cinq, jusqu'à dans six mois.

3 Mais, sur le coup que vous allez être rendu
4 à six mois... si vous partez à six mois, il n'y
5 aura pas de report. Puis, si vous avez parti à
6 moins de six mois, puis que vous êtes rendu à six
7 mois, bien ça finit là.

8 Et donc, six mois, ça correspond à peu près
9 à ce qu'on avait... En fait, ça correspond à ce
10 qu'on avait recommandé comme délai, nous-mêmes,
11 dans notre preuve. Donc, c'est une réponse qui est,
12 pour nous, était... C'est une réponse de façon
13 satisfaisante.

14 Q. [100] Merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Q. [101] Monsieur Gosselin, dans votre présentation -
17 on n'a pas besoin de la reprendre - page 4, où vous
18 indiquez que les coûts de raccordement sont
19 fréquemment faibles, d'où l'idée d'ajouter deux...
20 un engagement de consommation et une garantie
21 financière.

22 Lorsque vous dites « fréquemment faibles »,
23 est-ce qu'on peut comprendre que ça peut être
24 parfois élevé, c'est-à-dire l'inverse? Je vais
25 juste terminer, puis vous allez répondre d'un bloc.

1 Si c'est élevé comme coût de raccordement,
2 est-ce que le fardeau va être disproportionné pour
3 une entreprise qui aurait un projet sérieux, avec
4 des coûts de raccordement très forts, laquelle
5 devrait déposer des garanties financières, ainsi
6 qu'un engagement de consommation?

7 Est-ce qu'on n'est pas en train de faire
8 face à une disproportion par rapport à ce qu'on
9 demande à l'un par rapport à l'autre? En d'autres
10 termes, est-ce que la solution d'Hydro-Québec, d'y
11 aller au cas par cas, dans son analyse inter...
12 interpériode, je dirais, je ne sais pas... entre
13 l'analyse préliminaire et l'analyse finale... vous
14 voyez ce que je veux dire?

15 R. Hum-hum. Bien, je pense que... Je comprends
16 l'inconvénient que vous voyez. Je suis d'accord
17 avec vous qu'il y a cet inconvénient-là, et c'est
18 vrai que ce qu'on a proposé aujourd'hui, là, ça
19 impose un fardeau plus important pour un client qui
20 aurait des coûts importants de raccordement.

21 Si c'est une préoccupation de la Régie, je
22 pense qu'il peut y avoir des... des modalités qui
23 pourraient être mises en place pour alléger ce
24 fardeau-là ou, en tout cas, pour s'assurer qu'il
25 n'y a pas un fardeau indu par rapport aux autres.

1 Mais, définitivement, la solution d'Hydro-
2 Québec d'analyser le dépôt entre la demande
3 d'allocation provisoire puis l'allocation
4 définitive, ça ne solutionne pas ça, là, parce que
5 ça...

6 Oui, évidemment ça réglerait le problème
7 pour un grand client, qu'un client, un grand
8 client, un client qui a des coûts de raccordement
9 élevés, mais ça... ça laisse le problème entier
10 pour les demandes privées, là. Il faut trouver une
11 solution qui règle les deux.

12 Une chose qui pourrait être faite, là, à
13 laquelle on avait pensé, mais qu'on n'a pas
14 recommandée parce que ça rajoute de la complexité
15 administrative un peu, mais ça pourrait être de
16 dire, bien la demande d'engagement financier doit
17 permettre de s'assurer que les coûts totaux engagés
18 par le client sont d'au moins deux mois de
19 consommation, là, l'équivalent de deux mois de
20 consommation à cent pour cent (100 %) de CU.

21 Et donc si, par exemple, un client avait
22 des... des coûts de raccordement qui correspondent
23 à quatre-vingts pour cent (80 %) de cet engagement
24 financier, bien l'engagement ne pourrait être que
25 de vingt pour cent (20 %) pour ramener à cent pour

1 cent (100 %) par exemple.

2 Je pense que, ça, ça pourrait... ça
3 pourrait être fait puis ça éviterait de... Comme
4 vous dite : quelqu'un qui aurait des coûts de
5 raccordement en excès de un pour cent (1 %), bien
6 il n'aurait aucun engagement de... à prendre parce
7 que juste le simple fait de signer son entente de
8 raccordement le menotte un peu déjà à ce niveau-là,
9 impose déjà la contrainte.

10 Mais, évidemment, c'est un petit peu plus
11 compliqué au niveau de la gestion administrative,
12 mais je suis convaincu qu'Hydro-Québec doit être
13 capable de solutionner ce problème-là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, merci, nous n'avons pas d'autres questions.
16 Maître Turmel, est-ce que vous avez un
17 réinterrogatoire?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui, Monsieur le Président, une seule question
20 parce que tout à l'heure le procureur d'Hydro-
21 Québec, Maître Moran, a questionné monsieur
22 Gosselin, je pense, à tout le moins sur la notion
23 de projet ou il a parlé de projet, et il l'a fait,
24 je pense. Et je ne veux pas le citer hors contexte,
25 mais évidemment, ni moi ni surtout monsieur

1 Gosselin n'ayant pu voir... on n'a pas pu voir la
2 réponse donnée à l'engagement dont 4 que ma
3 consoeur, maître Cardinal, a mentionné tout à
4 l'heure.

5 Bref, pendant que le témoin parlait, je
6 recherchais le dépôt de la réponse de l'engagement
7 numéro 4 dans laquelle il y a une définition de
8 « projet » qui est donnée. Et bref, on a interrogé
9 mon témoin, Monsieur Gosselin, pour parler de
10 projet, mais sans qu'il ait vu lui-même la
11 définition qui a été donnée.

12 Bref, si on pouvait nous donner, si on
13 pouvait mettre dès maintenant à l'écran cette
14 réponse-là pour qu'on sache, au moins, pour être
15 sûr que notre réponse qui a été donnée « fitte »,
16 entre guillemets, à l'intérieur de ce qui a été
17 discuté parce que... ou on peut peut-être le lire à
18 maître Cardinal, là. Juste qu'on couvre tous nos
19 angles.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parce que je comprends qu'il n'est pas déposé le
22 document?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Bien là, moi, je ne le vois pas en ce moment, mais
25 peut-être qu'il l'a été.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, on va vous écouter, Maître Cardinal.

3 Me JOELLE CARDINAL :

4 Je vais vérifier, mais je peux vous rassurer dès
5 maintenant, Maître Turmel, on ne propose pas de
6 mettre de définition. Donc, il n'y a pas de
7 définition...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 O.K.

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Donc, il n'y a pas de définition, donc ça règle
12 l'enjeu.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Parfait. Merci. C'est angle-là est couvert, je n'ai
15 plus de questions. Merci beaucoup. Si on peut
16 libérer le témoin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Cardinal. Merci, Maître Turmel et
19 merci Monsieur Gosselin. Alors, vous êtes libéré,
20 Monsieur Gosselin. Voyez-vous, c'est le premier que
21 je libère aujourd'hui.

22 M. ANTOINE GOSSELIN :

23 R. Merci beaucoup, Monsieur le Président

24

25

1 PREUVE DE FLOXIS

2

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Alors, enfin, c'est pas tout à fait
5 péjoratif. Je dis « enfin » parce que c'est le
6 dernier sur la liste, là. Floxis. Bonjour, Maître
7 Endo.

8 Me GUILLAUME ENDO :

9 Oui, bonjour, Monsieur le Président.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, vous êtes prêt pour l'assermentation,
12 Monsieur Lesiège?

13 M. GUILLAUME ENDO :

14 Oui, tout à fait.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me GUILLAUME ENDO :

18 Madame la Greffière, pouvez-vous assermenter, s'il
19 vous plaît?

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui. Merci.

22

23

24 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce trentième
25 (30e) jour du mois d'août, A COMPARU :

1 JASON LESIÈGE, ingénieur, ayant une place
2 d'affaires au 8815, Avenue du Parc, Montréal
3 (Québec);

4
5 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, dépose et dit :

7
8 INTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO :

9 Q. **[102]** Bonjour, Monsieur Lesiège. Avez-vous pris
10 connaissance de la pièce C-FLOXIS-50?

11 M. JASON LESIÈGE :

12 R. Oui.

13 Q. **[103]** Adoptez-vous ce document pour faire valoir
14 comme témoignage écrit dans la présente instance?

15 R. Je l'adopte.

16 Q. **[104]** Merci. Alors, pouvez-vous nous expliquer, un
17 peu, là, vos expériences de travail en lien avec la
18 crypto, parce que je sais, là, qu'il y a eu un peu
19 de changements récemment?

20 R. Oui, donc, je suis ingénieur de formation. J'ai
21 travaillé dix (10) ans, là, dans l'industrie du
22 fuselage de satellite. Ensuite, il y a eu Floxis
23 que j'ai vendue l'année dernière et puis
24 maintenant, j'ai une nouvelle entreprise, encore
25 dans l'innovation technologique, pour le contrôle

1 du climat dans les serres et dans les unités de
2 culture à l'intérieur.

3 Donc, en fait, c'est un peu, là, la suite
4 de ce que je poursuivais avec Floxis, là,
5 l'efficacité énergétique, récupérer de la chaleur,
6 mieux, mieux consommer l'énergie.

7 Q. **[105]** Parfait. Merci. Alors, dans la décision
8 D-2019-0052, en deux mille dix-neuf (2019), la
9 Régie avait réservé une partie du bloc dédié pour
10 ce qu'on avait appelé là, les petits projets, donc,
11 les projets de cinq mégawatts et moins.

12 Dites-moi, est-ce que... pensez-vous qu'il
13 était pertinent, à l'époque, de... de protéger une
14 catégorie de projets de cinq mégawatts et moins et
15 croyez-vous que c'est toujours pertinent
16 aujourd'hui?

17 R. Oui, c'était très pertinent à l'époque et encore
18 aujourd'hui. De cette décision-là, moi, j'en
19 comprenais que c'était une reconnaissance, là, un
20 peu de ce qu'on allait apporter à la discussion,
21 là, comme quoi les plus petites entreprises ont
22 potentiellement un meilleur impact pour le Québec.
23 Donc, on pense que c'est mieux d'avoir beaucoup de
24 petits projets que quelques gros. Et cette
25 décision-là venait un peu dire que la Régie était

1 d'accord.

2 Q. **[106]** Madame la greffière, est-ce qu'il serait
3 possible d'afficher la pièce C-Floxis-0050, s'il
4 vous plaît? À la page 4. Merci.

5 Alors, Monsieur Lesiège, pouvez-vous nous
6 expliquer un peu, là, le but d'avoir préparé un
7 tableau pour les fins de la présente audience?

8 R. Oui, donc, l'intention, en fait, c'est d'aborder
9 sous un autre angle les différents facteurs qui
10 influencent l'industrie québécoise de la crypto et
11 de pouvoir peut-être mettre en évidence qu'est-ce
12 qui favorise les petits et qu'est-ce qui favorise
13 les gros projets.

14 Donc, c'est un tableau pour ouvrir la
15 discussion, là, sur les différents facteurs et
16 lesquels peuvent influencer et favoriser plus les
17 gros que ces petits projets.

18 On reste dans le même... la même ligne
19 qu'auparavant, là. À notre avis, les petits projets
20 sont plus porteurs de développement pour le Québec,
21 pour une multitude de raisons et, là, bien, on est
22 en train de comparer quels facteurs favorisent les
23 gros et les petits projets, dans l'idée qu'on ait
24 plus de petits projets au Québec, parce qu'on pense
25 que c'est mieux.

1 Q. [107] Merci, bon disons... prenons, là, chaque case
2 du tableau. Commençons par le coût de l'énergie et
3 de la puissance. Bon, pouvez-vous nous expliquer un
4 peu pourquoi vous nous dites que cet item favorise
5 les gros projets, au détriment des petits, par
6 exemple?

7 R. Oui, celle-là, elle est vraiment simple, l'énergie,
8 elle est moins chère à mesure qu'on en consomme
9 plus.

10 Donc, disons, prenons un exemple, à cinq
11 mégawatts, le tarif LG, il est dix pour cent (10 %)
12 plus économique que le tarif M et la différence
13 devient de plus en plus grande lorsqu'on consomme
14 plus d'énergie.

15 Q. [108] Ensuite, je vous amène, là, donc, au... au
16 deuxième qui est l'accès à l'énergie. Alors, par
17 contre, cette fois-ci, vous avez marqué : cela
18 favorise les petits projets. Quelle était votre
19 hypothèse?

20 R. Bien, en fait, ça... l'accès à l'énergie, la seule
21 façon de favoriser les petits projets, bien c'est
22 d'en... c'est de conserver le cinquante mégawatts
23 (50 MW) qui était protégé. C'est seulement par ce
24 cinquante mégawatts (50 MW)-là que l'accès à
25 l'énergie pourrait favoriser les petites

1 entreprises.

2 Q. **[109]** O.K. Puis si j'ai bien compris, là, si on
3 pousse plus loin l'analyse, là, donc, sans cette
4 protection du cinquante mégawatts (50 MW), selon
5 vous, les petits projets ne seraient pas, là,
6 favorisés ou seraient défavorisés par rapport aux
7 gros projets?

8 R. Oui. Tout à fait.

9 Q. **[110]** Dites-moi, pour le troisième, les conditions
10 de service, qu'est-ce que voulez dire par non-
11 pérennité des mégawatts alloués?

12 R. Bien, ma compréhension de ce qui est discuté
13 actuellement, c'est qu'on a beaucoup de mécaniques
14 par lesquelles les mégawatts pourraient finalement
15 un peu être perdus, qui pourraient s'éroder.

16 Si des entreprises disparaissent, leur
17 puissance, j'ai compris qu'elle serait peut-être
18 pas entièrement ou pas retournée pour être
19 réattribuée et donc, ça pourrait à long terme,
20 faire en sorte que l'offre serait de plus en plus
21 petite.

22 Q. **[111]** Plus petite, mais est-ce que ça favoriserait
23 disons plus une catégorie de consommateurs ou est-
24 ce que c'est, selon vous... Je veux juste bien
25 comprendre.

1 Donc, on ne réalloue pas, disons les
2 mégawatts qui sont perdus et est-ce que pour le
3 petit entrepreneur en termes de « trend » est-ce
4 que ça défavorise ou ça n'a pas d'impact ou c'est
5 neutre?

6 R. Bien, une fois que l'offre est entièrement allouée
7 définitivement, ça voudrait donc dire s'il n'y a
8 pas de mécanique pour ramener les mégawatts qui
9 sont disons retirés ou disparus, les réattribuer à
10 des nouveaux projets bien ça voudrait dire en fait
11 que ça ferait comme un écosystème un peu mort.

12 Il n'y aurait pas de renouvellement. Il n'y
13 aurait pas de projet qui pourrait commencer petit
14 et grandir ou il n'y aurait pas non plus de
15 renouveau.

16 Donc, finalement, dans un climat où un
17 écosystème comme ça où on n'a pas de nouveaux
18 joueurs, c'est les joueurs existants qui sont
19 favorisés et donc bien c'est les gros joueurs qui
20 seraient favorisés dans ce cadre-là.

21 Q. **[112]** C'est bon. Et c'est pour ça que vous dites
22 que les grands projets qu'ils ne seront
23 concurrencés par de jeunes entreprises plus
24 innovantes et efficaces. C'est un peu dans cette
25 dynamique que vous avez inséré l'information au

1 tableau?

2 R. Oui. Exactement. Donc, on n'a pas des gros projets.
3 Bien, ils n'ont pas de chances de faire
4 concurrencer, puis il n'y a pas un libre marché
5 simple qui mène chaque entreprise disons à rester
6 concurrentielle.

7 Q. **[113]** D'accord. Ça fait que je vais vous amené au
8 prochain point. Le coût d'acquisition des
9 équipements. Selon vous, dans l'environnement de
10 l'industrie de la cryptomonnaie québécoise, ça
11 favorise des gros projets. Alors, avez-vous des
12 commentaires à faire?

13 R. Oui. En fait, c'est que c'est un domaine qui est
14 tellement concurrentiel que le moindre avantage
15 compte. Bien, ici les gros projets ont un plus gros
16 volume d'achats, réussissent à négocier des rabais
17 par volume et donc forcément ça favorise les gros
18 projets.

19 Q. **[114]** Donc, je vais vous amener au prochain point
20 qui est l'innovation technologique. En fait, il y a
21 deux points.

22 Je vois que vous avez considéré que c'était
23 neutre. Donc, peut-être juste nous expliquer un peu
24 pour l'innovation technologique, qu'est-ce que vous
25 aviez en tête pour disons nous expliquer le

1 tableau?

2 R. Bien, il va toujours avoir de l'innovation
3 technologique. Le marché ou du moins l'écosystème
4 le pousse énormément. C'est très avantageux d'avoir
5 une meilleure technologie que les autres.

6 Donc, ça va toujours arriver, mais ça ça
7 n'a pas une grande influence. Ce n'est pas un
8 facteur qui change grand chose au Québec. C'est
9 neutre. Ça favorise ni les petits, ni les gros.

10 Q. **[115]** D'accord. Donc, si je comprends bien ça ne
11 favorise pas. Donc, ça ne sera pas un facteur qui
12 pourrait justifier un changement aux conditions
13 actuelles par exemple dans l'appel de propositions
14 où cinquante mégawatts (50 MW) avaient été octroyés
15 aux petits. C'est bien ça?

16 R. Oui. Je pense que ce n'est pas un facteur qui a de
17 l'influence.

18 Q. **[116]** O.K. Puis c'est un peu la même logique avec
19 les nouvelles cryptomonnaies? Qu'est-ce que vous
20 vouliez dire?

21 R. Oui, mais essentiellement c'est ça. Donc, j'ai mis
22 des tirets. Donc, à mon avis c'est neutre pour les
23 gros et les petits projets.

24 Il y en a tout le temps. De la
25 cryptomonnaie il y en a tout le temps des

1 nouveautés là-dessus. Ils se sont presque tous
2 basés sur l'approche de travail. Dans à peu près
3 tous les cas ça a très peu d'influence sur le
4 Québec, sur la crypto au Québec. Donc, c'est neutre
5 à mon avis.

6 Q. **[117]** Parfait. Merci. Ce qui amène à la page 5,
7 Madame la Greffière. Alors, pour les considérations
8 environnementales. Vous dites les considérations
9 environnementales favorisent maintenant les petits
10 projets. Est-ce que vous pouvez nous expliquer?

11 R. Oui. Mais, les petits projets, mais, ça, c'était
12 aussi dans notre preuve à l'étape précédente. Des
13 très gros projets vont finir par dégager une très
14 grande quantité de chaleur puis les gros projets
15 dont on parle dégagent une quantité de chaleur qui
16 est difficile à valoriser. Ça prendrait un réseau
17 très étendu pour transporter cette chaleur-là
18 jusqu'à d'autres industries, jusqu'à des quartiers
19 un peu plus éloignés. Ça devient côté
20 considérations environnementales un peu complexe de
21 récupérer une bonne portion de la chaleur qui est
22 générée quand c'est des mégaprojets.

23 À l'inverse, et j'explique mon idée d'une
24 autre façon, si disons on distribuait, on
25 installait un peu partout au Québec des plus petits

1 projets, ceux-ci auraient donc une meilleure chance
2 de... pourraient mieux récupérer l'énergie. Ce
3 serait plus facile pour eux autour de chacun de ces
4 sites-là de chauffer un quartier, chauffer des
5 écoles, chauffer des industries. Puis ensuite il y
6 a plein d'autres applications à la chaleur. Donc,
7 plus c'est gros, plus c'est difficile de récupérer.
8 Puis quand c'est petit, bien, c'est un peu plus
9 facile. Donc, pour les considérations
10 environnementales, bien, les petits projets sont
11 meilleurs.

12 Q. **[118]** Maintenant, je vous amène au « cadre
13 réglementaire sur le transfert ou le fractionnement
14 des mégawatts alloués ». Le point suivant. Vous
15 avez des commentaires à faire?

16 R. Bien oui et non. Dans la mesure où le bloc est
17 entièrement alloué. Ensuite la seule issue ou la
18 seule suite qu'on va pouvoir observer, c'est
19 finalement des fusions ou des acquisitions entre
20 les entreprises. S'il n'y a pas de nouveaux
21 mégawatts rendus disponibles pour les nouveaux
22 projets, bien, finalement, ça va devenir un
23 écosystème un peu mort où chacun... Il n'y a pas de
24 possibilité de renouveau, et seulement la
25 possibilité de fusionner ou de l'acquisition. Donc,

1 à long terme, ça va seulement faire en sorte qu'on
2 va avoir des mégaprojets, ce qui va un peu à
3 l'encontre de ce qui était l'intention de la
4 décision qu'on parlait au début.

5 Q. [119] Merci pour ces précisions. Maintenant pour
6 l'autre point, vous mentionnez la « spéculation
7 immobilière ». Pouvez-vous nous expliquer un peu,
8 ce serait bien d'avoir un exemple, là, pour être
9 capable de mieux comprendre ce que vous voulez
10 amener comme idée avec ce concept-là?

11 R. Bien, on l'a vu en deux mille dix-huit (2018). Il y
12 a eu soudainement beaucoup, beaucoup de demandes.
13 Il y a une partie de ces demandes-là que j'ai vue
14 moi-même qui provenait, dans le fond, de promoteurs
15 immobiliers qui possédaient des bâtiments, des
16 usines désaffectées et qui, du jour au lendemain, ou
17 à peu près, ont été approchés par plein de projets
18 qui voulaient venir s'établir ici. Et une partie
19 d'entre eux, il s'est même dit que c'était opportun
20 de sécuriser l'énergie pour être capable de le
21 revendre à profit l'immeuble avec déjà un droit de
22 minage à l'intérieur. Donc, on a eu... on a assisté
23 à plein de projets comme ça qui n'étaient pas
24 vraiment ficelés, là, où c'était juste : j'ai un
25 bâtiment, je vais essayer d'avoir de l'énergie,

1 lorsque j'aurai de l'énergie, je vais peut-être
2 réussir à le vendre. Et je pense que les conditions
3 sont réunies pour qu'il se passe encore la même
4 chose. Donc, on va voir probablement beaucoup de
5 spéculations immobilières. Il y a des gens qui vont
6 soumettre des projets, et sans que ce soit des
7 projets très sérieux et, par la suite, chercher
8 quelqu'un pour occuper les locaux.

9 Q. **[120]** Maintenant le point suivant la « volatilité
10 du prix des cryptomonnaies ». Vous avez des
11 commentaires à formuler?

12 R. Oui, c'est un plus petit sujet, mais la hausse et
13 la baisse des revenus ou bien d prix, ce qui a un
14 grand impact sur les revenus, est plus facile à
15 absorber lorsqu'on est plus gros. Donc, c'est plus
16 facile d'avoir des mois à perte, des mois à profit
17 quand on est gros. Et également, bien, les plus
18 gros ont accès à un meilleur accès au financement,
19 ce qui leur permet de mieux survivre dans ces
20 cycles-là.

21 Q. **[121]** Merci. Et ce qui m'amène au dernier point le
22 « prix des cryptomonnaies ». Encore une fois, je
23 crois que, comme les autres mentionnés, les deux
24 autres mentionnés plus tôt, là, vous dites que
25 c'est neutre. Est-ce que vous pouvez nous

1 expliquer?

2 R. Oui, c'est neutre. La fluctuation est la même pour
3 les gros et pour les petits projets. Sur le long
4 terme, ces prix-là, ça ne change pas grand-chose.
5 Donc, ce n'est pas un facteur qui influence la
6 décision qu'on a à prendre, aujourd'hui.

7 Q. **[122]** Parfait. Maintenant, disons, de façon plus
8 générale sur le processus proposé par le
9 Distributeur, là, le guichet unique. Vous, comment
10 vous voyez ça? Est-ce que vous avez des
11 recommandations à faire? Quelle serait, selon vous,
12 une méthode qui serait appropriée?

13 R. Bien, je pense que la méthode proposée, elle est
14 bonne. J'ai une grande réserve, par contre, sur ce
15 qui va être mis en place pour limiter les demandes
16 un peu frivoles ou les stratégies actives pour
17 prendre contrôle du marché. Je pense que ce qu'on a
18 entendu parler, de mettre un peu les freins, de
19 mettre des garanties financières, c'est le genre de
20 choses qui va aider.

21 Bien, moi, j'ai une grande crainte que tout
22 le marché soit accaparé par une stratégie élaborée
23 provenant de quelques gros joueurs, peut-être des
24 joueurs d'ici ou des joueurs qui veulent venir ici.
25 Mais je pense qu'il faut faire très attention à

1 cette possibilité-là si on veut s'assurer que ça
2 soit des vrais projets qui consomment réellement
3 l'énergie.

4 Et dans un monde idéal, on aimerait que ça
5 soit des projets locaux, des projets qui commencent
6 petits et qui ont la chance de grandir.

7 Q. **[123]** Vous, personnellement, vous avez démarré
8 Floxis comme vous l'avez mentionné plus tôt, est-ce
9 qu'admettons, là, que vous devriez refaire Floxis
10 numéro 2, demain matin, dans le système actuel,
11 est-ce que ça serait déraisonnable de penser que
12 vous pourriez déposer la demande avant même d'avoir
13 votre plan d'affaire et le financement et tout?

14 Je vous pose la question en tant
15 qu'entrepreneur, là, vous l'avez fait, là. Donc, si
16 on devait faire un Floxis numéro 2, demain matin,
17 est-ce que pour vous, ça serait quelque chose de
18 tout à fait logique et raisonnable à faire dans les
19 circonstances?

20 R. Oui, mais justement dans le cadre actuel, j'aurais
21 tout avantage à sécuriser de l'énergie pour plus
22 tard. Que j'aie un projet ficelé ou non, financé ou
23 non. S'il n'y a pas besoin de faire le dépôt, s'il
24 n'y a pas besoin de démontrer du sérieux plus que
25 ça, bien, Floxis 2 demanderait probablement

1 énormément de mégawatts.

2 Me GUILLAUME ENDO :

3 Parfait. Écoutez, je crois que c'est la fin de mes
4 questions, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Endo. Merci, Monsieur Lesiège. Est-ce
7 qu'il y a des questions de la part des
8 intervenants? Il faut que je laisse un petit peu de
9 temps parce que lorsqu'on était en salle, à
10 l'époque, on voyait les gens se lever, mais là, je
11 me rends compte que c'est un petit peu plus long
12 pour se manifester. Ah, Maître Neuman et Maître...
13 Alors, le premier apparu, premier arrivé, premier
14 servi, c'est maître Neuman, Maître Charlebois.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[124]** Oui, en fait, c'est simplement une question,
17 O.K. Je comprends qu'en terme de modification aux
18 conditions, aux règles applicables que vous
19 proposez, vous proposez d'avoir un bloc dédié aux
20 plus petits projets. Est-ce que vous proposez
21 d'autres modifications aux conditions, telles que,
22 par exemple, d'avoir des exigences que tous les
23 candidats devraient respecter et qui pourraient
24 résulter de l'un ou l'autre des aspects que vous
25 avez couverts dans votre tableau ou ce n'est pas le

1 cas?

2 R. Non, on n'a pas émis d'autres souhaits, là, d'autres
3 modifications qu'on aimerait voir.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Alors, je vous remercie beaucoup, ça répond à ma
6 question. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Neuman. Maître Charlebois.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

10 Q. **[125]** Oui, bonjour Monsieur Lesiège. Bonjour,
11 Maître Endo. Pierre-Olivier Charlebois pour
12 Bitfarms. Peut-être une question d'introduction,
13 Monsieur Lesiège.

14 En début de témoignage en chef, vous avez
15 mentionné que vous aviez vendu Floxis. Pourriez-
16 vous nous indiquer à quel titre témoignez-vous,
17 aujourd'hui?

18 R. Donc, moi, je suis maintenant indépendant. Je n'ai
19 plus aucun lien avec Floxis. Même j'aurais peut-
20 être pu demander de devenir expert, mais non, en ce
21 moment je n'ai aucun lien avec eux.

22 Q. **[126]** Donc, vous n'êtes pas employé de Flexis?

23 R. Non, je n'ai plus aucun intérêt dans l'entreprise,
24 de quelque façon que ce soit.

25 Q. **[127]** Pourriez-vous nous décrire le mandat que

1 Floxis vous a donné dans le cadre de la phase 3 du
2 présent dossier?

3 R. C'est... Le mandat ne vient pas de Floxis. Le
4 mandat vient de maître Endo, qui prépare le
5 dossier.

6 Q. **[128]** Euh... O.K.

7 Me GUILLAUME ENDO :

8 Bien, peut-être juste... juste pour... Désolé,
9 Maître Charlebois. En fait, au niveau de... peut-
10 être, au niveau, là, de l'échange de papiers, le
11 document venait peut-être de moi. Mais, la
12 question, juste pour clarifier, là, à monsieur
13 Lesiège, c'est : est-ce que le mandat a été donné
14 par Floxis, par le conseil d'administration de
15 Floxis, à vous. Je pense que c'est plutôt ça, la
16 question, n'est-ce pas, Maître Charlebois? Pas au
17 niveau de l'échange de papiers, là...

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Bien, l'échange de papiers, Maître Endo, ne
20 m'intéresse pas vraiment. La mécanique qui est
21 employée à l'interne, entre vous, monsieur Lesiège
22 et Floxis, entre vous et moi, ne m'intéresse pas
23 vraiment.

24 C'est que monsieur Lesiège témoigne au nom
25 de Floxis et je veux connaître la nature du mandat

1 qui a été donnée par Floxis à monsieur Lesiège, que
2 ça soit à travers des représentants de Floxis ou à
3 travers vous, Maître Endo.

4 Me GUILLAUME ENDO :

5 Alors, écoutez, je peux tout simplement, sur la
6 base des papiers...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Endo, je vous interromps, mais ça ne serait
9 pas mieux de revenir en réinterrogatoire?

10 Me GUILLAUME ENDO :

11 Oui, tout à fait. Vous avez raison, Monsieur le
12 Président. Désolé.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, merci.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Revenir en... bien, c'est-à-dire que maître Endo va
17 reposer la même question que j'ai posée en
18 réinterrogatoire?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bien, s'il n'est pas satisfait de la réponse, est-
21 ce qu'il peut... ne peut-il pas reposer une
22 question pour explorer la question?

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Oui, bien sûr...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Lui, vous a répondu, monsieur Lesiège, que le
3 mandat vient du procureur et non pas de
4 l'entreprise.

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Donc...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Puisque maître Endo n'a pas l'air à être d'accord,
9 alors au lieu d'éviter... au lieu d'avoir une
10 discussion entre les deux procureurs, je me posais
11 la question, est-ce que ce ne serait pas plus
12 approprié qu'il revienne en question par la suite,
13 au contre-interrogatoire de tous.

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 Ah, d'accord. Bien, je vais juste clarifier la
16 réponse que j'ai obtenue, puis maître Endo
17 pourra...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, oui, vous pouvez la reposer.

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 ... revenir en réinterrogatoire.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Vous pouvez la reposer aussi, gênez-vous pas, là.

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Q. [129] Très bien. Juste clarifier. Donc, le mandat

1 que vous avez réalisé dans le cadre de la phase 3,
2 vous a été donné directement par maître Endo, et
3 non pas par Floxis?

4 R. Exactement, oui.

5 Q. **[130]** Est-ce que vous pourriez me décrire la nature
6 du mandat qui vous a été donnée par maître Endo,
7 dans le cadre de la phase 3?

8 R. En fait, c'était de poursuivre et de continuer de
9 donner mon opinion sur l'état de la situation,
10 l'état de la crypto au Québec. Et sur ce que comme
11 société, on devrait décider de faire.

12 Q. **[131]** Vous avez parlé, dans le cadre de votre
13 témoignage, de la pérennité des projets.

14 Et je ne sais pas si vous avez assisté au
15 contre-interrogatoire que nous avons réalisé auprès
16 du Distributeur, un peu plus tôt la semaine
17 dernière, où la question, justement, de la
18 pérennité des projets en fonction de la grosseur a
19 été abordée.

20 Alors, j'aimerais revenir un peu là-dessus.
21 De votre point de vue, est-ce qu'un petit projet
22 est aussi pérenne qu'un grand projet, notamment en
23 considérant les capacités financières que peuvent
24 avoir les développeurs de plus grands projets?

25 R. Bien, j'aime voir les petits projets comme des

1 grands projets en devenir. Je pense que c'est une
2 bonne chose qu'il y ait comme un renouvellement ou
3 un sain accès au marché de petits projets qui
4 deviendront des gros.

5 Après, est-ce qu'un petit projet, à un
6 moment précis, est plus risqué ou moins risqué de
7 fermer boutique, c'est une bonne question. Je ne
8 suis pas certain que ça soit tout à fait le cas.

9 Peut-être que sur une très longue période,
10 si on coince des entreprises à une taille qui est
11 très petite ou à une taille de début de projet,
12 puis qu'on les empêche de croître, je pense
13 qu'effectivement, ça devient un peu dangereux.

14 On le sait qu'on a avantage à être un plus
15 gros projet. Et, en fait, mon opinion va dans le
16 sens qu'on devrait permettre aux projets de
17 grandir, si on veut s'assurer qu'ils soient
18 pérennes.

19 Q. **[132]** Toujours sur la question de la pérennité.
20 Vous avez fait mention, là, au grand nombre de
21 demandes qui ont été reçues par le Distributeur en
22 deux mille dix-huit (2018). Évidemment, vous l'avez
23 mentionné également, là, le contexte a changé entre
24 deux mille dix-huit (2018) et aujourd'hui.

25 Et le Distributeur, dans son témoignage

1 rendu dans le dossier 4110, mentionne que plusieurs
2 petits joueurs ayant développé des plus petits
3 projets sont disparus. Et que cette consolidation
4 du marché a en quelque sorte rassuré le
5 Distributeur quant à la pérennité du secteur. Avez-
6 vous des commentaires à faire à ce sujet-là?

7 R. Bien, je pense que c'est vraiment complexe
8 d'analyser ce qui s'est passé, compte tenu de la
9 présence du moratoire. Floxis, serait devenue
10 beaucoup plus grosse, aurait connu une meilleure
11 croissance si elle avait eu accès à plus d'énergie
12 et à la possibilité de grandir.

13 Donc, bien sûr que le moratoire fait en
14 sorte que beaucoup d'entreprises ont quitté le
15 Québec et donc, bien sûr que plusieurs petits
16 projets ont cessé leurs opérations, mais ça, c'est
17 une conséquence du moratoire. Donc, ça serait
18 difficile d'analyser cette situation-là pour
19 arriver à la conclusion que vous arrivez.

20 Q. **[133]** Sur le tableau que vous nous avez montré, au
21 tableau 1 qui est toujours à l'écran, Madame la
22 greffière, si c'est possible de juste revenir à la
23 page précédente? Merci beaucoup.

24 Vous dites que pour le coût d'acquisition
25 des équipements, c'est un avantage pour les plus

1 grands projets, parce qu'ils auraient accès à des
2 rabais au volume. Est-ce que vous avez de la preuve
3 à soumettre au soutien de cette affirmation-là?

4 R. C'est une affirmation qui me semble tout à fait
5 avoir tout son sens. Je pense que chacun est très
6 au courant que lorsqu'on achète beaucoup d'un item
7 bien il devient moins cher, pensons au Costco ou
8 n'importe quoi, là. Je comprends que vous voulez me
9 faire donner des références et tout ça, là, mais je
10 pense que dans le cadre de mon témoignage, le fait
11 de le démontrer hors de tout doute est pas
12 tellement pertinent. Sans doute, tout le monde, à
13 peu près tout le monde est d'accord sur ce
14 principe-là.

15 Q. [134] Donc, je comprends que vous avez pas de
16 preuve au support de cette affirmation-là, c'est-à-
17 dire que vous considérez que c'est de connaissance
18 d'office que les plus gros joueurs paient moins
19 cher leurs machines, mais qu'il y a pas de preuve
20 au support de cette affirmation-là?

21 R. Bien, s'il s'avère nécessaire qu'on en dépose une,
22 on en déposera, mais je vous lancerais l'opposé :
23 avez-vous une preuve que c'est moins cher acheter
24 en petites quantités?

25 Q. [135] Monsieur Lesiège, malheureusement, c'est vous

1 qui témoignez et non moi. Donc je vais me permettre
2 de répondre, de vous répondre que ce n'est pas à
3 moi à témoigner sur la preuve que vous souhaitez
4 faire.

5 Maintenant, du point de vue du
6 développement du secteur, le Distributeur prétend,
7 dans son témoignage, qu'il souhaite assurer une
8 multiplicité du types de projets qui auront accès
9 au solde du bloc dédié.

10 Est-ce que c'est votre témoignage également
11 que le Distributeur d'électricité a un rôle à jouer
12 quant au développement d'un secteur industriel au
13 Québec?

14 R. Question complexe. Est-ce qu'il devrait avoir un
15 rôle à jouer pour le développement? Non, je pense
16 que j'ai pas d'opinion là-dessus. Par contre, j'ai
17 peut-être un commentaire. Peut-être qu'on assiste
18 même à l'opposé, on assiste maintenant à un
19 contrôle de comment l'industrie devrait se
20 développer. Réflexion.

21 Q. **[136]** Intéressant. Et donc vous, est-ce que je
22 présume dans votre affirmation, dans votre dernière
23 affirmation, que vous souhaiteriez davantage de
24 liberté dans le développement du marché, par
25 opposition à un contrôle qu'exercerait le

1 Distributeur?

2 R. Je pense que ça serait une meilleure chose, pour
3 autant qu'on s'assure que l'industrie paie sa juste
4 part, mais je pense qu'on a eu plusieurs
5 démonstrations que c'était actuellement le cas.

6 Q. **[137]** Donc, d'un côté, vous plaidez pour la
7 liberté, mais d'un autre, vous demandez qu'on
8 limite ou qu'on réserve un bloc de mégawatts pour
9 les plus petits projets et donc, qui est, en
10 quelque sorte un exemple de contrôle que le
11 Distributeur exercerait sur le développement du
12 marché?

13 R. Mais pas tout à fait, là, dans l'état actuel de la
14 situation. On est pas en train de débattre s'il va
15 y avoir ou pas un bloc. On est en train de débattre
16 comment on va l'attribuer et donc, maintenant, ce
17 que je pense, c'est que dans le cadre, qu'on... on
18 devrait en réserver une certaine partie pour les
19 petits projets qui sont un peu plus porteurs.

20 Et si c'était un libre marché complet, on
21 n'aurait rien besoin de faire. Et, là, les gros
22 sont énormément favorisés et pourraient s'accaparer
23 tout le marché et donc, je pense que dans ce cadre-
24 là, on doit permettre à ce qu'il y ait certains
25 petits projets.

1 Q. **[138]** Donc, vous êtes favorable à un contrôle du
2 Distributeur d'électricité sur la nature et la
3 grosseur des projets qui seraient développés au
4 Québec, dans ce secteur-là?

5 R. Non. La réponse courte, c'est non. Mais maintenant
6 qu'on n'a pas le choix, je préfère, je le ferais
7 comme je dis avant.

8 Q. **[139]** Ça termine mes questions, Monsieur le
9 Président. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Charlebois. Est-ce qu'il y avait
12 d'autres intervenants en file? Hydro-Québec
13 maintenant, Maître Moran.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me WILLIAM MORAN :

15 Oui. Bonjour. Je vais avoir quelques questions.

16 Q. **[140]** Bonjour, Monsieur Lesiège. Bonjour, Maître
17 Endo.

18 M. JASON LESIÈGE :

19 Bonjour.

20 Me WILLIAM MORAN :

21 Q. **[141]** Donc, Monsieur Lesiège, je vais revenir sur
22 des éléments de votre témoignage. Maître Endo vous
23 a posé la question à savoir quelle était votre
24 position quant au guichet unique dans l'éventualité
25 où la Régie donnait suite à votre recommandation,

1 là, de faire en sorte qu'il y ait un bloc de
2 cinquante mégawatts (50 MW) qui soit réservé aux
3 petits projets.

4 Vous avez dit que vous étiez en accord,
5 mais vous avez fait part, bon, de certains caveat,
6 c'est exact?

7 R. Hum, hum. Tout à fait.

8 Q. **[142]** Et j'essaie de comprendre. Étant donné que le
9 processus du guichet unique fonctionne par
10 horodatage, en quoi un petit projet serait
11 défavorisé par rapport à un gros projet considérant
12 que c'est seulement l'envoi d'un formulaire à une
13 heure précise qui va faire en sorte qu'il va y
14 avoir une quantité qui va être attribuée
15 provisoirement?

16 R. Bien, c'est plus dans son ensemble, sur une longue
17 période. Donc là, on est en train, dans le
18 processus, d'attribuer, une fois pour toute, toute
19 l'énergie qui va être disponible pour faire du
20 minage de cryptomonnaie. Et pour plein de raisons,
21 les grands joueurs ont un meilleur positionnement
22 initial. Aujourd'hui, ils sont déjà là, ils sont
23 déjà établis, ils ont déjà les moyens de déposer
24 ces demandes-là.

25 Et dans le futur, si tout le bloc est

1 disons attribué, il n'y aura pas de nouveau projet,
2 il n'y aura pas de nouveau petit projet. Et donc, à
3 mon avis, il faut faire en sorte qu'il y ait une
4 certaine répartition de la taille des projets.

5 Q. **[143]** O.K. Donc, c'est plus dans une perspective
6 long terme que par rapport au processus comme tel
7 du premier arrivé, premier servi. C'est un peu ça
8 qu'on comprend. C'est que c'est plus difficile pour
9 un petit, un petit projet d'évaluer à long terme la
10 quantité qu'il va pouvoir avoir besoin
11 d'électricité, par exemple, qu'un grand projet qui
12 a déjà les reins solides et qui sait un peu plus où
13 est-ce qu'il s'en va. Est-ce que c'est comme ça
14 qu'il faut comprendre votre réponse?

15 R. Je pense que oui. Je pense qu'on peut prendre ça
16 comme ça, oui.

17 Q. **[144]** O.K. Vous avez également donné un exemple,
18 là, suivant une question de maître Endo, s'il y
19 avait un Floxis 2 qui devait voir le jour, quelle
20 serait votre façon, là, de réagir pour... quant à
21 l'attribution, là, d'une partie du solde du bloc
22 dédié. Et vous avez indiqué que vous tenteriez
23 d'obtenir une grande quantité, là, dans le cadre
24 d'une demande que vous feriez. Pouvez-vous
25 expliquer davantage qu'est-ce que... pour quelle

1 raison vous procéderiez de cette façon-là?

2 Me GUILLAUME ENDO :

3 Juste... désolé, Maître. Je crois que le témoin n'a
4 pas dit « une grande quantité ». Je crois qu'il a
5 mentionné tout simplement une quantité. Je voulais
6 seulement faire la petite nuance. Désolé.

7 Me WILLIAM MORAN :

8 Merci, Maître Endo.

9 Q. **[145]** Je m'en excuse si j'ai déformé vos propos,
10 Monsieur Lesiège, mais c'était juste pour... Parce
11 que ce que j'avais compris, c'est que c'était une
12 quantité importante qui allait être demandée. Est-
13 ce que je me trompe?

14 M. JASON LESIÈGE :

15 R. Bien, en fait, si je résume pour répondre plus
16 globalement à votre question, en l'absence de moyen
17 pour disons s'assurer que les projets soumis soient
18 réels, bien tout le monde, tout entrepreneur en
19 général, peut-être pas moi directement, mais serait
20 tenté de soumettre un projet plus gros que ce qu'il
21 a vraiment l'intention de réaliser. Il n'y a pas de
22 coûts à soumettre un projet plus gros. Donc, tout
23 le monde serait disons avantagé de le faire.

24 Q. **[146]** En prévision d'une...

25 R. D'une croissance future ou...

1 Q. **[147]** ... d'une croissance future.

2 R. ... en ayant compris que ce bloc-là était le seul
3 moment pour obtenir de l'énergie et donc en voulant
4 être dans l'industrie à plus long terme, tout le
5 monde aurait avantage à en sécuriser. Même chose
6 pour les gros projets où tout le monde va vouloir
7 en avoir le plus possible. Puis on pourrait
8 assister disons à une version 2 ou une prise 2 de
9 ce qu'on a vu en deux mille dix-huit (2018) où on a
10 bien vu qu'il y avait un très grand nombre de
11 demandes qui étaient frivoles.

12 Q. **[148]** Parfait. Je n'aurai pas d'autres questions.
13 Je vous remercie, Monsieur Lesiège.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Moran. Des questions de la part des
16 avocats de la Régie? Non. Madame Falardeau.

17 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

18 Mme ESTHER FALARDEAU :

19 Q. **[149]** Oui. Bonjour, Monsieur Lesiège. Je vous avoue
20 que quand j'ai compris que... Donc, vous avez vendu
21 la compagnie Floxis et que vous êtes ici
22 aujourd'hui en votre propre nom, si je comprends
23 bien. Ou si vous représentez... Est-ce que Floxis
24 est au courant que... En tout cas, j'ai un peu de
25 difficulté à situer exactement votre témoignage.

1 Est-ce que vous représentez Floxis ou c'est... vous
2 êtes un expert dans le domaine?

3 M. JASON LESIÈGE :

4 R. Bien là, on a continué avec le statut que j'avais
5 avant la vente, donc on a continué à maintenir le
6 même statut chez vous. Mais ce qui a changé, c'est
7 que maintenant je n'ai plus de lien avec Floxis et
8 c'est pas cette entreprise-là qui me dit ce que je
9 devrais vous dire aujourd'hui.

10 Q. **[150]** O.K. Vous ne représentez pas nécessairement
11 les intérêts de Floxis aujourd'hui là, la vision de
12 Floxis aujourd'hui? Vous représentez...

13 R. Non. Je ne parle pas pour Floxis. Non. Par contre,
14 Floxis est un petit joueur dans l'industrie et je
15 crois que c'est avantageux pour le Québec d'avoir
16 beaucoup d'entreprises de cette taille. Donc, je
17 continue d'avoir disons la conviction que c'est
18 bien d'avoir plein de petits projets comme ça.

19 Q. **[151]** Oui. Je comprends que c'est ce que vous nous
20 proposez que dans la solution qu'on retienne, qu'on
21 s'assure de garder une place aux plus petits
22 joueurs, qu'ils aient la possibilité de devenir de
23 plus grands joueurs. Ça, j'ai compris ça. À la
24 question d'Hydro-Québec tout à l'heure qui disait,
25 mais pourquoi est-ce que... en quoi est-ce que la

1 solution du « premier arrivé, premier servi » vous
2 empêche... Je veux dire, si le guichet ouvre à
3 minuit un tel jour, bien, soyez-y à minuit un tel
4 jour, puis vous allez tout autant que n'importe
5 quel autre gros joueur être dans la course pour
6 l'obtention des mégawatts que vous cherchez, non?
7 En quoi êtes-vous désavantagé?

8 R. Peut-être que disons je n'exprime pas bien ma
9 vision là-dessus. Dans l'optique où ça va être une
10 attribution une seule fois, il n'y en aura pas
11 d'autres énergies plus tard, bien, effectivement,
12 les nouveaux joueurs ou les petits joueurs
13 d'aujourd'hui peuvent participer au processus pour
14 obtenir de l'énergie. Mais qu'est-ce qu'on fait au
15 processus de renouvellement des entreprises? De
16 donner la chance à des nouveaux jeunes
17 entrepreneurs innovants de débiter du minage de
18 cryptomonnaie l'année prochaine. Le bloc sera
19 vraisemblablement entièrement attribué. Et donc, il
20 n'y aura plus d'espace pour un nouveau joueur.

21 Donc, là, on vient toucher peut-être un peu
22 deux points que... Le bloc, à mon avis, doit être
23 vivant. Lorsque l'énergie n'est pas consommée, elle
24 devrait être réattribuée à un autre joueur qui veut
25 la consommer. Donc, quand j'entends toutes les

1 années où des projets vont être déposés, puis
2 qu'ils vont pouvoir sécuriser les mégawatts sans
3 réellement les consommer, je trouve que ça va un
4 peu à l'encontre de l'idée même d'essayer de
5 maximiser les revenus puis utiliser entièrement le
6 bloc.

7 À mon avis, ça devrait être très court la
8 demande d'utiliser l'énergie, qu'on l'utilise dans
9 un délai très court, et l'excédent est tout de
10 suite attribué à quelqu'un d'autre. Moi, je verrais
11 quelque chose de plus dynamique où les projets
12 grandissent, rapetissent, puis on les attribue à
13 des nouveaux, puis ça change plus rapidement que,
14 aujourd'hui, on alloue tout ça, dans deux ans on
15 revoit peut-être à la baisse certains joueurs qui
16 n'ont pas consommé. Il y a comme un... T'sais,
17 c'est le vivant de l'industrie que j'aimerais voir.

18 Q. [152] Hum, hum. Donc, je comprends que la
19 problématique se retrouverait pour un grand joueur
20 aussi qui voudrait, dans un an, entrer dans le
21 marché puis qui serait bloqué si tous les mégawatts
22 étaient déjà attribués pour cette entreprise-là un
23 peu plus grosse, mettons cinq mégawatts (5 MW), là,
24 elle aussi serait bloquée dans ses projets.

25 Donc, ça touche les petits et ça touche les

1 gros aussi. C'est le fait que vous pensez qu'il
2 pourrait y avoir des entreprises qui, pour toutes
3 sortes de raisons, puis une d'entre elles, ça
4 pourrait être de s'accaparer le marché, et d'autres
5 raisons aussi de prévoir la croissance, par
6 exemple, qui voudraient faire des demandes qui
7 excéderaient de beaucoup leurs projets immédiats.
8 Et donc, c'est ça qui vous inquiéterait. Et vous
9 dites que, d'ailleurs, vous, vous seriez tenté de
10 faire ça s'il n'y avait pas de mécanique qui vous
11 freinerait à le faire. Donc, la solution, c'est
12 d'établir une mécanique qui freinerait les
13 entreprises à demander des mégawatts en beaucoup
14 plus grand nombre que ce qu'ils ont véritablement
15 besoin pour leurs projets immédiats. Est-ce que je
16 me trompe?

17 R. Non, vous avez bien compris. Mais la mécanique qui
18 s'assurerait de maximiser l'usage du bloc, c'est
19 peut-être pas seulement de demander des dépôts pour
20 que des projets dans plusieurs années se réalisent
21 réellement. On pourrait avoir une approche qui est
22 beaucoup plus sur le temps. On a un temps très
23 court pour utiliser les mégawatts qu'on réserve. Et
24 si on ne le fait pas, ils seront réattribués à
25 quelqu'un qui les utilisera. Là, ça va renverser,

1 si on fait quelque chose de très court, ça va
2 renverser un peu la tendance d'aller d'abord
3 sécuriser les mégawatts et ensuite construire un
4 projet, sécuriser son financement et tout ça.

5 Q. **[153]** D'accord.

6 R. Ça prendrait la forme inverse. Puis, à mon avis, ça
7 ferait beaucoup plus de mégawatts qui seraient
8 réellement utilisés.

9 Q. **[154]** Puis le temps très court, ce serait, selon
10 vous, ce serait six mois? Qu'est-ce que ça serait,
11 un an?

12 R. Six (6) mois m'apparaît bien. En même temps, on
13 pourrait aussi avoir des temps très courts qui sont
14 différents. Lorsque l'endroit est déjà raccordé au
15 réseau, laisser six (6) mois ou laisser des années
16 pour consommer l'énergie, ne fait pas de sens, à
17 mon avis. Elle est déjà rendue, les équipements
18 sont déjà sur place. Ce n'est pas très long de
19 construire et puis d'ajouter tout ça. Six (6) mois
20 m'apparaît bien, mais quand l'énergie est déjà là,
21 ça pourrait être plus court.

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 Merci de vos réponses, Monsieur Lesiège.

24 R. Ça m'a fait plaisir.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Madame Falardeau. Monsieur Émond.

3 M. FRANÇOIS ÉMOND :

4 Q. **[155]** Bonjour, Monsieur Lesiège. Je vais aussi
5 avoir des questions, là, justement sur les petits
6 projets et le bloc des petits projets. J'essaie de
7 voir aussi, un peu comme ma collègue, la mécanique
8 qui pourrait aller autour de cela, mais d'abord je
9 veux juste confirmer avec vous que quand on parle
10 de petits projets, c'est le même nombre qu'on
11 parlait dans la décision D-2019-052, donc les cinq
12 mégawatts (5 MW) et moins, c'est bien ça?

13 R. C'est bien ça, oui.

14 Q. **[156]** Et, aussi, que pour vous, un bloc réservé, si
15 on allait vers là, ça serait aussi un bloc de
16 cinquante mégawatts (50 MW) pour les petits
17 projets, dans le bloc restant?

18 R. Bien, puisqu'on a déjà statué cinquante mégawatts
19 (50 MW), je serais resté avec la même logique. On
20 pourrait choisir de changer selon un nombre. On
21 pourrait l'augmenter ou juger que c'est encore plus
22 porteur de développement pour le Québec.

23 Q. **[157]** D'accord. Donc, revenons à la mécanique, un
24 peu. Si, effectivement, toutes les entreprises, peu
25 importe le nombre de mégawatts qu'elle souhaite

1 avoir, soumettent leurs demandes au même moment,
2 donc à minuit, à l'ouverture du guichet unique,
3 s'il y avait un bloc de cinquante mégawatts (50 MW)
4 réservé aux petits projets, comment vous voyez que
5 le Distributeur gérerait les demandes qu'il reçoit
6 en fonction de l'horodatage, là, qu'il souhaite
7 mette en place sur son « premier arrivé, premier
8 servi »?

9 R. Bien, là, bien sûr, on commence à toucher dans les
10 technicalités un peu plus subtiles, là, mais si
11 elles ont toutes la même heure, effectivement,
12 c'est un peu complexe de choisir qui est arrivé en
13 premier. Donc, c'est un peu complexe. Je pense que
14 ça a été même soulevé dans d'autres témoignages.

15 Mais après, une fois qu'elles n'ont pas
16 toutes la même heure, là, une liste et donc, le
17 Distributeur pourrait les traiter dans l'ordre
18 reçu, traiter chacune des demandes, comme il entend
19 actuellement le faire. La seule différence qu'on
20 propose, c'est d'accepter les gros projets jusqu'à
21 temps qu'il reste, disons, le cinquante mégawatts
22 (50 MW), là, qu'il soit encore disponible pour les
23 plus petits projets. Puis ensuite, on continue de
24 descendre la liste, dans l'ordre où ils ont été
25 soumis jusqu'à temps que le bloc soit pris.

1 Q. **[158]** Donc, on prend l'hypothèse qu'il y a deux
2 cent quatre-vingt-dix-sept point neuf mégawatts
3 (297,9 MW) de disponibles dans le bloc, on y va
4 jusqu'à deux cent quarante-sept point neuf
5 (247,9 MW) puis ensuite, bien, il reste le
6 cinquante mégawatts (50 MW) pour des petits
7 projets. Donc, s'il y a cinq projets à cinquante
8 mégawatts (50 MW), bien, les quatre premiers
9 passent automatiquement. Le cinquième, de ce que le
10 Distributeur nous a dit la semaine dernière, c'est
11 qu'il appellerait ce client-là pour négocier avec
12 lui le deux mégawatts (2 MW) qu'il lui manque. Puis
13 ensuite il y a le bloc restant pour les petits
14 projets. C'est un peu ça que vous proposez?

15 R. Oui. Donc, ça serait comme ça pour l'attribution.
16 Par contre, juste pour bien le noter, encore, je
17 pense que les projets devraient tous être, disons,
18 à la taille de ce qu'ils vont utiliser à court
19 terme. Donc, pour moi, ça m'apparaît un peu étrange
20 que plusieurs entreprises réservent autant de
21 mégawatts et les utilisent à long terme. Et, oui,
22 vous avez bien compris, c'est comme ça que je vois
23 l'attribution.

24 Q. **[159]** D'accord. Je pense que ça clarifie bien la
25 mécanique que vous avez en tête. J'avais une autre

1 question sur un autre enjeu qui a été soulevé sur
2 la vente d'actifs. Je sais qu'en phase 1, vous nous
3 aviez dit que vous aviez vendu Floxis, à l'époque.
4 Je suis juste curieux, le mégawatt que Floxis avait
5 déjà, qui était reconnu, je pense, puis corrigez-
6 moi si j'ai tort, je pense comme un abonnement
7 existant, est-ce qu'il a été transféré
8 automatiquement au nouvel acheteur ou le nouvel
9 acheteur a dû faire une nouvelle demande
10 d'abonnement auprès du Distributeur pour y avoir
11 accès?

12 R. Donc, les nouvelles demandes d'abonnement, elles ne
13 sont pas autorisées aujourd'hui. Donc, finalement,
14 ce n'est pas un transfert d'actifs, là. Le
15 transfert d'actifs n'est pas une façon de pouvoir
16 donner un abonnement existant à une autre
17 entreprise. La seule façon possible, c'est de
18 vendre les actions de l'entreprise, de vendre
19 l'entreprise elle-même.

20 Q. **[160]** C'est bon. Merci beaucoup pour la précision.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Q. **[161]** Bonjour, Monsieur Lesiège. Vous venez de dire
23 que... juste pour comprendre, là, je n'avais pas
24 tout saisi, « Il serait surprenant qu'une
25 entreprise mobilise plusieurs mégawatts pour

1 utilisation immédiate. » Qu'est-ce que vous voulez
2 dire? Est-ce que j'ai bien compris, est-ce que vous
3 aviez dit ça? Disons qu'une entreprise... bien, pas
4 soumissionne, mais arrive premier, puis il y aura
5 un projet de cinquante mégawatts (50 MW), vous
6 dites que ce serait étonnant qu'elle irait aussi
7 haut que ça? Est-ce que j'ai compris?

8 R. Bien, en fait, ce que je... le sens de ce
9 commentaire-là, c'est que ce serait surprenant que
10 dans les six prochains mois, l'entreprise entende
11 faire une croissance de cinquante mégawatts
12 (50 MW).

13 Q. **[162]** O.K.

14 R. Donc, ça m'apparaît plutôt, ce genre de chiffre là,
15 mais là, c'est une opinion personnelle, ça
16 m'apparaît plutôt être des demandes pour sécuriser
17 les approvisionnements futurs.

18 Q. **[163]** Mais, il ne peut pas y avoir une grosse
19 entreprise... Disons qu'il n'y a pas de limites,
20 est-ce qu'une grosse entreprise pourrait aller
21 chercher trois cents mégawatts (300 MW), s'il n'y
22 avait pas de plafond, là, genre. Est-ce que selon
23 vous c'est possible?

24 R. Bien, je pense que beaucoup de grosses entreprises
25 voudraient sécuriser trois cents mégawatts

1 (300 MW). Mais, ça ne se fera pas rapidement, là,
2 de mettre en service autant de mégawatts.

3 Donc, on assisterait plutôt, à mon avis, à
4 une croissance au fil du temps. Pour laquelle,
5 aujourd'hui, une entreprise soumettrait une demande
6 pour ses besoins futurs.

7 Donc, si je le formule autrement, je serais
8 plutôt d'avis à ce qu'on... qu'on octroie les
9 mégawatts, dans la mesure où ils seront consommés
10 éminemment. Et que l'entreprise ait la chance de
11 revenir, à chaque six mois ou à chaque année, pour
12 poursuivre sa croissance et se diriger
13 éventuellement vers son trois cents mégawatts
14 (300 MW). Si on enlève les limites du bloc.

15 Q. **[164]** Hum-hum. Est-ce qu'il y en a des joueurs de
16 trois cents mégawatts (300 MW)?

17 R. Dans les demandes frivoles, à part...

18 Q. **[165]** À votre connaissance, est-ce que ça existe,
19 des projets sur... en Amérique, de trois cents
20 mégawatts (300 MW)? Si vous connaissez... Si vous
21 ne savez pas, vous ne répondez pas, c'est tout.
22 Vous dites « je ne le sais pas ».

23 R. Bien, trois cents mégawatts (300 MW), c'est un
24 chiffre un peu difficile à... c'est comme sur la
25 limite, là, des extrêmes gros projets. Il y a

1 plusieurs sites de cinquante mégawatts (50 MW)...

2 Q. **[166]** Hum.

3 R. ... qui ont été construits au fil du temps. À trois
4 cents mégawatts (300 MW), je crois que ça existe,
5 mais je ne suis pas sûr que c'est en Amérique. Puis
6 là, t'sais... Pardonnez-moi, on commence à déborder
7 un peu de mon champ de connaissances fines.

8 Q. **[167]** C'est correct. C'est correct.

9 R. Mais les mille mégawatts (1000 MW), les trois mille
10 mégawatts (3000 MW) qu'on avait vu à la phase 1,
11 c'est absurde, là.

12 Q. **[168]** Irréaliste, O.K.

13 R. Ce qui veut dire qu'on installe la puissance
14 mondiale ici, t'sais, c'est... ça n'arrivera pas
15 rapidement, disons.

16 Q. **[169]** L'Eldorado de blockchains. Pardon, de la
17 crypto. Est-ce qu'un gros joueur a plus de chances
18 d'arriver premier? Dans le processus « premier
19 arrivé, premier servi », est-ce qu'il a plus de
20 chances? Vous... J'essaye de... C'était un
21 complément de question qui vous a été posée, là.
22 Est-ce qu'il est mieux organisé? Est-ce que...?
23 Est-ce que vous, Floxis 2, par exemple, vous seriez
24 à l'aise d'arriver dans les premiers, dans un
25 système comme ça? Ou c'est le gros qui,

1 manifestement, est très organisé, a des systèmes
2 qui font en sorte...

3 Parce que vous avez parlé à la fin, aussi,
4 de stratégies élaborées par des gros joueurs. J'ai
5 pris ça comme étant sur le fait qu'ils vont
6 sécuriser des plus grandes quantités et non sur...
7 du manoeuvrage ou vous savez, des passes
8 informatiques ou je ne sais pas comment, là.
9 Maintenant, on peut même avoir notre code-barre en
10 ligne, en étant premier ministre.

11 Vous me suivez? Est-ce que c'est dans ce
12 sens-là que vous le disiez, qu'un plus gros peut
13 être plus fort, plus vite, plus rapide?

14 R. Bien, oui. Oui. Je pense que vous m'avez bien
15 suivi. Disons, le concept général, c'était juste...
16 Donc, si on a énormément de moyens ou des moyens
17 limités, ça serait facile d'avoir un très grand
18 nombre de personnes qui vont tenter de soumettre un
19 projet plus rapidement que les autres.

20 Ça devient un peu une course, un brin
21 absurde, là, si on prend un petit pas de recul. On
22 démarre la course, et puis, qui va remplir les
23 champs le plus rapidement possible en appuyant sur
24 « soumettre » en bas, une fraction de seconde plus
25 vite que les autres. On est en train de choisir

1 quels projets vont passer avant les autres, de
2 cette façon-là.

3 Je comprends que ça nous prend un moyen
4 pour les choisir, là, mais ça devient un peu
5 absurde d'organiser une course comme ça, là, où
6 c'est juste une rapidité à remplir des champs.

7 Et, effectivement, les gros joueurs
8 pourront peut-être mettre en place des équipes
9 nombreuses pour soumettre simultanément un paquet
10 de projets. Ou même, aller plus loin avec certains
11 moyens informatiques.

12 Q. [170] Ça va. Je n'ai pas d'autres questions. Oui,
13 un complément à ma gauche, qui est probablement
14 votre droite.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Q. [171] Oui. Écoutez, là, je suis un peu mélangée, à
17 savoir si les coûts de raccordement, est-ce que
18 c'est quelque chose qui est important, un coût
19 élevé ou bien c'est quelque chose qui est marginal,
20 parce qu'on nous a dit, en tout cas, moi j'ai
21 compris, puis je vais parler pour moi, que le fait
22 qu'on demande aux entreprises de financer les coûts
23 de raccordement à cent pour cent avant même, puis
24 tous les travaux qui sont liés au raccordement, que
25 ça ça faisait en sorte que ça nous protégeait

1 d'entreprises qui faisaient des demandes frivoles,
2 parce que ça pouvait être des coûts quand même
3 substantiels. C'est ce que j'avais compris.

4 Là, je vois les chiffres de la FCEI qui
5 disent c'est des coûts... Bien, ce n'est pas
6 chiffre, c'est une affirmation. « Ce sont des coûts
7 qui généralement ne sont pas très élevés. Donc,
8 c'est insuffisant comme protection ».

9 Vous comme entrepreneur, est-ce que vous
10 considérez qu'effectivement ça constitue une
11 protection sérieuse ou en tout le cas digne de
12 mention ou non?

13 R. Bien, c'est une question quand même complexe qui
14 est sur la limite disons de ma connaissance plus
15 fine. Moi, j'aurais tendance à privilégier une
16 stratégie sur le temps. Ça m'apparaît être quelque
17 chose qui serait plus uniforme pour tout le monde.

18 On réserve les mégawatts et on a très peu
19 de temps pour les utiliser et je pense que ce
20 serait une façon d'éviter un peu les demandes
21 frivoles ou du moins ils ne resteraient pas
22 longtemps dans la file d'attente.

23 Mais peut-être que les coûts de
24 raccordement sont suffisants, mais en même temps,
25 il y a quand même trois mécanismes pour faire des

1 demandes. Passer par les bâtiments déjà existants,
2 déjà raccordés c'est une autre façon aussi où il
3 n'y a pas de frais raccordés dans ce cas-là.

4 Q. **[172]** Oui. C'est ça. Les coûts de raccordement ne
5 sont pas tous les mêmes, ça dépend du bâtiment
6 duquel on veut opérer. Je vous remercie une
7 dernière fois.

8 R. Ça me fait plaisir. Mais c'est un sujet difficile.
9 C'est un sujet complexe, mais je ne suis peut-être
10 pas le mieux placé pour vous guider dans quel
11 mécanisme vous devriez mettre en place pour éviter
12 les demandes frivoles. Moi, je veux juste attirer
13 votre attention sur l'importance d'en avoir.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Monsieur Lesiège. Maître Endo, est-ce que
16 vous avez d'autres questions en réinterrogatoire?

17 RÉINTERROGÉ PAR Me GUILLAUME ENDO :

18 Q. **[173]** Oui. J'aurais une question en
19 réinterrogatoire. Peut-être juste pour clarifier
20 cette dynamique de mandat là. Je crois que c'est
21 une question de tout simplement de sémantique ici.

22 Donc, premièrement, Monsieur Lesiège, est-ce
23 que Floxis est au courant que vous êtes leur
24 témoin aujourd'hui à cette audience?

25 R. Oui.

1 Q. [174] Et puis juste pour confirmer, Floxis ne vous
2 paie pas? Vous n'êtes pas un consultant payé pour
3 Floxis à l'heure actuelle? C'est bien ça?

4 R. C'est bien ça.

5 Q. [175] Donc, vous êtes tout simplement le témoin de
6 Floxis pour les fins de la Régie de l'énergie?

7 R. Oui. On peut le résumer comme ça.

8 Me GUILLAUME ENDO :

9 Je n'ai plus d'autres questions, Monsieur le
10 Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Merci, Maître Endo. Alors, vous êtes libéré.
13 Ça complète finalement votre présentation et si
14 j'ai bien compris ça complète également toutes les
15 présentations de tous les participants.

16 Est-ce qu'Hydro-Québec prévoit une... Vous
17 êtes libéré, Monsieur Lesiège. Est-ce que vous avez
18 une contre-preuve, Hydro-Québec? Maître Cardinal?

19 Me JOELLE CARDINAL :

20 Oui. Bonjour. Donc, on a bien déposé l'engagement
21 4.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me JOELLE CARDINAL :

25 Ça complète donc l'ensemble de notre preuve.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, on peut conclure que c'est terminé. Alors, on
3 va passer à la prochaine étape des plaidoiries?

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Exactement.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors on vous écoute... Je vous agaçais. Alors, ça
8 va aller à demain matin. Je ne pouvais pas m'en
9 empêcher, voir votre réaction. Donc, demain matin.
10 Neuf heures (9 h) ça vous convient?

11 Me JOELLE CARDINAL :

12 C'est parfait.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, allons-y demain matin neuf heures (9 h).

15 Me JOELLE CARDINAL :

16 Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bonne fin de journée. Merci.

19 AJOURNEMENT

20

21

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14

15

16

17

18

19